ISSN 0851 - 1217

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 6 DH – Numéro des années antérieures : 9 DH – Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT AU MAROC 6 mois	AU MAROC 1 an	A L'ÉTRANGER	ABONNEMENT
Édition générale	80 DH	120 DH	Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.	IMPRIMERIE OFFICIELLE RABAT - CHELLAH Tél. 76.50.24 – 76.50.25 76.51.79 – 76.54.13 C.C.P. 101-16 à Rabat
Édition de traduction officielle	60 DH	100 DH		
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives	80 DH	120 DH		
Édition des débats de la Chambre des Représentants		100 DH		

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Pages

Bank Al-Maghrib.

Rapport sur l'exercice 1991 présenté à Sa Majesté le Roi par M. Mohamed Seqat, gouverneur de Bank Al-Maghrib 437

Membres du gouvernement. – Intérim.

Dahir n° 1-92-171 du 23 rebia II 1413 (21 octobre 1992) habilitant le Premier ministre à charger les membres du gouvernement d'assurer l'intérim de leurs collègues absents ou empêchés . 493

Secrétaire général du gouvernement. – Délégation de pouvoir.

Décret n° 2-92-783 du 11 rebia II 1413 (9 octobre 1992) portant délégation de pouvoir au secrétaire général du gouvernement. 493

Stations terriennes de réception, à titre privé, des signaux de radiodiffusion par satellite.

Décret n° 2-91-267 du 15 rebia II 1413 (13 octobre 1992) modifiant et complétant l'arrêté du 12 rebia II 1372 (30 décembre 1952) réglementant l'établissement et l'usage des stations privées de radiocommunications 493

Décret-loi n° 2-91-388 du 15 rebia II 1413 (13 octobre 1992) instituant une taxe à l'installation des stations terriennes de réception, à titre privé, des signaux de radiodiffusion par satellite 494

Pages

Arrêté du ministre de l'intérieur et de l'information n° 1608-92 du 15 rebia II 1413 (13 octobre 1992) relatif à la déclaration d'installation des stations terriennes de réception, à titre privé, des signaux de radiodiffusion par satellite 494

Compagnie nationale Royal Air Maroc. – Création d'une filiale dénommée National Marketing Company Amadeus Maroc.

Décret n° 2-92-737 du 15 rebia II 1413 (13 octobre 1992) autorisant la Compagnie nationale Royal Air Maroc (R.A.M.) à procéder à la création d'une filiale dénommée National marketing company Amadeus Maroc..... 496

Semences certifiées. – Prix subventionnés de rétrocession.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et du ministre des finances n° 1366-92 du 16 rebia I 1413 (14 septembre 1992) abrogeant l'arrêté n° 1242-91 du 14 rebia I 1412 (24 septembre 1991) fixant les prix subventionnés de rétrocession des semences certifiées aux agriculteurs par les établissements de commercialisation des semences 496

Emprunt marocain 4,50% de 1952 à capital garanti.

Arrêté du ministre des finances n° 1382-92 du 8 rebia II 1413 (6 octobre 1992) fixant la valeur de reprise des titres de l'emprunt marocain 4,50% de 1952 à capital garanti 496

Warrantage.

Arrêté du ministre des finances n° 1552-92 du 14 rebia II 1413 (12 octobre 1992) fixant, pour la récolte 1992, les modalités d'application du décret royal n° 490-67 du 30 joumada I 1387 (5 septembre 1967) fixant les conditions d'octroi de la garantie de l'Etat aux avances consenties par les établissements de crédit sur les céréales, légumineuses et graines oléagineuses données en gage 497

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Pages

Fonds d'équipement communal. – Émission de trois tranches d'obligations à quinze ans.

Arrêté du ministre des finances n° 1557-92 du 18 rebia II 1413 (16 octobre 1992) modifiant l'arrêté n° 1187-92 du 25 safar 1413 (25 août 1992) fixant les conditions et modalités de l'émission par le Fonds d'équipement communal de trois tranches d'obligations à quinze ans d'un montant global de quatre cent cinquante millions de dirhams (450.000.000 DH) 497

TEXTES PARTICULIERS

Pages

Port de Nador. – Tarifs d'intervention du silo à fond plat.

Arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et sociales n° 1412-92 du 10 rebia II 1413 (8 octobre 1992) fixant les tarifs d'intervention du silo à fond plat du port de Nador 498

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES GÉNÉRAUX

RAPPORT

SUR L'EXERCICE 1991

présenté à Sa Majesté le Roi

par Monsieur Mohamed S E Q A T

Gouverneur de Bank Al-Mâghrib

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1991, trente troisième exercice de l'Institut d'émission.

En 1991, la conjoncture économique mondiale s'est à nouveau détériorée et l'activité a globalement baissé. Plusieurs facteurs ont été à l'origine de cette situation, notamment la récession observée aux Etats-Unis, les profondes mutations survenues en Europe de l'Est et les retombées de la guerre du Golfe. En outre, la consommation privée est demeurée atone et l'épargne, nécessaire à l'investissement productif, insuffisante, d'autant que des déficits budgétaires importants ont été maintenus dans certains pays industrialisés. Au total, l'activité économique mondiale a enregistré une régression de 0,3 %, la première observée depuis 1982. En outre, un tel affaiblissement a intéressé l'ensemble des groupes de pays et s'est accompagné en général d'une atténuation de l'inflation mais a engendré une aggravation du chômage, un renforcement des pratiques protectionnistes et une limitation de l'accroissement du volume du commerce international. Par ailleurs, les marchés de change sont demeurés instables en liaison avec le comportement erratique du dollar américain.

Dans un tel environnement, les économies des pays en développement se sont durement ressenties du peu de dynamisme de la demande étrangère. La stagnation de leurs exportations et la baisse des cours des matières premières qui constituent le plus souvent l'essentiel de leurs recettes commerciales, jointes à un tarissement de l'aide et des sources de financement, ont affecté leurs possibilités de développement et réduit davantage leur capacité à faire face au service de la dette. De surcroît, les craintes de voir les nouveaux financements orientés vers les économies est-européennes se sont avivées. Aussi, la poursuite active par les pays du tiers-monde de programmes de restructuration, imposée par l'amplification des déséquilibres internes et surtout externes, a-t-elle été rendue plus ardue et l'objectif d'alléger le coût social des politiques d'ajustement, voire d'en éviter l'aggravation, est-il apparu difficilement réalisable.

La croissance dans les pays industrialisés est revenue de 2,6 % à 0,9 %. Elle a même baissé de 0,7 % aux Etats-Unis et s'est ralentie au sein de la Communauté économique européenne où elle n'a pas dépassé 0,8 % ainsi qu'au Japon où elle est cependant demeurée avec un taux de 4,6 % relativement vigoureuse. Dans les pays en développement, elle a accusé globalement, pour la première fois depuis plusieurs années, un repli de 3,4 %. Toutefois, cette récession a affecté en particulier les économies du Moyen-Orient dont la production a chuté de 16 % et celles de l'Europe de l'Est qui ont marqué un recul de 17 %. En Asie, en revanche, la croissance s'est poursuivie à un rythme relativement élevé, proche de 6 %, tandis qu'elle s'est limitée à 2,8 % en Amérique latine et à 1,5 % en Afrique.

Dans ces conditions, la dégradation de la situation de l'emploi a été quasi générale dans le monde. Le chômage déjà élevé s'est encore amplifié, touchant 28 millions de personnes, soit 7 % de la population active dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Dans les pays en développement, les déséquilibres structurels en matière d'emploi se sont accentués sous l'effet combiné du marasme de la conjoncture internationale et de facteurs spécifiques défavorables. D'une part, les politiques d'ajustement ont eu pour résultat de restreindre les opportunités d'embauche face à une expansion démographique importante, d'autre part, l'accès aux marchés du travail des pays développés a été rendu plus difficile en raison tant de la crise qui y sévit que de la disponibilité d'une main-d'œuvre abondante dans les pays de l'Est.

Dans les pays industrialisés, le relâchement des pressions salariales, le repli sensible des prix du pétrole et le marasme économique ainsi que parfois la diminution des taux d'intérêt ont contribué en général à atténuer l'inflation qui a fléchi de 4,9 % à 4,4 %. Dans les pays en développement, elle a légèrement régressé pour la première fois depuis 1986, revenant globalement de 59 % à 57 % par suite essentiellement du vif recul observé en Amérique latine où la hausse des prix est revenue de 663 % à 164 %. En revanche, l'inflation s'est fortement accélérée en Europe centrale et orientale en atteignant 93 % au lieu de 22 % en 1990 en raison d'une insuffisance de l'offre, de la libéralisation des prix et des dépréciations monétaires. Elle a également augmenté de 17 % à 23 % en Afrique et de 13 % à 16 % au Moyen-Orient tandis qu'elle est demeurée proche de 9 % en Asie.

Parallèlement, les échanges commerciaux qui s'étaient accrus globalement en volume de 4,3 % en 1990 ont marqué une progression limitée à 3 %, taux le plus faible depuis neuf ans. Cette évolution s'explique principalement par le manque de vigueur de la demande des pays développés dont les importations n'ont augmenté que de 2,4 % et par la chute de près de 18 % des échanges des pays d'Europe de l'Est, consécutive notamment au démantèlement des systèmes de paiements jusqu'alors en vigueur dans cette zone. Le ralentissement de la croissance du commerce international s'explique également par la faiblesse persistante des ressources extérieures des pays en développement ainsi que par le maintien, et parfois l'intensification, des dispositifs protectionnistes. A cet égard, les négociations multilatérales sur la libéralisation du commerce de biens et de services n'ont toujours pas abouti. Aussi, les possibilités de coopération qu'offrent les regroupements régionaux ont-elles suscité un regain d'intérêt et, à cet effet, divers accords ont été soit réactivés ou élargis soit nouvellement conclus ou en voie de l'être.

Dans ce contexte, le commerce mondial s'est accru en valeur de 1,5 % seulement au lieu de 13,5 % en 1990 et s'est établi à 3.530 milliards de dollars. La faible croissance du volume des échanges s'est en effet accompagnée d'une légère baisse du niveau moyen des prix pratiqués qui a découlé essentiellement de la diminution des cours du pétrole et des autres matières premières, ressortant respectivement à 17 % et 5 %, tandis que les prix des produits manufacturés se sont inscrits en hausse de 1,9 % . Au total, les termes de l'échange se sont détériorés de près de 11 % pour les pays en développement exportateurs d'hydrocarbures alors qu'ils se sont améliorés de 1,7 % pour les économies industrialisées et de 2,9 % pour le reste du monde.

Pour leur part, les soldes courants des balances des paiements dont le rapprochement reste altéré par d'importantes discordances statistiques sont apparus globalement déficitaires. Toutefois, si pour les pays industrialisés le déséquilibre s'est sensiblement réduit, il s'est en revanche fortement creusé en ce qui concerne les pays en développement. Ces disparités, imputables principalement à l'évolution différenciée des soldes commerciaux, ont été accusées par les transferts exceptionnellement élevés opérés au titre du

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

financement de la guerre du Golfe par le Japon, l'Allemagne et certains pays exportateurs de pétrole au profit des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni.

Le compte courant des pays en développement a laissé un déficit de 97 milliards de dollars, représentant près du triple de celui de 1990. Ce déséquilibre sans précédent, qui englobe un déficit de 13 milliards de dollars enregistré par les pays d'Europe centrale et orientale, a résulté surtout de la détérioration de la position extérieure des autres pays en développement, notamment celle des pays du Moyen-Orient devenue déficitaire de 46 milliards de dollars après avoir dégagé un surplus de 2 milliards un an auparavant. En regard, le déficit des paiements courants des pays industrialisés s'est fortement allégé en revenant de 97 à 27 milliards de dollars, par suite de la vive contraction du déficit des Etats-Unis et en dépit de celui de 19 milliards de dollars, apparu en Allemagne pour la première fois depuis plusieurs années.

La couverture des déséquilibres courants s'est révélée dans l'ensemble moins aisée qu'en 1990, particulièrement pour les pays en développement. Les Etats comme les banques ont en effet fait montre de plus de parcimonie dans l'octroi de crédits désormais plus étroitement lié au succès des politiques d'ajustement opérées par les pays susceptibles d'en bénéficier.

Face à cette situation, les organismes internationaux ont continué d'appuyer les programmes de restructuration et de libéralisation des économies afin d'alléger le poids de la dette et de parvenir à la viabilité des balances de paiements. Toutefois, leurs concours sont restés modestes. De plus, les flux d'investissements étrangers qui auraient permis de conforter durablement le développement sans aggravation de l'endettement sont demeurés insuffisants.

Le Fonds monétaire international dont les ressources ont été plus largement sollicitées en vue notamment de faire face à des efforts d'ajustement prolongés a reconduit le mécanisme de politique d'accès élargi. En revanche, il n'a pas encore été donné suite à la neuvième révision générale des quotes-parts décidée en 1990 et destinée à consolider la capacité de prêt du Fonds sans recours excessif aux ressources d'emprunts. Cet organisme a autorisé en 1991 des ouvertures de crédits pour un montant de 8,3 milliards de droits de tirage spéciaux, principalement dans le cadre d'accords de confirmation. Au total, les achats au titre des différentes facilités ont marqué une forte expansion en passant en un an de 4,3 à 7,4 milliards de droits de tirage spéciaux dont 5,8 % pour l'Afrique et 36,8 % pour l'Europe de l'Est. Pour leur part, les remboursements ont porté sur 4,7 milliards de droits de tirage spéciaux qui apparaissent ainsi, pour la première fois depuis 1985, inférieurs aux mobilisations.

La Banque mondiale a été amenée quant à elle à augmenter sensiblement ses concours en faveur des pays d'Europe de l'Est et a porté ses nouveaux engagements de 15,2 à 16,4 milliards de dollars au titre de l'exercice clos le 30 juin 1991 ; toutefois, les décaissements ont été ramenés de 13 à 11,4 milliards. Dans le but de renforcer ses ressources et faire face à l'extension de son action, la Banque a emprunté 10,9 milliards de dollars sur les marchés internationaux et continué à recourir aux opérations de cofinancement.

Sa principale filiale, l'Association internationale de développement, a également augmenté ses lignes de crédit de 5,5 à 6,3 milliards de dollars, dont 2,7 milliards en faveur des pays d'Afrique subsaharienne, tandis que ses versements sont passés à 4,5 milliards. Quant à la Société financière internationale, dont le rôle est de promouvoir le secteur privé au sein des pays en développement, elle a fourni sous forme de prêts et de prises de participations 1,2 milliard de dollars.

Au total, les capitaux collectés par les pays en développement ont atteint 119 milliards de dollars, émanant pour l'essentiel de sources publiques. Néanmoins, l'encours de leur dette est demeuré pratiquement inchangé, de l'ordre de 1.351 milliards de dollars, en raison non seulement des remboursements effectués mais également et surtout des remises de dettes consenties en faveur de certains pays, notamment l'Egypte et la Pologne.

Enfin, les marchés de change ont à nouveau enregistré des variations prononcées des cours. Ils ont été caractérisés par le raffermissement du yen et plus encore par l'évolution contrastée du dollar. En fléchissement depuis le milieu de 1989, celui-ci est tombé à la mi-février 1991 à un niveau très bas mais s'est fortement redressé dès la fin du conflit du Golfe en mars et jusqu'au milieu de l'année. Cette remontée a néanmoins été pratiquement annulée par le repli amorcé en juillet sous l'effet à la fois de la détérioration des perspectives économiques et de l'abaissement des taux d'intérêt aux Etats-Unis alors même qu'ils ont été relevés en Allemagne dans le but de lutter contre l'inflation. L'ampleur de ces fluctuations a cependant été atténuée quelque peu par l'action régulatrice menée par les banques centrales des principaux pays industrialisés.

D'une fin d'année à l'autre, le dollar américain s'est apprécié en moyenne d'environ 1 % par rapport aux principales devises internationales et de 2 % vis-à-vis de l'Ecu. Au sein du système monétaire européen où aucun réajustement des parités n'a été nécessaire, des dépréciations modérées vis-à-vis du dollar américain ont été relevées. C'est ainsi que la livre sterling s'est dépréciée de 3 %, la couronne danoise, la lire italienne et le franc français de 2 % et les autres devises de 1 %.

S'agissant de l'or, sa valeur s'est encore infléchie en raison de la multiplication de produits financiers à rendement attractif et du maintien de taux d'intérêt réels positifs. Le prix de l'once est ainsi tombé en fin d'année à 353 dollars, en baisse de près de 8 %.

Les désordres économiques et monétaires qui marquent la scène internationale depuis près de vingt ans maintenant ont été accentués au début de la décennie 1990 par l'adhésion de pays de plus en plus nombreux aux règles de l'économie du marché. Pourtant, malgré une prise de conscience généralisée de la nécessité de faire face à ces désordres, aucune solution aux plans économique et monétaire n'a encore vu le jour. Les relations entre nations demeurent soumises à des mouvements de fortes ampleurs nés des fluctuations erratiques qui caractérisent les cours des matières premières, les niveaux des taux de change et d'intérêt ainsi que de l'apparition et du renforcement des règles douanières restrictives et à caractère discriminatoire adoptées de plus en plus par les blocs économiques institués par les pays les plus riches. De surcroît, l'activité économique mondiale traverse une crise et rien n'indique à l'heure actuelle quand pourra se produire un retournement de tendance. Dans ces conditions, les économies en développement resteront confrontées aux problèmes épineux de la croissance et du remboursement de la dette ainsi qu'aux difficultés d'adaptation à un contexte économique et financier en mouvance constante. Leurs efforts unilatéraux en vue de rétablir leurs équilibres internes et externes se heurtent à un environnement extérieur hostile et, faute d'une solidarité internationale agissante, ne pourront aboutir qu'à des résultats limités.

L'influence de la conjoncture internationale marquée cette année par un marasme quasi généralisé demeure déterminante sur l'évolution de l'économie nationale, largement ouverte sur l'extérieur. En effet, de nombreux secteurs restent sensibles à la demande étrangère qui s'est avérée peu vigoureuse, voire faible, notamment en ce qui concerne le tourisme et les matières premières, les phosphates en particulier. Certes, le Pays a tiré profit de la baisse de quelques cours mondiaux mais, au total, cette situation a eu pour effet de freiner l'activité de certains secteurs, d'amoindrir la progression de la production globale et a contrarié la réalisation de l'ensemble des objectifs tracés dans le processus de redressement des équilibres, entamé il y a une dizaine d'années maintenant.

Dans ce contexte, l'évolution de l'activité économique s'est effectuée sous le double signe d'une progression de l'offre, issue en large partie d'une production agricole exceptionnellement élevée, mais aussi d'un accroissement de la demande qui n'a pas manqué d'entraîner une augmentation excessive de la création monétaire et de peser sur le niveau des prix et le compte courant de la balance des paiements. Néanmoins, le bilan que l'on peut dresser au terme de 1991, apparaît dans l'ensemble satisfaisant.

En effet, une campagne agricole inégalée jusque-là, associée à des augmentations, à des degrés divers, de la plupart des autres activités, à l'ex-

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ception de celle des mines qui a régressé, a entraîné une croissance du produit intérieur brut de 5,1 %, taux pratiquement double de celui réalisé un an auparavant. De même, calculé à prix courants, le produit intérieur brut s'est renforcé de 24,8 milliards de dirhams ou 11,9 % au lieu de 16,3 milliards ou 8,5 % en 1990. Enfin, les ressources nationales, comprenant les transferts et revenus bruts pour 21,6 milliards, se sont élevées à 254,3 milliards de dirhams, en hausse, d'une année à l'autre, de 11,4 %.

Cependant, les ressources même ainsi renforcées n'ont pas été en mesure d'équilibrer le total des dépenses qui ont atteint 267,3 milliards de dirhams et nécessité le recours pour 13 milliards de dirhams au financement extérieur.

En effet, la demande d'investissement s'est avérée en progression de 7,1 % et le taux d'investissement s'est maintenu à un niveau satisfaisant. La consommation finale, soutenue par l'amélioration des revenus, s'est fortement accrue, de 13,8 % et a stimulé l'activité générale. Toutefois, une telle orientation a entraîné une nouvelle accélération de la hausse des prix et une augmentation de la demande de biens et services étrangers.

La tendance à l'augmentation des prix s'est poursuivie cette année et des tensions sont apparues parfois assez vives sur les cours de certains produits dont l'offre a été insuffisante.

Pour leur part, les échanges commerciaux se sont soldés par un déficit équivalant à celui enregistré l'an passé, les exportations s'étant accrues plus vite que les importations. Cependant, le solde négatif laissé par les opérations courantes de la balance des paiements s'est aggravé, en dépit de la progression des rapatriements effectués par les nationaux résidant à l'étranger, sous l'effet de l'alourdissement du paiement des intérêts de la dette extérieure et de la baisse des revenus tirés du tourisme. Néanmoins, il a été possible, grâce aux concours extérieurs reçus, de renforcer davantage encore les réserves de change qui ont atteint un niveau sans précédent, correspondant à cinq mois et demi d'importations de marchandises.

Dans le domaine des finances publiques, le déficit budgétaire a été de nouveau réduit et a représenté 3,1 % du produit intérieur brut. De fait, les recettes ordinaires ont permis de couvrir les dépenses courantes, bien que leur progression ait été relativement rapide, et de dégager une épargne publique qui a couvert près de 60 % des dépenses d'équipement.

Pour sa part, la politique monétaire a été menée cette année dans un cadre réglementaire rénové où les taux d'intérêt ont été libérés et l'encadrement du crédit a cédé la place aux techniques indirectes de régulation fondées sur le maniement de la réserve monétaire et la modulation du volume et des taux de refinancement auprès de la Banque centrale. D'une fin d'année à l'autre, la masse monétaire a marqué une vive expansion supérieure à la progression du produit intérieur brut et à celle de la demande nationale brute et la liquidité de l'économie s'en est trouvée à nouveau renforcée.

La production

Evalué à prix constants, le produit intérieur brut a enregistré une croissance en termes réels de 5,1 % au lieu de 2,6 % en 1990 et 1,5 % en 1989. Cette reprise remarquable résulte à hauteur de 63 % de l'amélioration de la production agricole, et à concurrence de 19 % du secteur tertiaire et de 18 % du secondaire et des administrations publiques. Dans ces conditions, la structure du produit intérieur brut a subi des changements importants. C'est ainsi que la part de l'agriculture s'est élevée à 20,2 %, celle des activités secondaires à 27,5 %, celle du secteur tertiaire à 36,6 % et enfin la part des administrations publiques à 15,7 % (1).

Après la chute des rendements constatée l'an dernier, et à la faveur des conditions climatiques propices, la production agricole s'est accrue de 18 %, alors qu'elle avait régressé de 6,8 % en 1990. Ainsi, la récolte de céréales a atteint un niveau inégalé jusque-là, de 85,3 millions de quintaux et marqué une hausse de 38 %. De même, la production de légumineuses a avoisiné 4,5 millions de quintaux et progressé d'un tiers. Pour sa part, la production d'agrumes s'est élevée à 1,5 million de tonnes, en essor de 38 % et celles de primeurs et d'olives se sont développées à des taux proches de 30 %. Les cultures sucrières ont augmenté de 2 % et la récolte de coton est demeurée stable. Toutefois, la production de tournesol a accusé une chute de près de 40 %. Les conditions climatiques ont également favorisé le développement du cheptel, chiffré à 24,7 millions de têtes, alors que la production de la viande rouge a fléchi de 8 % environ. Jointe à une baisse de 4 % dans le secteur de l'aviculture, cette insuffisance de l'offre a provoqué de vives tensions sur les prix des viandes. Enfin, dans le secteur de la pêche, les apports de l'ordre de 585.000 tonnes ont augmenté de 6 % ce qui a permis surtout un renforcement des exportations, la consommation locale ayant régressé de 13 % d'une année à l'autre.

La branche de l'industrie extractive a pâti d'une conjoncture internationale défavorable et a accusé un recul de 9 % reflétant une contraction de la production de phosphates qui n'a pas dépassé 18 millions de tonnes, enregistrant une chute de 16 %, et une stagnation d'ensemble des autres minerais.

La valeur ajoutée de la branche «énergie et eau» a progressé de 2 % par suite d'une augmentation des productions de charbon et d'électricité et d'un fléchissement du raffinage de pétrole. Eu égard à l'importance de la consommation, le déficit énergétique a dépassé 90 % du total des besoins.

L'activité industrielle s'est accrue au total de 2 % mais ce taux recouvre des évolutions divergentes selon les branches. Des progrès suscités par l'amélioration de la demande ont été enregistrés dans les industries alimentaires, les textiles et le montage des voitures de tourisme ainsi que dans la fabrication des matériaux de construction. En revanche, l'activité s'est inscrite en baisse dans les industries chimiques et parachimiques, le montage de véhicules utilitaires et la fabrication du matériel ferroviaire.

Pour sa part, le secteur tertiaire a marqué une augmentation de 2,6 % qui a résulté de celle de 4 % enregistrée par le commerce et de 3 % par les transports et les communications, les autres services ayant dans l'ensemble pratiquement stagné en raison de l'incidence négative de la mauvaise conjoncture qu'a connue le tourisme.

Enfin, la valeur ajoutée des administrations publiques, constituée essentiellement par les traitements et salaires des fonctionnaires, laisse apparaître une hausse de 5 %.

Au total et compte tenu d'une hausse des prix à la production de 6,5 % au lieu 5,7 % en 1990 le produit intérieur brut évalué à prix courants ressort à 232,7 milliards de dirhams en accroissement de 11,9 % au lieu de 8,5 % l'année précédente. Incluant en outre les revenus nets reçus de l'extérieur, pour un montant de 8,7 milliards, le revenu national brut disponible a atteint 241,4 milliards et progressé de 10,4 % au lieu de 12,1 % un an plus tôt (1).

Calculées avant déduction des revenus versés à l'extérieur, essentiellement sous forme d'intérêts, les ressources nationales s'élèvent à 254,3 milliards. Dans cet ensemble, les transferts et les revenus bruts reçus de l'étranger représentent 21,6 milliards, dont 17,3 milliards de dirhams au titre des rapatriements effectués par les résidents marocains à l'étranger.

La demande

La dépense nationale brute s'est établie à 246,1 milliards de dirhams, en accroissement de 12,1 % au lieu de 9,1 % en 1990 alors que le produit intérieur brut n'a pas dépassé 232,7 milliards. Aussi, l'équilibre entre l'offre et la demande a-t-il nécessité un apport net de l'étranger en biens et services d'une valeur de 13,4 milliards de dirhams, en hausse de près de 16 % d'une année à l'autre.

(1) Voir annexes statistiques 1 et 2

(1) Voir annexes statistiques 3 et 5.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

C'est que la consommation finale évaluée à prix courants à 188,9 milliards de dirhams, s'est inscrite en expansion de 13,8 % au lieu de 7 % un an plus tôt et sa part dans le produit intérieur brut est ainsi passée de 79,9 % à 81,2 % en un an. Dans ce total, la consommation privée, estimée à 152,1 milliards de dirhams, s'est développée de 14,3 % au lieu de 6,7 % l'an dernier. Cette évolution qui recouvre l'augmentation à la fois des prix et de la consommation en volume tient à l'amélioration des revenus agricoles ainsi qu'aux majorations des traitements et des salaires consenties dès le début de l'exercice en faveur surtout des titulaires de revenus dont la propension à consommer est relativement élevée. Pour sa part, la consommation des administrations publiques, chiffrée à 36,8 milliards, s'est accrue de 11,6 % au lieu de 8,4 % l'année précédente.

Les investissements, compte tenu d'une variation positive des stocks pour un montant de 1,3 milliard, se sont élevés à 57,2 milliards de dirhams et ont augmenté de 7,1 % d'une année à l'autre. Dans ce total, la formation brute de capital fixe qui s'était renforcée de près de 16 % en 1990 a atteint cette année 55,9 milliards et s'est élevée de 9,2 % malgré le tassement des dépenses publiques d'équipement. A ce niveau, le taux d'investissement a été maintenu à 24 % proche de celui de l'an dernier.

En regard, l'épargne intérieure brute, passée à 43,8 milliards de dirhams, a augmenté de 4,6 % et a représenté 18,8 % du produit intérieur brut. L'épargne nationale, qui englobe en outre les revenus nets reçus de l'extérieur, a pratiquement stagné aux alentours de 52,5 milliards de dirhams après avoir marqué l'an dernier un essor d'environ un tiers (1).

Au total, compte tenu d'un nouveau rééchelonnement et de l'amortissement du capital de la dette extérieure, le besoin de financement global ressort à quelque 13 milliards de dirhams ou 5,6 % du produit intérieur brut. Grâce aux concours extérieurs reçus, ce déficit a pu être comblé et le niveau des réserves de change a même été à nouveau renforcé.

Les relations financières avec l'étranger

L'excédent final de la balance des paiements ressort à 6,8 milliards de dirhams et les avoirs extérieurs ont été portés à un niveau équivalant à plus de cinq mois et demi d'importations.

Néanmoins, le compte courant extérieur a fait apparaître un solde négatif de 3,6 milliards de dirhams, soit 1,6 % du produit intérieur brut au lieu de 0,8 % l'exercice écoulé. Cette détérioration, intervenue malgré une nouvelle progression des transferts reçus, s'explique par la contraction des recettes touristiques ainsi que par l'alourdissement des charges en intérêts de la dette. En outre, compte tenu des frais de transports et d'assurances, le solde négatif de la balance commerciale a été aussi élevé qu'en 1990. La couverture du déficit des opérations courantes et l'augmentation des avoirs en devises ont été assurées, grâce aux apports extérieurs sous forme de prêts, de dons et d'investissements directs.

Les finances publiques

Les finances publiques ont enregistré cette année des résultats qui s'inscrivent dans la ligne du redressement du déficit budgétaire, ramené à 7,3 milliards ou 3,1 % du produit intérieur brut au lieu de 3,6 % en 1990. En effet, la progression des recettes de 8,3 % s'est avérée plus importante que celle de 6,8 % des dépenses courantes et d'équipement. Néanmoins, compte tenu des règlements de la dette publique en capital ainsi que des paiements au titre des arriérés de l'Etat, les charges globales du Trésor apparaissent avec un montant de 73,4 milliards, en hausse de 7,1 %. Le besoin qui en est résulté pour le Trésor a atteint 18,2 milliards.

Le financement de ce déficit a été assuré à hauteur de 10,1 milliards ou plus de la moitié par les capitaux extérieurs. De leur côté, les moyens internes se sont élevés à 8,1 milliards et ont marqué une expansion de 43 % imputable aux concours d'origine monétaire, les ressources recueillies par le Trésor sur le marché financier s'étant contractées, d'une année à l'autre.

La monnaie et le crédit

La politique de la monnaie et du crédit a été caractérisée cette année par la levée de l'encadrement du crédit et la libération quasi totale des taux d'intérêt. Dans ce contexte, la masse monétaire a atteint 134,1 milliards et a marqué un accroissement de 16,8 % après celui de 18,5 % enregistré un an auparavant. Cette expansion est due pour 62 % au développement sans précédent des crédits à l'économie, pour 27 % au renforcement des avoirs extérieurs et pour 11 % à l'élargissement des créances sur le Trésor.

De même, la progression des moyens de paiement, calculée sur la base des moyennes de fin de mois, ressort à 17,8 % rythme sensiblement supérieur aux augmentations du produit intérieur brut et de la dépense nationale qui ont été respectivement de 11,9 % et de 12,1 %. Ainsi, la liquidité de l'économie, qui s'était déjà fortement renforcée l'an dernier, s'est à nouveau élargie.

L'AGRICULTURE ET LA PECHE

Le secteur de l'agriculture et de la pêche a enregistré en 1991 des résultats exceptionnels, grâce surtout aux niveaux atteints par les principales productions végétales et, dans une certaine mesure, aux apports de la pêche et de l'élevage.

Cette évolution favorable a eu des effets bénéfiques sur l'ensemble de l'économie en raison de l'augmentation de l'offre de produits agricoles sur le marché local et à l'exportation et en raison aussi du renforcement de la demande induite par l'amélioration des revenus du monde rural lequel représente plus de la moitié de la population. C'est ainsi notamment que l'excédent de la balance commerciale alimentaire a atteint plus de 5 milliards de dirhams, en essor de plus du tiers. Parallèlement, l'accroissement de l'activité agricole a eu un impact positif sur le niveau de l'emploi mais, en stimulant la demande, n'a pas manqué d'exercer des pressions sur les prix intérieurs.

Les performances réalisées par l'agriculture durant cet exercice montrent encore une fois l'importance des potentialités de ce secteur mais aussi sa dépendance étroite des conditions climatiques, car près de 90 % des superficies demeurent cultivés en sec. La campagne agricole 1990-91 a été marquée par une pluviométrie suffisante et relativement bien répartie sur le territoire et dans le temps avec notamment deux périodes fortement pluvieuses. La première en novembre et décembre a permis de réaliser les travaux de labour et de mise en place des semis d'automne et d'hiver. La deuxième est intervenue en février et mars, période sensible dans le cycle végétatif des plantes et a favorisé la croissance des cultures, entraînant ainsi une nette amélioration des rendements.

Par ailleurs, l'action de l'Etat en faveur du secteur s'est poursuivie, notamment à travers le relèvement de 15 % du salaire minimum garanti aux ouvriers agricoles et l'augmentation, par deux fois durant cette campagne, des prix à la production des principales variétés végétales afin de tenir compte de la hausse des coûts de production, en particulier pour ce qui est de l'énergie, la main-d'oeuvre et les engrais dont les prix et l'importation ont été libérés. En outre, l'opération d'intensification de la culture de blé tendre a été reconduite et l'approvisionnement des agriculteurs en engrais et en semences sélectionnées a été suffisant.

Dans ces conditions, la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture et de la pêche, calculée sur la base des prix de 1980, s'est accrue de 18 % en un an et sa part dans le produit intérieur brut est passée de 18 % à 20,2 %.

(1) Voir annexes statistiques 6 et 7.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Cette évolution remarquable est due pour une large part aux productions végétales, notamment celles de céréales, d'agrumes et de primeurs qui ont atteint des niveaux jamais égalés [1]. De même, l'apport de la pêche a été appréciable.

Céréales

La campagne céréalière 1990-1991 a bénéficié de conditions climatiques particulièrement favorables. En effet, des pluies abondantes, bien que relativement tardives et s'accompagnant de froid, ont intéressé le pays en novembre et en décembre et ont permis, grâce à la disponibilité des engrais, des semences sélectionnées et à un accès plus large au crédit de rattraper le retard accusé par les travaux de labours et de semis, en particulier dans les zones de culture en sec. Ainsi, une superficie de l'ordre de 5 millions d'hectares a été emblavée, en léger repli par rapport à la campagne précédente. Au demeurant, la chute de précipitations importantes et très bien réparties sur le territoire en février et en mars, période cruciale pour le développement des plantes, a favorisé la croissance végétative de l'ensemble des cultures. Seul le maïs, variété tardive de printemps, s'est ressenti de l'insuffisance des pluies enregistrées ultérieurement.

Au total, la production des quatre principales céréales a atteint le niveau jamais égalé de 85,3 millions de quintaux, en expansion de 38 % à la suite d'une amélioration de plus de 41 % des rendements. Cette évolution favorable a intéressé toutes les variétés. Ainsi, la récolte d'orge s'est chiffrée à 32,5 millions de quintaux, soit 38 % du total et a progressé de plus de moitié, les rendements moyens à l'hectare étant passés de 8,9 à 13,8 quintaux. De même, la production de blé tendre s'est établie à 27,2 millions de quintaux et celle de blé dur à 22,2 millions de quintaux, en essor l'une et l'autre de 37 % environ, les rendements respectifs ressortant à 19,5 et à 17,8 quintaux à l'hectare. En revanche, la récolte de maïs est revenue de 4,4 millions à 3,4 millions de quintaux malgré une légère extension des superficies.

En raison du niveau exceptionnel de la récolte, les quantités de céréales importées durant le deuxième semestre de 1991, constituées pour 86 % de blé, ont fléchi de 31 % se limitant à 6,6 millions de quintaux pour une valeur de 678 millions de dirhams.

Quant à la commercialisation interne de céréales par les intermédiaires agréés, elle a porté de juin à décembre 1991 sur 12,2 millions de quintaux, quantité en hausse d'une campagne à l'autre de près des deux tiers et comprenant essentiellement du blé tendre dont le prix à la production a été relevé de 225 à 240 dirhams le quintal.

Pour sa part, la récolte de riz a atteint en 1991 près de 335 mille quintaux, réalisant ainsi grâce à une forte expansion des superficies et des rendements, la deuxième meilleure performance des vingt dernières années.

Légumineuses

La production de légumineuses a bénéficié, à l'instar des céréales, de conditions climatiques favorables et s'est chiffrée à 4,5 millions de quintaux environ, en accroissement du tiers d'une campagne à l'autre, grâce à l'augmentation de plus de moitié des rendements. Ce résultat remarquable d'ensemble recouvre notamment une production de plus de 2 millions de quintaux de fèves et de 500 mille quintaux de lentilles. Ces variétés ont en effet augmenté de plus de moitié, les rendements s'étant améliorés de près de 90 %. Parallèlement, 677 mille quintaux de petits pois ont été récoltés et la production de pois chiches a été recensée pour 665 mille quintaux, volume en accroissement de 13 % en raison de l'extension à la fois des superficies et des rendements.

Primeurs

Les précipitations abondantes au début et au milieu de la campagne et l'extension de 29 % des superficies, consécutive aux prix encourageants obtenus durant la dernière campagne, ont eu pour résultat la production de 545 mille tonnes de primeurs, niveau exceptionnel et en hausse de 13 % en un an.

(1) Voir annexes statistiques 8 à 20.

L'importance de la récolte et sa précocité ont permis l'exportation de 270 mille tonnes, en avance de deux tiers par rapport à 1989-90. Les livraisons de pomme de terre ont porté sur 125 mille tonnes, en quasi-doublement et celles de tomates sur 130 mille, en progression de 43 % environ. Enfin, les expéditions des autres légumes sont passées de 10 mille à 15 mille tonnes.

La répartition géographique des exportations de primeurs n'a pratiquement pas changé d'une campagne à l'autre, la France et l'Allemagne ayant acquis encore plus des neuf dixièmes des expéditions totales.

Agrumes

Les pluies du printemps et de l' automne 1990 relayées par celles de l'hiver 1991 ont été propices au développement végétatif du verger agrumicole qui a connu une floraison intense et une bonne charge des arbres, se traduisant par une récolte précoce et inégalée jusque-là. Celle-ci s'est en effet élevée à près de 1,5 million de tonnes, en hausse de 38 % d'une campagne à l'autre et d'un quart par rapport à la moyenne des 5 dernières campagnes.

Le niveau exceptionnel de la production et la modération de la concurrence sur le marché européen ont favorisé les exportations qui se sont développées de 57 % pour atteindre 686 mille tonnes. Cette évolution a intéressé toutes les variétés, en particulier la navel et la Maroc-late dont les expéditions ont totalisé 465 mille tonnes, en essor de près de 80 %. De même, les livraisons de clémentines sont passées, d'une campagne à l'autre, de 109 mille à 138 mille tonnes.

Alors que la Communauté économique européenne a acquis 70 % du total des exportations et demeure le principal client, de nouveaux marchés ont été approvisionnés, en particulier ceux de l'Algérie et des Etats-Unis d'Amérique qui ont reçu globalement près de 9 % des livraisons d'agrumes.

Le marché intérieur a absorbé 782 mille tonnes, soit plus de la moitié de la production totale. La consommation en frais a porté sur 648 mille tonnes, en expansion de 40 % tandis que les ventes aux usines de transformation n'ont pas excédé 134 mille tonnes, quantités en baisse continue depuis 1989.

Cultures industrielles

La production de betteraves a été supérieure à 3 millions de tonnes et n'a enregistré qu'un accroissement de 2 % en dépit d'une extension de 8 % des superficies. Parallèlement, la récolte d'un million de tonnes de cannes a légèrement augmenté de 2 %, en raison d'une amélioration relative des rendements.

De ce fait, la production de sucre a avoisiné 500 mille tonnes dont 80 % proviennent du traitement de la betterave et apparaît en progression de 3 %. A ce niveau, elle a couvert 64 % de la consommation intérieure. Les importations de sucre ont porté sur 280 mille tonnes, en accroissement de 12 % ; toutefois le coût de ces acquisitions ressort à 593 millions de dirhams, en recul de 11 %.

Dans le but d'encourager le développement des cultures sucrières, le prix à la production de la tonne de betterave a été relevé de 250 à 277 dirhams et celui de canne de 182 à 195 dirhams.

La récolte de coton s'est établie à 221 mille quintaux et n'a pratiquement pas fléchi en dépit d'une contraction de plus du quart des superficies et grâce à une amélioration des rendements de près du tiers.

Oléiculture

Les pluies du printemps et du début de l'automne 1991 ont favorisé respectivement la floraison du verger et le grossissement des fruits ce qui s'est traduit par une amélioration notable des rendements dans toutes les régions

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

oléicoles. Aussi, la récolte d'olives effectuée à la fin de la même année a-t-elle totalisé 500 mille tonnes au lieu de 390 mille tonnes un an auparavant. De même, les tonnages triturés ont permis la production de 50 mille tonnes d'huile, en accroissement de 25 %.

Oléagineux

Après la nette extension enregistrée au cours des quatre dernières campagnes, les superficies réservées au tournesol ont été ramenées à 145 mille hectares, en contraction de 9 %, à cause des fortes pluies de février et mars 1991 qui ont perturbé les travaux de semis. De surcroît, l'insuffisance des pluies observée par la suite a affecté les rendements qui sont revenus de 10,5 à 7 quintaux à l'hectare. Ainsi, la production de tournesol dont le prix du quintal a été relevé de 430 à 440 dirhams, a été limitée à un million de quintaux et apparaît en chute de 39 %.

Viticulture

Les précipitations de fin de l'hiver et du début du printemps 1991 ont stimulé le développement végétatif du vignoble et ont permis la récolte de 2,7 millions de quintaux de raisin, en hausse de 17 %. La production de vin a atteint 377 mille hectolitres, en avance de plus du quart. Parallèlement, les exportations de vin effectuées d'octobre 1990 à fin septembre 1991 ont totalisé plus de 60 mille hectolitres, en hausse de près de moitié et ont rapporté une recette de 44 millions de dirhams.

Elevage

Les conditions climatiques favorables de la campagne 1990-1991 ont également eu un effet bénéfique sur les terrains de parcours qui ont ainsi constitué une base alimentaire importante pour le bétail. L'effectif de celui-ci comprenant les bovins, les ovins et les caprins s'est chiffré selon le recensement effectué en mars-avril 1991 à 24,7 millions de têtes au lieu de 22,2 millions en octobre-novembre 1990 et ne reflète, de ce fait, qu'imparfaitement l'évolution du cheptel.

Par ailleurs, les statistiques officielles disponibles montrent que la production des viandes rouges et blanches a été globalement limitée à 327 mille tonnes et s'est inscrite en baisse d'une année à l'autre. Pour sa part, celle d'oeufs a pratiquement stagné autour de 1,1 milliard d'unités. En revanche, la production de lait a atteint 962 millions de litres et marqué une hausse de 3 %. Parallèlement, les importations de produits laitiers, constituées essentiellement de beurre, ont porté sur 43 mille tonnes, en augmentation de 11 %.

L'opération de reconstitution du cheptel national entamée après la sécheresse du début de la dernière décennie semble s'essouffler et le taux d'accroissement moyen de l'effectif des trois principales races est devenu, durant les dernières années, inférieur à celui de la demande. La même tendance a concerné la production de viandes ce qui s'est traduit par une hausse des prix intérieurs d'autant que ceux de l'alimentation du bétail sont devenus libres. Au surplus, la prédominance du mode d'exploitation traditionnel effectué sur les terrains de parcours et de races locales à faible productivité semblent limiter l'apport de l'élevage qui intervient pour plus du quart dans la production du secteur de l'agriculture et de la pêche et offre près d'un cinquième des emplois agricoles.

Pêche

L'influence exercée par le secteur de la pêche sur le reste de l'économie demeure appréciable en raison tant de sa contribution à l'alimentation de la population et à la création d'emplois que de l'importance de ses apports en devises et de ses effets induits sur les activités situées en amont et en aval.

Conscients du rôle déterminant que joue ce secteur, les pouvoirs publics ont adopté au cours des dernières années une stratégie visant entre autres la sauvegarde des ressources halieutiques et leur valorisation optimale. C'est ainsi que l'activité de pêche a été réglementée et que les usines de transformation ont été restructurées. Par ailleurs, l'infrastructure d'accueil des ports du Sud a été développée ce qui a permis le repli total de la flotte hauturière et l'intégration de cette activité dans l'économie nationale. En outre, la formation professionnelle a été intensifiée et des accords de coopération scientifique et technique ont été conclus avec des partenaires étrangers. Enfin, des mesures d'incitation à l'investissement ont été prises stimulant ainsi l'initiative privée, particulièrement dans la pêche hauturière.

A la faveur de ces actions, 55 navires de pêche en haute mer et 103 unités de pêche côtière ont été acquis en 1991 pour une valeur de 922 millions de dirhams, montant toutefois inférieur à celui des réalisations exceptionnelles enregistrées au terme des deux dernières années.

La production totale de la pêche a atteint 585 mille tonnes et marqué une avance de 6 % pour une valeur de plus de 4 milliards de dirhams, en hausse de 22 %. Cette orientation favorable a concerné les deux branches d'activité, en particulier la pêche hauturière dont les tonnages débarqués et la valeur se sont accrus respectivement de 13 % et 24 %. Parallèlement, les exportations de produits bruts et transformés de la pêche ont porté sur 217 mille tonnes, en progression de 16 % et ont rapporté la contrevaleur de 5,3 milliards de dirhams, montant en essor de 23 % et représentant 14 % du total des exportations. En revanche, la consommation locale de produits frais est revenue, en un an, de 172 mille à 150 mille tonnes.

LES MINES ET L'ENERGIE

Le secteur des mines et de l'énergie est demeuré largement tributaire du contexte économique mondial. En effet, la production minière est restée étroitement dépendante de la demande extérieure et du niveau des prix lesquels ont été caractérisés en général cette année par des baisses importantes. Dans ces conditions, l'extraction minière a régressé de 12 % et son indice spécifique apparaît inférieur à celui de l'année de base qui remonte à 1987. Certes, cette tendance trouve son origine principalement dans la chute de la production de phosphates mais elle résulte également du comportement des autres minerais. Au total, la valeur ajoutée de la branche des mines et la production ainsi que les recettes d'exportation se sont inscrites en recul d'une année à l'autre.

Pour sa part, le secteur de l'énergie a enregistré une avance limitée de 0.4 % au lieu de 6,2 % un an plus tôt. Toutefois, cette évolution d'ensemble recouvre une extension de la production d'électricité et de l'extraction de charbon et une régression de l'activité de raffinage. Au demeurant, les importations de pétrole ont diminué et la facture énergétique s'est sensiblement allégée.

(Base 100 en 1987)	1988	1989	1990	1991
Indices				
- de l'extraction minière	114,7	86,2	110,6	88,5
- de la production d'énergie	108,3	115,5	122,7	123,2

Mines

Le secteur des mines s'est encore ressenti de la conjoncture défavorable du marché mondial des minerais. En effet, face à une offre abondante, la demande s'est avérée faible marquant ainsi un nouveau recul. Dans ce contexte, les prix de nombreux produits miniers ont accusé des baisses, parfois prononcées, atténuées toutefois par un léger redressement du dollar, principale monnaie de facturation. Une telle situation qui a résulté de l'atonie de l'activité économique internationale a été aggravée notamment par les ventes massives et désordonnées de métaux en provenance de l'ex-Union soviétique.

Dans ces conditions, la valeur ajoutée du secteur des mines en prix constants ressort à 3,1 milliards de dirhams et, de ce fait, sa part dans le produit intérieur brut a fléchi en un an de 3,2 % à 2,8 %.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Au terme de 1991, la production minière s'est établie à près de 19 millions de tonnes représentant une valeur carreau-mine de l'ordre de 5,5 milliards de dirhams en chute respectivement de 15,5 % et 8,5 %. Cette évolution à la baisse qui a concerné essentiellement les phosphates, le fer et la fluorine a résulté tant de la diminution des exportations que de celle de la demande locale (1). En effet, les ventes à l'étranger, avec près de 10 millions de tonnes, se sont inscrites en régression de plus d'un cinquième laquelle est due aux expéditions de phosphates, mais également de plomb, de fer et de zinc.

Quant aux recettes d'exportation, elles ont chuté de 14,8 % et ont été ramenées à peine à 3,8 milliards de dirhams. De même, les commandes locales pour la transformation ont été limitées à 9,4 millions de tonnes, en recul de 6,3 % en raison des difficultés d'écoulement des dérivés de phosphates rencontrées notamment en début d'année. A ce niveau, elles ont néanmoins représenté près de la moitié de la production.

Phosphates

La reprise de la production amorcée l'an dernier par le secteur des phosphates en raison du développement de la valorisation locale ne s'est pas confirmée en 1991. L'activité du groupe de l'Office chérifien des phosphates a marqué une diminution notable d'une année à l'autre, découlant essentiellement du recul des ventes de phosphates bruts toujours confrontées au retrait de la demande extérieure et à une vive concurrence. Cependant, un léger redressement des cours tant du minerai brut que des dérivés a été enregistré.

La production marchande des phosphates, après le net essor observé l'an dernier, n'a pas atteint 18 millions de tonnes et a accusé une chute de 15,9 %. Parallèlement, les ventes totales se sont établies à 18,3 millions de tonnes et ont enregistré une baisse de 14,4 % due à la contraction des exportations de brut qui n'ont pas dépassé 9,1 millions de tonnes, correspondant à moins de 30 % du commerce mondial des phosphates naturels et confirmant ainsi la substitution croissante des produits transformés au minerai naturel.

En effet, les expéditions de phosphates bruts ont accusé, au terme de l'exercice, une chute de plus d'un cinquième qui succède aux baisses de 12,9 % et 6,1 % observées respectivement en 1989 et 1990. Cette évolution qui résulte de la contraction de même ampleur de la demande internationale a rendu malaisée la sauvegarde de certains marchés traditionnels. Toutefois, les recettes d'un montant de l'ordre de 3 milliards de dirhams ont fléchi moins fortement, de 16,1 %, le prix moyen de la tonne exportée ayant enregistré une légère amélioration, passant en un an de 37 à 38 dollars environ.

Pour leur part, les quantités destinées à la valorisation locale ont atteint 9,2 millions de tonnes. Bien qu'ayant marqué un recul de 5,6 % d'une année à l'autre, elles ont dépassé les exportations de brut et constitué plus de la moitié de la production. La fabrication d'acide phosphorique ressort à 2,3 millions de tonnes, en baisse de 5 % et celle d'engrais à 2,4 millions, en recul de 7,2 % d'une année à l'autre.

La commercialisation des dérivés de phosphates a augmenté de 2 % en tonnes équivalent acide phosphorique et a procuré la contrevaleur de 7 milliards de dirhams environ, montant en hausse de 12,4 % grâce principalement au redressement des cours.

Ces réalisations d'ensemble recouvrent cependant des évolutions contrastées selon les produits. L'extension rapide de la demande d'acide phosphorique, émanant de l'Inde et de l'Arabie Saoudite qui ont absorbé près des quatre cinquièmes des tonnages vendus, a porté les envois à plus de 1,3 million de tonnes, en progression en un an de 14,4 % permettant ainsi au Maroc de consolider son rang de premier exportateur avec plus de la moitié du marché mondial de ce produit. A l'inverse, les ventes d'engrais, constituées pour les trois quarts de diammonique, n'ont pas dépassé 2,1 millions de tonnes et apparaissent en régression de 11,4 % d'une année à l'autre par suite de la réduction de 12,2 % des achats de l'Europe, principal importateur de fertilisants.

Au total, le chiffre d'affaires réalisé par le groupe de l'Office chérifien des phosphates avec l'étranger a excédé dix milliards de dirhams, montant légèrement supérieur à celui d'il y a un an et constitué pour 70 % des revenus tirés des produits transformés.

Les résultats ainsi acquis s'avèrent globalement satisfaisants et mettent une nouvelle fois en évidence la contribution substantielle des dérivés. Cependant, la commercialisation de ces produits demeure délicate tant en raison de la vive concurrence et des fluctuations de la demande et des cours qui s'exercent sur le marché mondial que de la forte concentration des débouchés.

Autres minerais

L'activité des autres minerais a été également entravée par des difficultés d'écoulement et surtout par la chute des cours des métaux. En effet, la production estimée globalement à un million de tonnes environ, a stagné d'une année à l'autre. Le recul prononcé de l'extraction de fer et de la fluorine notamment a en effet plus que compensé le redressement enregistré par les autres substances. De même, les exportations chiffrées à près de 753 mille tonnes ont peu varié ; la réduction des tonnages et des prix du plomb, du cuivre et du zinc notamment a pratiquement annulé le redressement des ventes de barytine. En conséquence, les revenus tirés des ventes ont baissé en un an de 8,6 % pour s'établir à près de 750 millions de dirhams. A ce niveau, ils ont représenté près d'un cinquième des recettes globales du secteur.

Plomb

L'extraction de plomb a porté sur 102.400 tonnes et progressé de 6,9 % d'une année à l'autre. En revanche, les ventes totales ont accusé une baisse de 15,9 % recouvrant un fléchissement des livraisons au marché local et surtout une chute des exportations. En effet, celles-ci n'ont pas dépassé 17.900 tonnes et n'ont procuré qu'une recette de 54 millions de dirhams, réduite de plus de moitié à la suite d'un effondrement des cours.

Quant à la production de plomb métal, elle s'est établie à 70.600 tonnes, en accroissement de 9,4 % mais les expéditions ont été limitées à 54.800 tonnes, en recul de 8 %. Cependant, à terme, l'activité de transformation est appelée à se renforcer du fait de l'extension de la capacité de traitement des fonderies de Zellidja, actuellement en cours.

Cuivre

La production de cuivre déjà en baisse au cours des dernières années a de nouveau décliné et s'est établie à 38.900 tonnes. Pour sa part, l'exportation de 37 mille tonnes environ de cuivre a procuré une recette de l'ordre de 204 millions de dirhams, en net repli l'une et l'autre.

Zinc

La production de zinc a poursuivi le mouvement de hausse entamé auparavant et a atteint cette année 70.800 tonnes, marquant un essor de plus de trois quarts par rapport à son niveau d'il y a un an. En revanche, les exportations qui avaient bénéficié durant les trois derniers exercices d'une orientation favorable ont porté sur 38.100 tonnes, en recul de 5,9 %. De même, les revenus qui en ont été tirés n'ont pas dépassé 93 millions de dirhams, montant en baisse de plus de 12 % suite à un repli des prix.

Les perspectives d'exploitation du zinc apparaissent prometteuses. En effet, il a été procédé à la mise en exploitation de l'important gisement de Hajjar dans la région de Marrakech dont les réserves sont estimées à plus de 8 millions de tonnes.

(1) Voir annexes statistiques 21 et 22.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Barytine

L'activité des mines de barytine a été sensiblement améliorée cette année en raison d'un léger redressement tant de la demande que des prix. Ainsi, la production s'est élevée à 433.300 tonnes, en progression de près d'un cinquième et les livraisons à l'étranger, portées à 424.200 tonnes, ont procuré 143 millions de dirhams, en accroissement respectivement de 13,6 % et 15,1 % d 'une année à l'autre.

Fluorine

La production de fluorine a de nouveau diminué cette année et ressort à 74.600 tonnes. Toutefois, le volume exporté est passé en un an de 81.500 tonnes à 86.800 tonnes mais la valeur de ces livraisons, estimée à 94 millions de dirhams, est demeurée stable d'une année à l'autre.

Manganèse

L'extraction de manganèse a continué de progresser et a atteint 59.300 tonnes. Les expéditions et les recettes qu'elles ont procurées sont demeurées inchangées, de l'ordre de 42.900 tonnes et de 84 millions de dirhams.

Fer

Le mouvement de baisse observé l'an dernier dans l'activité des mines de fer s'est poursuivi à un rythme encore plus prononcé cette année. Les quantités extraites ont été limitées à 96.700 tonnes, en chute de plus d'un tiers, et les ventes à l'étranger sont tombées à 50.600 tonnes, en contraction d'un quart d'une année à l'autre.

Energie

La demande d'énergie a encore progressé en 1991 mais à une cadence inférieure à celles observées au terme des dernières années. Les importations de pétrole ont été réduites à 5 millions de tonnes et celles de charbon portées à 1,4 million de tonnes. Par ailleurs, un repli des cours du baril de pétrole est intervenu dans la seconde moitié de l'année qui a succédé à une hausse continue durant les deux dernières années. Ainsi, la facture énergétique s'est établie à 8,6 milliards de dirhams, accusant une baisse de près de 11 % et représentant près du quart du total des recettes d'exportations.

La production locale d'énergie ressort à 643 mille «tonnes équivalent pétrole» en diminution de 2,7 %. Elle a couvert moins de 10 % du total des besoins. L'apport de l'électricité hydraulique s'est légèrement redressé mais la contribution de l'anthracite a marqué un fléchissement.

En regard, la consommation totale s'est chiffrée à 6,6 millions de «tonnes équivalent pétrole» en hausse de 1,9 % due surtout à l'extension des utilisations de charbon, les livraisons de produits pétroliers ayant en revanche peu varié. Le déséquilibre né de l'insuffisance quantitative des ressources internes et de la hausse de la demande a relevé le solde déficitaire de la balance énergétique à près de 6 millions de tonnes et le taux de dépendance à l'égard de l'extérieur à 90,3 % des besoins (1).

Produits pétroliers

L'extraction d'hydrocarbures déjà faible par le passé a encore fortement diminué cette année. Elle a porté sur 11.700 tonnes de pétrole et un volume de gaz de 36,5 millions de mètres cubes, soit au total l'équivalent de 39.000 «tonnes équivalent pétrole». Pour sa part, la demande de produits raffinés apparaît en augmentation modeste. En effet, après avoir progressé de 6,3 % en 1989 et de 4,8 % en 1990, la consommation estimée à un peu plus de 5 millions de tonnes ne s'est accrue cette année que de 0,5 % seulement. Cependant, ce mouvement d'ensemble a été nettement différencié selon les produits. C'est ainsi que les ventes de gazole et de gaz liquéfiés se sont élargies respectivement de 5,7 % et de 6,9 %, celles des essences ont stagné et celles de fuel ont fléchi de 1,3 %. Une telle évolution s'explique par le niveau élevé des stocks de sécurité constitués auparavant et à un moindre degré par l'augmentation des importations de produits finis. Les livraisons des deux raffineries au marché local ont en fait été limitées à moins de 5 millions de tonnes et s'avèrent en recul en un an de 5,3 %. D'ailleurs, les acquisitions de pétrole, en provenance essentiellement de pays arabes, se sont établies à 5 millions de tonnes en chute de 13,5 %. Elles ont occasionné une dépense de l'ordre de 6,6 milliards de dirhams, en retrait de près d'un cinquième, consécutivement à une baisse des prix, intervenue au cours de la deuxième moitié de l'année.

(1) Voir annexes statistiques 23 à 26.

Electricité

La production nette d'énergie électrique est estimée à 9,9 milliards de kwh en accroissement de 5,7 % au lieu de 10,2 % l'an passé. Dans ce total, les apports des centrales thermiques interviennent pour 8,8 milliards de kwh en progrès de 6 % et ceux des usines hydroélectriques pour 1,1 milliard, en hausse de 3,8 %.

Quant à la consommation d'électricité, elle a été évaluée à 9 milliards de kwh en augmentation de 5,6 % au lieu de 11,5 % un an auparavant.

Charbon

L'extraction d'anthracite s'est élevée à 551 mille tonnes environ marquant cette année un rythme d'accroissement de 4,7 %. En revanche, les ventes destinées presque totalement à la centrale de Jerada dont les besoins demeurent bien plus importants se sont fixées à 491 mille tonnes, en repli de 4,1 %. A l'inverse, les importations de houille ont atteint 1,4 million de tonnes, en extension de 14 % d'une année à l'autre. Ainsi la demande globale de charbon apparaît voisine de 1,9 million de tonnes, en hausse de 8,7 % et a émané pour près des deux tiers des centrales thermiques et pour le reste, essentiellement des cimenteries.

L'année 1991 a été marquée par le démarrage des travaux de construction du barrage Al Wahda, l'ouverture du chantier de la centrale thermique de Jorf Lasfar et l'installation de turbines à gaz à Mohammedia, Tétouan et Tan Tan. De même, ont été poursuivies les études relatives à l'acheminement du gaz algérien à travers le territoire national.

L'INDUSTRIE ET LE TOURISME

L'industrie

L'activité industrielle dont la progression s'était sensiblement accélérée en 1990 a augmenté moins rapidement cette année. Ainsi, la valeur ajoutée de l'industrie, y compris l'artisanat, s'est inscrite en hausse de 2 % au lieu de 8,4 % précédemment. Sa part dans le produit intérieur brut est revenue à 16,6 % et sa contribution au commerce extérieur ressort à quelque 60 %. Pour sa part, l'indice de la production industrielle de base 100 en 1987 a laissé apparaître une augmentation limitée à 2,4 % au lieu de 8,9 % en 1990 (1).

En fait, cette tendance recouvre selon les branches des orientations très divergentes qui traduisent à la fois le bon comportement des industries tournées vers le marché local et les résultats modestes des principales unités exportatrices. En effet, la fabrication de matériaux de construction et dans une moindre mesure celle des métaux ont fortement augmenté. En revanche, l'activité n'a marqué qu'une légère hausse dans l'industrie textile, a quasiment stagné dans la branche de l'agro-alimentaire et a même fléchi dans les industries chimiques, particulièrement en ce qui concerne la production de l'acide phosphorique.

Par ailleurs, les projets d'investissement agréés ont porté sur une enveloppe de 11 milliards de dirhams, en hausse de 2 % au lieu de 35 % un an plus tôt. Une tendance à la baisse a même concerné les branches des industries métalliques et mécaniques ainsi que celles du textile et du cuir.

(1) Voir annexe statistique 27.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Industries alimentaires, boissons et tabacs

Les unités de cette branche constituent plus du quart des établissements du secteur industriel et y contribuent à hauteur du tiers de la production et à 20 % des exportations.

L'activité des industries alimentaires, des boissons et des tabacs a enregistré un accroissement de 1 %, reflétant d'une part, une amélioration des boissons-tabacs et de l'alimentation de base, respectivement de 7,7 % et 3,8 % et d'autre part une baisse de 4,5 % des autres produits alimentaires.

Les minoteries industrielles ont réalisé une progression de 6,6 % qui confirme le mouvement de reprise amorcé précédemment, avec une production de plus de 18 millions de quintaux. De même, la production de sucre a atteint 500 mille tonnes, en hausse de 3 %. Parallèlement, les importations se sont accrues de 12 % pour faire face à la consommation qui s'est élevée à plus de 780 mille tonnes et afin de reconstituer le niveau des stocks. Pour sa part, l'industrie laitière a fourni des quantités en hausse de 13,5 % à la faveur tant de l'amélioration des approvisionnements que de la consolidation de la demande. De son côté, l'activité des conserveries de poisson a augmenté de 1,7 % grâce à la hausse, de 5,4 %, des exportations à destination surtout de l'Europe. En revanche, les fabrications de conserves végétales ont fléchi de 20,3 % à la suite notamment du repli des apports. Enfin, la production d'huile qui s'était développée tout au long de ces dernières années a accusé une baisse de 1,4 %.

Par ailleurs, la branche des boissons et tabacs a réalisé une augmentation de 7,7 % qui recouvre une progression de 13,3 % des fabrications des boissons et un recul de 5,5 % de l'industrie du tabac.

Textile, habillement et cuir

L'activité du secteur des textiles a été marquée cette année par un regain de dynamisme de la demande interne tandis qu'à l'inverse, les branches exportatrices ont pâti d'une conjoncture moins favorable. Ainsi, la production tournée vers le marché local s'est accrue de 3,5 % et au total, l'industrie textile, de l'habillement et du cuir a enregistré une progression de 1,9 %.

En effet, l'orientation favorable des livraisons locales s'est traduite par une intensification des cadences de production surtout dans le secteur de la laine, avec une expansion de 28,8 % et dans une moindre mesure dans les industries du coton et des fibres continues.

En revanche, la baisse des fabrications de tapis amorcée dès 1988 s'est accentuée cette année et ressort à 12,7 % en liaison avec celle des exportations. De même, alors que les données du commerce extérieur laissent apparaître une amélioration sensible des exportations d'environ 19 %, la conjoncture dans la branche de la confection, telle qu'elle est appréhendée à travers son indice, semble s'être détériorée en 1991 de près de 7 %. Dans la bonneterie, la production a été accrue de 3,7 %.

Pour sa part, l'activité dans l'industrie du cuir s'est redressée de 11,8 %. A elle seule, celle de la tannerie s'est renforcée de 25,9 %. De même, la fabrication de chaussures et celle des autres articles en cuir ont progressé respectivement de 2,8 % et de 4,2 %.

Industries chimiques et parachimiques

Après l'amélioration constatée l'an dernier, les industries de ce groupe ont subi une diminution de 2,1 % due notamment à un recul enregistré par la transformation des phosphates, la fabrication de médicaments ainsi que par celle de la pâte à papier. En revanche, la reprise amorcée en 1990 dans la branche du caoutchouc et du plastique s'est poursuivie cette année.

Ainsi, la production d'acide phosphorique est revenue à près de 2,3 millions de tonnes, en baisse de 5 %, mais les quantités exportées ont augmenté de 14,4 %. De même, les fabrications d'engrais, qui ont été ramenées à 2,4 millions de tonnes, ont diminué de 7,2 %. Toutefois, le taux de valorisation locale a été renforcé, passant de 45,4 % à plus de 50 %. Pour sa part, l'activité des laboratoires pharmaceutiques s'est contractée de 4,6 % et la fabrication de pâte à papier a marqué un retrait de 8 % consécutif à celui des ventes à l'étranger.

De son côté, la production des peintures et vernis, soutenue par l'évolution favorable de la demande, s'est accrue de 4 %. Parallèlement, la fabrication de matière plastique a légèrement augmenté de 1,2 % et celle d'articles en papier et carton, stimulée par les commandes d'emballages des unités exportatrices, a progressé de 4,2 %.

Enfin, la branche du caoutchouc et du plastique a marqué une avance de 4,2 % qui succède à celle de 7,9 % observée un an auparavant. Dans cet ensemble, les fabrications d'ouvrages divers en caoutchouc se sont élargies de plus de 25 %, celles de pneumatiques de 2,5 % et celles d'articles en matière plastique de 1,2 %.

Industrie des métaux

L'activité des industries métallurgiques est demeurée bien orientée. Sa croissance ressort à 5,6 % et recouvre de surcroît une amélioration de l'ensemble des branches dont les livraisons aux unités situées en aval sont apparues en hausse. Seul le montage de véhicules utilitaires et celui de matériel ferroviaire ont été réduits d'une année à l'autre.

La production d'ouvrages en métaux s'est accrue de 6,9 %. A elle seule, l'activité de la menuiserie métallique, de la chaudronnerie et de la tôlerie s'est développée de 9,3 % grâce à d'importantes commandes en provenance des cimenteries, des raffineries de pétrole et des mines. A cette amélioration, ont contribué également l'accroissement de 17,7 % du mobilier métallique et celui de 8,3 % des articles ménagers. En revanche, l'insuffisance de la demande émanant notamment des conserveries de fruits et légumes a été à l'origine d'un tassement de la production d'emballages métalliques.

Les fabrications de produits sidérurgiques qui étaient restées stables l'an dernier ont été accrues de 6,8 % en dépit du recul des ventes de rond à béton lié en particulier à la libéralisation des importations de fer.

Pour sa part, le montage de véhicules et de matériel de transport a globalement progressé de 2,6 %, rythme qui s'avère cependant moins rapide que ceux observés précédemment en raison notamment de la baisse qui a affecté le matériel ferroviaire et les véhicules utilitaires. En revanche, l'assemblage de voitures particulières et de véhicules commerciaux a porté sur plus de 20.000 unités, en hausse de 25 %. La reprise de l'activité de montage observée en 1990 s'est confirmée cette année et la part des voitures montées localement dans les immatriculations totales de l'année est passée de 35 % à 60 %.

Par ailleurs, la production de machines et de matériels d'équipement s'est renforcée de 5,3 %. La quasi-totalité des branches ont contribué à cet essor notamment celles du matériel spécialisé pour l'industrie en progression de 18,8 % et des machines agricoles, avec une avance de 13,8 %.

Industries diverses

L'activité des industries classées dans ce groupe a globalement stagné. Le repli de 5,2 % des fabrications de matériels électriques et électroniques a été à peine compensé par le redressement de 8,4 % de la production d'articles en bois, notamment celle d'emballages qui a été développée de 47,1 % pour faire face à la demande soutenue des exportateurs d'agrumes et de primeurs. Enfin, la branche des machines de bureau et du matériel médical a enregistré une expansion de 17,1 %.

Matériaux de construction

La transformation des minéraux de carrières s'est inscrite en essor de 12,1 % grâce surtout à l'évolution satisfaisante de l'ensemble des matériaux

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

de construction, notamment de la production de ciment qui s'est élevée à près de 5,8 millions de tonnes, en hausse de 7 % et celle d'agglomérés divers qui a augmenté de 2,7 %. Toutefois, la fabrication d'articles en céramique n'a pratiquement pas connu de variation d'une année à l'autre et l'industrie du verre a même chuté de 12,2 %

Bâtiment et travaux publics

Dans l'ensemble, le secteur du bâtiment et des travaux publics semble avoir pâti de la conjonction d'un certain nombre de facteurs qui ont entraîné un renchérissement du coût de la construction. Au total, sa valeur ajoutée s'est stabilisée au niveau atteint l'an dernier.

A en juger par les autorisations de construire délivrées officiellement, l'activité du bâtiment ressort en net retrait d'une année à l'autre. En effet, leur nombre n'a pas dépassé 26.000 et s'avère en baisse de 18,6 %. Pour leur part, les surfaces de planchers ont porté sur 7,6 millions de mètres carrés, dont la valeur de réalisation a été estimée à 8,8 milliards de dirhams, et enregistrent des diminutions respectives de 21 % et de 17 %. Enfin, le nombre de logements est lui-même revenu en un an de 62 mille à 52 mille.

Dans la branche des travaux publics, hormis les travaux de construction de deux barrages, l'activité a porté essentiellement sur les opérations d'entretien des infrastructures existantes.

Le tourisme

L'activité touristique internationale a été profondément affectée par les événements du Golfe. La chute des déplacements internationaux, limitée initialement à l'aire du conflit, s'est étendue depuis le début de l'année 1991 à l'ensemble des pays d'accueil, la région méridionale du bassin méditerranéen ayant été la plus éprouvée. Les activités situées en amont et en aval de l'industrie touristique qui a connu un effondrement sans précédent des taux d'occupation de l'hôtellerie, se sont nettement ressenties de ce marasme. Il en a été ainsi notamment pour les intermédiaires du tourisme et les transporteurs aériens contraints à une réduction drastique de la fréquence des liaisons. Une certaine reprise a été observée à partir du second semestre et a eu pour origine les déplacements touristiques intra-régionaux, notamment en Europe.

Cette situation s'est traduite au niveau de l'activité touristique nationale par une réduction de près de 30 % des visiteurs européens. Cependant, en raison du développement du tourisme maghrébin, les entrées de touristes étrangers se sont élevées au total à plus de trois millions et accrues de près de 5 % (1). Ce regain d'affluence, modeste il est vrai au regard de celui de l'an dernier, ne s'est pas reflété sur l'activité de l'hôtellerie classée. De même, les rentrées de devises telles que recensées par le système bancaire se sont limitées à 8,8 milliards de dirhams, accusant une baisse de 16 % alors qu'elles avaient progressé de 22 % un an auparavant. Compte tenu des dépenses des touristes nationaux à l'étranger établies à 1,7 milliard, le solde positif dégagé par la rubrique «voyages» n'a pas dépassé 7,1 milliards et apparaît en recul de 21 %.

L'évolution divergente du nombre de visiteurs et du montant des recettes observée cette année s'explique notamment par l'importante diminution de l'afflux des européens et des américains que traduit au demeurant la baisse de 30 % des virements bancaires, les rentrées au titre des opérations de change manuel étant restées quant à elles pratiquement stables.

La détérioration de la conjoncture dans le secteur en particulier durant première moitié de l'année et ses implications tant économiques que sociales ont conduit les pouvoirs publics, à décider dans le cadre d'une action concertée avec la profession, la mise en oeuvre d'un dispositif de sauvegarde afin d'atténuer les effets du marasme ambiant, notamment sur l'emploi. Au plan financier, des mesures ont été prises en vue de soulager la trésorerie des établissements hôteliers, en particulier des reports d'échéance ont été accordés pour leurs emprunts contractés auprès du Crédit immobilier et hôtelier. Pour leur part, les professionnels ont été amenés à consentir des réductions substantielles de tarifs en vue de stimuler le tourisme interne.

(1) Voir annexe statistique 28.

Le flux touristique

Le mouvement touristique s'est fortement ralenti en 1991 après l'augmentation remarquable de l'année précédente. C'est ainsi que le nombre global d'arrivées s'est établi à un peu plus de 4,2 millions, en progression de 1,8 % au lieu de 16 %. Dans ce total, les nationaux résidant à l'étranger ont été recensés pour 972.000 environ et leur affluence a accusé un recul de 7 %. En revanche, il a été enregistré une hausse de près de 5 % des entrées de visiteurs étrangers dont le nombre a atteint 3,2 millions. Cette évolution est imputable aux arrivées de maghrébins chiffrées à 2,2 millions, en accroissement d'environ 40 %, les algériens étant dénombrés pour plus de 2 millions. Une tendance inverse a caractérisé l'affluence d'européens et d'américains. Amorcé au cours des deux dernières années, ce mouvement a gagné en ampleur et leur effectif revenu à moins de 917 mille a enregistré un reflux de l'ordre du 30 %. Cette évolution a intéressé l'ensemble des pays concernés mais elle n'a pas été uniforme tout au long de l'année. Très accentuée au cours du premier semestre, elle s'est en effet progressivement atténuée au fil des mois pour faire place à une franche reprise durant les tout derniers mois de l'année.

L'orientation peu favorable du mouvement touristique en provenance d'Europe essentiellement s'est reflétée dans la baisse de fréquentation des hôtels classés, les nuitées totales n'ayant pas dépassé 7,8 millions. Celles enregistrées au titre du tourisme international ont été limitées à 5,3 millions, en baisse de plus d'un tiers et celles effectuées par les résidents ont totalisé 2,5 millions.

De même, les modes de transport ont subi des changements. C'est ainsi que les arrivées par voie terrestre se sont développées de plus du cinquième, en liaison avec l'essor du tourisme maghrébin et ont représenté plus de 71 % du flux total. En revanche, la part du transport aérien est revenue en un an de près d'un tiers à un peu plus du cinquième et celle de la voie maritime, de l'ordre de 8 %, n'a guère varié.

Infrastructure touristique

Les réalisations en matière d'hébergement ont porté sur 4.840 lits, en retrait de 25 % sur la capacité mise en service l'année précédente, pour un investissement de 1,4 milliard de dirhams, en hausse de 13,5 % consacré essentiellement aux unités de haut de gamme. Les disponibilités d'accueil des zones balnéaires de Tétouan et Agadir ont bénéficié de plus des deux tiers des lits additionnels et les villes de Marrakech et Fès en ont recueilli ensemble plus du quart. Le nombre d'emplois générés directement ou indirectement par le fonctionnement de ces installations est estimé à quelque 12.000 postes.

La capacité de l'hôtellerie classée, opérationnelle à fin décembre 1991 porte sur plus de 93.400 lits, marquant un accroissement de plus de 5 % d'une année à l'autre. Bien que les établissements de quatre étoiles restent prédominants, la structure du parc hôtelier présente une répartition équilibrée entre les hôtels de haut de gamme et les unités de moyenne catégorie, grâce à l'effort de diversification entrepris au cours des dernières années.

Par ailleurs, les projets en cours d'édification, au nombre de 135 totalisent un investissement de l'ordre de 4,7 milliards de dirhams et comportent plus de 28.300 lits, soit autant que l'an dernier. Cette capacité additionnelle a bénéficié à hauteur de plus de 40 % à la région de Marrakech-Agadir-Ouarzazate, de 22 % à la zone Tanger- Tétouan et à concurrence de 11 % à la ville de Casablanca. La distribution régionale, conforme aux objectifs poursuivis par les pouvoirs publics, s'accompagne en outre d'une ventilation équilibrée entre établissements de haut de gamme et de moyenne catégorie.

Enfin, les investissements agréés en cours d'année dans le cadre du code des investissements s'élèvent à plus d'un milliard de dirhams dans l'hôtellerie et à un montant de 700 millions de dirhams environ pour le renforcement

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

du parc de transport touristique. La capacité d'accueil projetée totalise quelque 7 mille lits.

La crise qu'a traversée le tourisme à la suite des événements du Golfe a montré les insuffisances en matière d'information et d'accueil de la clientèle et la nécessité d'intensifier les efforts de promotion, en particulier en direction des intermédiaires de voyages. Au niveau de l'offre, outre le renforcement et la diversification en cours des infrastructures, un certain nombre de mesures ont été prises en vue d'assainir l'exercice de la profession. Cependant la concurrence, de plus en plus vive entre pays d'accueil, commande une action plus appuyée en vue d'une meilleure valorisation des potentialités nationales et une plus large prospection de nouveaux marchés.

LES PRIX, LES SALAIRES, LA POPULATION ET L'EMPLOI

Prix

La tendance à la hausse des prix, amorcée il y a trois ans, s'est de nouveau renforcée en 1991 tant au stade de la consommation qu'à celui des prix de gros. En effet, l'indice du coût de la vie révèle une augmentation de 8,2 % au lieu de 6,7 % en 1990 de 3,1 % en 1989 et de 2,3 % en 1988. De même, l'accroissement des prix de gros ressort à 6,4 % au lieu de 4,6 % un an auparavant. En revanche, la hausse de l'indice des prix à la production industrielle n'a pas dépassé 4,5 % et a peu varié d'une année à l'autre.

Une telle évolution résulte de la conjugaison de nombreux facteurs dont l'incidence a été différemment ressentie selon les produits ou le stade de transaction. D'une manière générale, l'expansion de la demande de consommation a été soutenue par une amélioration des revenus agricoles et une majoration des traitements et salaires ; en effet, un relèvement du salaire minimum légal et une augmentation des traitements des fonctionnaires ainsi que des prestations sociales sont intervenus dès le début de l'année. En outre, la production s'est certes accrue mais l'offre a été insuffisante, voire en baisse, au niveau d'un certain nombre de produits. C'est le cas de la viande dont la production s'est contractée. De surcroît, la libération des prix s'est poursuivie et l'augmentation des cours de carburants décidée en octobre 1990 a donné lieu à des relèvements de tarifs dans les transports tant publics que privés. En revanche, l'influence des prix extérieurs accentuée l'an dernier a été modérée en 1991. Enfin, la liquidité de l'économie qui s'est de nouveau élargie a constitué un élément favorable à la résurgence d'anticipations inflationnistes.

Indice du coût de la vie

La variation du coût de la vie est suivie à l'aide d'un indice ayant pour base la période comprise entre mai 1972 et avril 1973 et prenant en considération 210 articles seulement. Au demeurant, cet indice est limité à huit villes et à cinq catégories socio-économiques de ménages disposant de revenus modestes. Deux nouveaux indices en cours d'élaboration permettront non seulement d'actualiser le dispositif d'observation des prix de détail, mais également d'élargir son champ à un nombre plus important de biens et services et de l'étendre à l'ensemble des ménages, ruraux et urbains.

L'indice des 210 articles a enregistré cette année une hausse de 8,2 % renforçant le retournement de tendance amorcé en 1989. Cette orientation a été enregistrée dès les quatre premiers mois de l'année, au cours desquels le renchérissement saisonnier a revêtu une intensité plus accentuée que d'habitude, particulièrement en mars à l'occasion du mois de Ramadan. De surcroît, le cycle conjoncturel de ralentissement et d'infléchissement des prix a été plus court que de coutume, le mouvement ascendant ayant repris dès le mois de juin pour s'intensifier durant le reste de l'été à la suite notamment des relèvements des tarifs de transport et de ceux des cigarettes. En revanche, au dernier trimestre, le tassement saisonnier s'est révélé relativement précoce du fait du repli des cours des légumes et des fruits [1].

(1) Voir annexe statistique 29.

L'accélération des prix a été observée dans les huit villes couvertes par l'indice et les écarts entre elles ont été relativement réduits, le taux le plus élevé, de 9,3 % ayant été enregistré à Tétouan et le plus faible, de 7,2 % à Fès.

De même, le renchérissement a été général au niveau des biens et des services mais il n'a pas été uniforme. A elle seule, la variation des produits alimentaires a été à l'origine de près des trois cinquièmes de l'alourdissement du coût de la vie.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1990	Moyenne annuelle 1991	Variation brute %	Variation pondérée %
Alimentation	54	432,7	470	+ 8,6	+ 4,8
Habillement	8,5	342,4	366,8	+ 7,1	+ 0,5
Habitation	13,5	351,9	380,9	+ 8,2	+ 0,9
Entretien, hygiène et soins	5,5	330,4	352,6	+ 6,7	+ 0,3
Transports, loisirs et divers	18,5	499,7	538,2	+ 7,7	+ 1,7
Indice général	**100**	**420,9**	**455,3**	**+ 8,2**	**+ 8,2**

C'est ainsi que les produits alimentaires ont marqué une hausse de 8,6 % supérieure à celle de 7,1 % observée en 1990 et en net contraste avec la quasi-stabilité qui avait prévalu trois années auparavant. Cette hausse a constitué près de 60 % de l'augmentation totale de l'indice des prix, mais elle ne traduit pas une tendance généralisée, des écarts très marqués ayant été constatés entre les différents produits. En effet, les cours des épices et condiments se sont accrus de près d'un tiers et ceux des légumes secs et du poisson de 13 % environ. Pour ce qui est des produits céréaliers, le renchérissement a été de 8 % et a résulté principalement des relèvements des prix de la farine et du pain. De même, subissant les effets conjoints d'une contraction de la production de poulets de chair et des abattages de bovins et d'ovins face à un élargissement de la demande stimulée par l'amélioration des revenus, les prix de la viande ont accusé une poussée inhabituelle, de plus de 18 % contribuant à eux seuls à concurrence de moitié à l'augmentation du groupe «alimentation» et de près de 30 % à celle de l'indice dans son ensemble. A l'inverse, les cours des autres produits, notamment les légumes frais et les fruits, ont subi des majorations relativement modérées qui succèdent, il est vrai, aux fortes augmentations intervenues l'an dernier.

S'agissant de la rubrique «transports, loisirs et divers», son rythme de progression, chiffré à 6,7 % en 1990, ressort cette année à 7,7 % et reflète surtout les relèvements des prix des tabacs et des tarifs de transport ainsi que le renchérissement des voitures et des pièces détachées.

Le groupe «habitation» a augmenté de 8,2 % au lieu de 5,4 % l'année précédente, traduisant principalement les majorations des loyers, des tarifs de l'eau et des charges d'entretien et de réparation.

Enfin, les indices relatifs aux postes «habillement» et «entretien, hygiène et soins» se sont accrus respectivement de 7,1 % et de 6,7 % rythmes proches de ceux observés l'an dernier.

Indice des prix de gros

L'indice des prix de gros a encore pour base l'année 1977 et se réfère à 231 articles. Il a dégagé une augmentation de 6,4 % qui s'avère plus accentuée que celle de 4,6 % enregistrée en 1990 en raison de l'accélération des prix du secteur agricole et de la pêche [1].

En effet, ces prix ont déterminé en grande partie les variations de l'indice qui a fait ainsi apparaître durant le premier trimestre une orientation à la hausse, nettement accentuée au mois de mars à cause de la flambée des cours de la volaille et du poisson. Cependant, le repli saisonnier est apparu plus tôt qu'en 1990 et s'est poursuivi jusqu'au mois de juin. Par la suite, l'indice a retracé surtout les augmentations des prix des produits industriels et a progressé à un rythme modéré durant tout le second semestre, à l'excep-

(1) Voir annexe statistique 30.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

tion d'une montée passagère provoquée en août par de nouvelles tensions sur les cours du poulet et des autres produits de l'élevage.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1990	Moyenne annuelle 1991	Varia. brute %	Varia. pondérée %
Secteur agricole	**39,6**	**264,8**	**289**	**+ 9,1**	**+ 3,4**
Secteur industriel	**60,4**	**286,6**	**300,4**	**+ 4,8**	**+ 3**
- Energie	6,2	356,3	378	+ 6,1	+ 0,5
- Industries alimentaires	25	258,9	273	+ 5,4	+ 1,3
- Habillement et textiles	7,3	211,2	207,9	- 1,6	- 0,1
- Industries métallurgiques	10,4	353,5	370,9	+ 4,9	+ 0,6
- Autres industries légères	11,5	296,7	313,2	+ 5,6	+ 0,7
Indice général	**100**	**278**	**295,9**	**+ 6,4**	**+ 6,4**

La progression des prix dans le secteur agricole ressort cette année à 9,1 % taux nettement supérieur à celui de 3,8 % de l'an dernier et le plus élevé depuis 1985. En plus des relèvements des prix de vente du blé tendre et de ceux de soutien à la production de la betterave, de la canne à sucre et du tournesol, cette évolution d'ensemble résulte des fortes tensions qu'ont enregistrées les cours des autres cultures oléagineuses, du coton et des condiments. Elle est imputable également au renchérissement de près du tiers de la volaille. Au total, la hausse des prix agricoles a contribué pour plus de 53 % à celle des prix de gros.

Dans le secteur industriel, l'augmentation des prix chiffrée à 4,8 % a avoisiné celle de 5 % qui avait été constatée deux années de suite. Dans cet ensemble, la hausse des prix des industries alimentaires a constitué avec plus de 43 % une part importante. De leur côté, les prix de l'énergie apparaissent en accroissement de 6,1 % au lieu de 2,9 % en 1990, les dernières majorations des prix de l'essence et du gazole intervenues en octobre 1990 ayant pesé sur la moyenne de toute l'année 1991. Enfin, s'agissant des produits manufacturés, la tendance n'a pas été uniforme. Les cours des industries légères et métallurgiques se sont accrus et ceux des articles textiles ont même accusé un nouveau recul.

Indice des prix à la production industrielle

Au stade de la production industrielle, les prix sont observés, hors taxes, à l'aide d'un indice ayant pour base la période allant de juillet 1975 à juin 1976 et se référant à 142 produits.

Cet indice a fait apparaître en 1991 un accroissement de 4,5 % qui reste inférieur à ceux relevés au cours des trois années antérieures.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1990	Moyenne annuelle 1991	Variation brute %	Variation pondérée %
Industries alimentaires	46	268,3	280,9	+ 4,7	+ 1,8
Habillement et textiles	13,5	391,6	409,2	+ 4,5	+ 0,7
Industries métallurgiques	21,3	384,1	409,1	+ 6,5	+ 1,7
Autres industries légères	19,2	347,5	352,7	+ 1,5	+ 0,3
Indice général	**100**	**324,7**	**339,2**	**+ 4,5**	**+ 4,5**

Les branches des industries alimentaires et de la métallurgie ont connu des augmentations de prix proches de celles observées en 1990 et qui constituent l'essentiel de l'accroissement total des prix. Dans les branches de l'habillement et des textiles, l'orientation à la hausse s'est de nouveau manifestée après une quasi-stabilité qui avait duré deux ans. En ce qui concerne les autres industries légères, les prix ont marqué un net ralentissement imputable au tassement de ceux des articles en bois et des produits de la chimie et parachimie, particulièrement les peintures dont les prix ont même baissé, à la suite du fléchissement des cours des matières premières importées.

Salaires

L'année 1991 a été marquée par l'adoption de plusieurs mesures visant l'amélioration des revenus modestes. Ainsi, dès le 1er janvier, une revalorisation de 15 % a porté le salaire minimum horaire dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des professions libérales de 5,22 dirhams à 6 dirhams et la part du salaire journalier obligatoirement versée en numéraire dans l'agriculture de 27,03 dirhams à 31,08 dirhams.

Parallèlement, il a été décidé de revaloriser le régime indemnitaire des fonctionnaires classés dans les échelles 1 à 9. Les augmentations mensuelles qui vont de 165 dirhams à 255 dirhams profitent à quelque 700.000 personnes.

Dans le domaine social, le montant des allocations familiales accordées dans les secteurs public et privé a été porté de 54 à 80 dirhams par enfant et par mois pour trois enfants. De même, certaines pensions servies par la sécurité sociale ont été révisées à la hausse et le régime des rentes allouées pour les accidents du travail et les maladies professionnelles a été amélioré. En outre, le projet de réforme de la Caisse nationale de sécurité sociale prévoit l'augmentation de 45 % des pensions de retraite sur les trois années à venir, à raison de 15 % par an.

En regard, les résultats de l'enquête nationale, menée d'octobre 1990 à novembre 1991 auprès d'un échantillon de 3.400 ménages parmi les différents groupes socio-économiques du pays, fournissent un certain nombre de données sur le niveau de vie moyen de la population. Ainsi, la dépense moyenne par personne et par an s'est élevée à 6.780 dirhams, soit environ le double du niveau observé en 1985. Représentant 45,5 % de l'ensemble, l'achat de produits alimentaires demeure la principale dépense des ménages, suivie des frais d'habitation avec 17,4 %.

Population - Emploi

A fin 1991, la population a atteint plus de 26 millions d'habitants et s'est élargie en un an de près de 700 mille personnes, compte tenu d'un taux d'accroissement démographique de 2,6 % qui demeure élevé bien qu'en baisse par rapport à celui de plus de 3 % observé il y a une vingtaine d'années.

La population active, constituée par l'ensemble des personnes en âge de travailler et qui disposent ou sont à la recherche d'un emploi, est estimée par l'enquête sur les niveaux de vie à plus de 9,9 millions de personnes en 1990-91, soit 39 % du total. Elle s'est accrue au cours des cinq dernières années au rythme annuel de 3,4 %. Les demandes additionnelles d'emplois s'élèvent à 250 mille dont 63 % sont recensées dans les villes. Les personnes sans emploi sont estimées à plus de 1 million, soit un taux de chômage de 12,1 % à l'échelle nationale, de 20,6 % en milieu urbain et de 5,6 % en milieu rural. La population masculine en représente près des deux-tiers et ceux ayant moins de 25 ans en constituent la moitié. En outre, parmi les personnes en chômage, une personne sur deux est à la recherche de son premier emploi et près de 46 % disposent d'un diplôme.

En effet, le marché de l'emploi s'est caractérisé au cours des dernières années par l'accentuation du problème du chômage des jeunes diplômés, notamment parmi les bacheliers. Le recensement effectué par le Conseil national de la jeunesse et de l'avenir en janvier et février 1991 a laissé apparaître un net déséquilibre existant entre l'offre et la demande d'emplois ainsi que l'inadéquation entre la formation et les profils exigés.

Dans le but de dynamiser les investissements créateurs d'emplois et de renforcer l'encadrement des entreprises, un programme d'urgence a été élaboré, comprenant d'une part une opération d'embauche de quelque 85.000 jeunes diplômés dont 37.000 par les collectivités locales, et d'autre part, l'encouragement des jeunes désireux de créer leur propre entreprise. A cet égard, les plafonds des crédits aux jeunes promoteurs ont été portés de 500.000 dirhams à un million de dirhams et la procédure de déblocage des fonds a été simplifiée.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

LE COMMERCE EXTERIEUR

Le commerce extérieur s'est effectué cette année dans un environnement marqué par une atonie de la demande mondiale et par une accentuation de la concurrence. C'est pourquoi il a progressé moins rapidement qu'en 1990, dégageant au total un déficit en légère augmentation d'une année à l'autre.

En effet, les transactions commerciales globales avec l'étranger se sont élevées à 97 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 5,6 % au lieu de 22,7 % un an auparavant. Rapportées au produit intérieur brut, elles correspondent à 41,7 % au lieu de 44,2 % en 1990.

Les importations se sont établies à 59,7 milliards de dirhams et accrues de 4,7 % au lieu de 22,4 % un an plus tôt. Ce ralentissement s'explique par la réduction des achats de soufre et surtout de pétrole du fait de l'importance des stocks constitués en 1990 à la suite de la crise du Golfe. En revanche, les autres acquisitions ont augmenté plus vite de 9,6 % en raison de l'accroissement des quantités importées, les prix étant dans l'ensemble restés relativement stables.

En regard, les exportations se sont chiffrées à 37,3 milliards de dirhams, en progression de 7 % au lieu de 23,3 % une année auparavant. Cette décélération d'ensemble recouvre en fait deux mouvements de sens contraire. L'un en baisse a concerné essentiellement les phosphates, l'huile d'olive et la pâte à papier, l'autre en hausse a intéressé particulièrement les expéditions de produits alimentaires, de biens d'équipement et de consommation. Au total, la contrevaleur tirée des livraisons à l'étranger de phosphates et de leurs dérivés a atteint 10 milliards de dirhams, apparaît en hausse limitée de 2 % et a constitué 27 % du total des ventes. Pour leur part, les autres exportations ont augmenté de près de 9 %.

Dans ces conditions, le taux de couverture est passé de 61,1 % à 62,4 %, tandis que le déficit commercial s'est établi à 22,4 milliards de dirhams et a représenté 9,6 % du produit intérieur brut au lieu de 10,7 % un an plus tôt.

En millions de dirhams	1987	1988	1989	1990	1991
Importations C.A.F.(1)	35.271	39.133	46.594	57.023	59.720
Exportations F.O.B.(1)	23.390	29.751	28.271	34.858	37.283
Solde	– 11.881	– 9.382	– 18.323	– 22.165	– 22.437
Couverture (%)	66,3	76	60,7	61,1	62,4

(1) Non compris les biens importés sans contrepartie et ceux en admission temporaire sans paiement.
(1) et (2) Y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aéronefs.

Par ailleurs, les termes de l'échange sont restés pratiquement stables. En effet, les rapports des prix favorables enregistrés par les produits alimentaires et les demi-produits ont été annulés par une détérioration des résultats acquis par les produits bruts et les biens de consommation.

La répartition géographique des échanges continue d'être marquée par la prépondérance de l'Europe, en raison de la concentration du commerce extérieur à hauteur de plus de moitié sur la Communauté économique européenne. Cependant, nos exportations n'interviennent que pour moins de 1 % dans les importations de ce principal partenaire (1).

Importations

Les importations ont atteint 59,7 milliards de dirhams et marqué une augmentation de 4,7 % qui apparaît nettement inférieure à celle de 22,4 % observée en 1990. De même, avec 16,3 millions de tonnes, les quantités importées ont quasiment stagné par rapport à l'exercice précédent où elles s'étaient accrues de 16,6 %. En dépit de cette évolution, le prix moyen pondéré est demeuré pratiquement stable.

(1) Voir annexes statistiques 31 à 36.

A fin 1991, les importations sont réparties selon la valeur en produits alimentaires pour 8,6 %, en énergie pour 14,4 %, en produits bruts et demi-produits pour 37,3 % et en produits finis pour 39,7 %.

Produits alimentaires

Les entrées de produits alimentaires se sont chiffrées à 5.146 millions de dirhams, en hausse limitée à 7,2 %. Elles sont constituées essentiellement comme à l'accoutumée par le blé pour 1.314 millions de dirhams, le tabac pour 674 millions, les produits laitiers pour 611 millions, le sucre pour 593 millions et le thé pour 526 millions.

En revanche, les tonnages importés ont augmenté de 21,9 %, mais ce mouvement ne s'est pas accompagné d'une augmentation analogue des dépenses en raison de la baisse des cours mondiaux. De la sorte, les prix moyens apparaissent au total en baisse.

Énergie et lubrifiants

Sous l'effet de la réduction des importations de pétrole, les approvisionnements en produits énergétiques et lubrifiants se sont élevés à 8.631 millions de dirhams, en diminution de 10,6 % parallèlement au recul de 3,1 % des tonnages.

La facture pétrolière s'est en effet établie à 6.580 millions de dirhams, marquant une baisse de 19,2 % consécutivement à celle des cours mondiaux ainsi qu'à la contraction de 5,8 millions à 5 millions de tonnes des quantités importées. Ce fléchissement résulte à la fois de l'existence de stocks substantiels et des acquisitions plus importantes de produits noirs raffinés et de charbon.

Produits bruts

Les approvisionnements en produits bruts n'ont que faiblement progressé et ont représenté 7.023 millions de dirhams, soit 11,8 % des achats à l'étranger. Dans ce total, le soufre avec 2.191 millions de dirhams et les bois avec 1.343 millions apparaissent en baisse. En revanche, les huiles végétales, le coton et les fibres textiles ont sensiblement augmenté.

Demi-produits

Etroitement liées au fonctionnement et au développement des industries de transformation et à l'activité du bâtiment, les commandes de demi-produits ont vu leur part s'élever à 25,5 % dans le total des importations, soit 15,2 milliards de dirhams, montant en hausse de 10,8 %. Cette tendance a intéressé l'ensemble des produits de la rubrique, à l'exception toutefois des feuillards et du cuivre élaboré.

Biens d'équipement

Constituant la principale composante des importations avec 27,2 %, les achats de biens d'équipement se sont élevés à 16,2 milliards de dirhams, en progression de 6,1 % qui a concerné les tracteurs agricoles et surtout les biens d'équipement industriel, particulièrement le matériel destiné au développement du réseau téléphonique. En revanche, les acquisitions de machines textiles, de bateaux et d'avions se sont inscrites en baisse sensible.

Biens de consommation

Les commandes de biens de consommation, favorisées par la libéralisation poursuivie dans ce domaine et par une demande soutenue, se sont accrues de 12,3 % pour atteindre 7.446 millions de dirhams à la suite de l'accroissement notamment des achats de voitures de tourisme, de tissus et de papiers.

Exportations

Les exportations se sont établies à 37,3 milliards de dirhams et inscrites en hausse de 7 % après celle de 23,3 % enregistrée en 1990. Cette augmentation a concerné l'ensemble des catégories de produits, à l'exception notamment de l'énergie et des phosphates. En outre, elle a résulté de l'accroissement des prix, les volumes globaux exportés ayant baissé de plus de 10 %. Toutefois, ce recul a intéressé exclusivement les tonnages de phosphates

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

expédiés, les autres exportations ayant progressé en poids. En définitive, le cours moyen pondéré a stagné.

De ce fait, la structure des exportations a connu quelques modifications ; la part des produits bruts et énergétiques est revenue de 21,2 % à 16,6 %, tandis que celles des produits alimentaires et des produits finis ont augmenté respectivement de 24,8 % à 27,9 % et de 28,8 % à 30,1 %. Enfin, la part relative aux demi-produits a stagné à 25,4 %.

Produits alimentaires

Les exportations de produits alimentaires ont rapporté 10.412 millions de dirhams et progressé de 20,6 % en raison d'un net renforcement de près de 28 % des tonnages.

Dans cet ensemble, les ventes d'agrumes et de primeurs ont totalisé 2.992 millions de dirhams et augmenté d'environ un tiers pour des quantités en essor de plus de deux cinquièmes, les prix ayant évolué à la baisse eu égard à l'abondance de l'offre sur les marchés extérieurs. Le renforcement de ces exportations a été sensible à la fois sur l'Europe ainsi que sur les Etats-Unis et l'Algérie. De même, les livraisons des produits de la pêche bruts et transformés se sont chiffrées à 5.304 millions de dirhams, en expansion de près de 23 %.

Energie et lubrifiants

Les exportations de produits énergétiques dont le pétrole raffiné représente l'essentiel ont régressé d'un quart pour revenir à 936 millions de dirhams, du fait de la contraction des tonnages expédiés.

Produits bruts

Les livraisons de produits bruts, en se fixant à 5.248 millions de dirhams, ont accusé une baisse de 14,7 % imputable à l'atonie de la demande mondiale et à la concurrence internationale.

A elles seules, les ventes de produits minéraux se sont contractées de 15,2 % en volume du fait de la faiblesse continue des commandes de phosphates bruts dont les enlèvements n'ont pas dépassé 9,1 millions de tonnes, en chute de 21,7 %. Néanmoins, par suite d'une appréciation des cours, les recettes procurées par ce produit ont atteint 3.016 millions de dirhams, en baisse moins prononcée de 16,2 %.

De même, avec 1.134 millions de dirhams les expéditions de produits d'origine animale et végétale ont diminué de 23,6 % en valeur et de 27,1 % en tonnage par suite de la régression notamment des envois d'huile d'olive et de pâte à papier.

Demi-produits

Les recettes procurées par les demi-produits ont été inscrites pour 9.458 millions de dirhams, en augmentation de 7,9 %. A elles seules, les ventes d'acide phosphorique ont porté sur 3.716 millions de dirhams, montant en expansion de près de 30 %, mais celles d'engrais avec 3.316 millions de dirhams, ont légèrement diminué.

Produits finis

Les exportations de produits finis ont totalisé une recette de 11,2 milliards de dirhams, en extension de 11,7 %.

Dans ce groupe, l'essentiel est constitué par les biens de consommation qui ont rapporté 9.704 millions de dirhams et progressé de 10,3 % grâce à l'évolution favorable de la demande d'articles d'habillement qui représentent environ trois quarts de ces ventes, alors que les expéditions de tapis se sont contractées. Pour leur part, les exportations de matériel d'équipement, en particulier de certains composants électroniques, se sont élevées à 1.525 millions de dirhams et accrues de 21,3 %.

En définitive, il ressort de l'analyse des flux nets par catégories de produits que le déficit commercial provient notamment des soldes négatifs traditionnels dégagés par les biens d'équipement et par le poste énergie. Elle permet également de constater l'amélioration substantielle enregistrée par les produits alimentaires et les biens de consommation qui continuent de progresser à un rythme soutenu et appréciable.

En millions de dirhams	1987	1988	1989	1990	1991
Produits alimentaires	+ 2.366	+ 3.353	+ 2.269	+ 3.835	+ 5.266
Energie et lubrifiants	– 5.528	– 4.543	– 6.424	– 8.402	– 7.695
Produits bruts	– 848	– 142	+ 1.243	– 735	– 1.775
Demi-produits	– 2.592	– 1.681	– 6.195	– 4.985	– 5.780
Biens d'équipement	– 7.066	– 8.393	– 10.974	– 14.043	– 14.711
Biens de consommation	+ 1.787	+ 2.024	+ 1.758	+ 2.165	+ 2.258
Total	**– 11.881**	**– 9.382**	**– 18.323**	**– 22.165**	**– 22.437**

Répartition géographique des échanges

La structure géographique des échanges extérieurs présente à peu près les mêmes caractéristiques que par le passé. L'Europe demeure le principal et traditionnel partenaire et intervient pour les deux tiers aussi bien dans les importations que dans les exportations. A eux seuls, les échanges avec la Communauté économique européenne ont représenté plus de la moitié du commerce et ont laissé un déficit vis-à-vis de tous les pays membres, lequel ressort globalement à 10 milliards de dirhams, en aggravation d'une année à l'autre de 22,6 %. Dans ce groupe, la France demeure le premier fournisseur et client avec plus d'un quart des transactions totales.

En revanche, le déséquilibre enregistré avec les autres partenaires, bien que revenu de 14 milliards à 12,4 milliards de dirhams, est demeuré important. Dans cet ensemble, le solde négatif des échanges s'est alourdi vis-à- vis du Canada et du Brésil et s'est allégé à l'égard des Etats-Unis et des pays exportateurs de pétrole. Enfin, l'excédent avec l'Inde et le Japon, observé depuis quelques années déjà, s'est renforcé.

Le déficit chronique de la balance commerciale ne cesse d'augmenter au fil des années. Il demeure en outre lié non seulement aux besoins structurels en produits énergétiques et biens d'équipement, mais découle également de la nécessité de s'approvisionner en produits bruts intermédiaires. Il n'est, dans ces conditions, d'autre voie que celle de renforcer les exportations. Cet objectif s'avère difficile à réaliser dans l'immédiat, le volume des biens manufacturés étant encore relativement limité et celui des produits alimentaires largement tributaire aussi bien des conditions climatiques que des possibilités d'accès aux marchés extérieurs.

Certes, de nouvelles mesures de nature à encourager les exportations ont été prises en 1991 et portent notamment sur l'ouverture de comptes en dirhams convertibles et la création d'un fonds de garantie d'investissement en faveur des exportateurs. De même, une loi relative au commerce extérieur a été adoptée en vue de doter ce secteur d'un cadre législatif harmonieux et répondant aux évolutions récentes intervenues à l'échelon international. Néanmoins, les diverses dispositions prises dans ce domaine ne pourront produire leur plein effet sans l'indispensable poursuite des efforts visant à accroître et à diversifier la production intérieure de biens échangeables.

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'ETRANGER

La balance des paiements a pour la deuxième année consécutive dégagé un excédent final important, de 6,8 milliards de dirhams, inférieur néanmoins de près de moitié à celui enregistré l'an dernier et qui s'était certes établi à un niveau sans précédent. Ce résultat a pu être acquis en 1991 en dépit d'une détérioration sensible du compte courant et s'avère imputable non seulement à la poursuite du processus de rééchelonnement de la dette extérieure mais encore et surtout à l'ampleur des capitaux reçus de l'extérieur sous forme aussi bien de dons et de prêts que d'investissements. Ces apports ont ainsi permis de soutenir l'effort d'équipement et d'assurer une plus grande fluidité des règlements, grâce au renforcement des réserves de change.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En effet, les transactions courantes avec l'étranger ont totalisé 154,7 milliards de dirhams, somme équivalente aux deux tiers du produit intérieur brut et reflétant le degré d'ouverture de l'économie sur l'extérieur. Les dépenses courantes, passées de 74 à 79,1 milliards de dirhams, se sont révélées supérieures aux recettes qui se sont accrues de 72,3 à 75,5 milliards. Ainsi, la balance des paiements courants a laissé un déficit relativement élevé, de près de 3,6 milliards, représentant 1,6 % du produit intérieur brut au lieu de 0,8 % en 1990 et 3,6 % en 1989.

La détérioration du compte courant apparaît cette année imputable moins aux opérations commerciales qui ont laissé un solde pratiquement comparable à celui de l'an passé qu'à la baisse notable des recettes touristiques, conjuguée à l'alourdissement des charges d'intérêts de la dette. En revanche, les rapatriements de fonds effectués par les nationaux résidents à l'étranger, qui constituent la quasi- totalité des paiements de transferts, ont à nouveau progressé.

Le financement du déséquilibre ainsi constaté et le remboursement du principal de la dette, à hauteur de près 11,5 milliards de dirhams dont 1,5 milliard au Fonds monétaire international, ainsi que l'objectif de renforcer les réserves de change ont nécessité un nouveau rééchelonnement des échéances et surtout un appel important aux concours étrangers. En définitive, le montant global net des avoirs extérieurs a atteint 27,9 milliards de dirhams et représente à ce niveau l'équivalent de plus de 5 mois et demi d'importations de marchandises calculées en termes C.A.F. (1).

La balance des paiements

Le déficit des opérations sur biens et services a dépassé 23,4 milliards de dirhams et n'a été compensé que partiellement par le solde excédentaire des paiements de transferts qui s'est pourtant établi à un niveau élevé. Ainsi, il a été à l'origine d'une aggravation de 1,7 à 3,6 milliards de dirhams du déficit du compte courant. Ce dernier a néanmoins été couvert intégralement par d'importantes entrées nettes de capitaux extérieurs, d'un montant de 10,4 milliards de dirhams, lesquelles ont permis au surplus une nouvelle et appréciable reconstitution des avoirs extérieurs. En effet, les réserves brutes de change se sont élevées à 31.417 millions de dirhams et celles nettes à 27.873 millions dont 24.435 millions détenus par Bank Al-Maghrib.

Soldes en millions de dirhams	1987	1988	1989	1990*	1991
Biens et services	– 13.332	– 9.344	– 20.445	– 20.846	– 23.407
Paiements de transferts	+ 14.702	+ 13.100	+ 13.604	+ 19.125	+ 19.767
Opérations courantes	+ 1.370	+ 3.756	– 6.841	– 1.721	– 3.640
Opérations en capital	+ 132	– 2.105	+ 6.880	+ 15.245	+ 10.446
.Capitaux non monétaires ..	(+ 1.037)	(– 1.452)	(+ 7.467)	(+ 16.533)	(– 11.940)
.Transactions avec le F.M.I.	(– 905)	(653)	(– 587)	(1.288)	(– 1.494)
Balance des paiements	+ 1.502	+ 1.651	+ 39	+ 13.524	– 6.806

(*) Chiffres rectifiés.

Les biens et services

Le solde négatif laissé habituellement par les opérations sur biens et services s'est aggravé pour la troisième année consécutive par suite principalement de l'alourdissement des charges des intérêts de la dette et de la baisse des recettes tirées des voyages et en dépit de la stabilisation du déficit de la balance commerciale et de l'allégement de celui des transactions gouvernementales. Ainsi, le solde négatif laissé par l'ensemble de ces opérations a atteint le montant inégalé jusqu'ici de 23.407 millions de dirhams, en augmentation de 12,3 % et équivalant à 10,1 % du produit intérieur brut.

En effet, les importations ont atteint 54.443 millions de dirhams et marqué une progression de 5,2 %, largement inférieure à celle de près du cinquième observée en 1990 consécutivement en particulier à la baisse de la facture énergétique et à la diminution des achats de produits alimentaires liée à la bonne récolte de l'année. Pour leur part, les exportations se sont élevées à 37.246 millions de dirhams et se sont inscrites en hausse de 7,3 %, moins vive néanmoins que celle du quart environ enregistrée un an auparavant. Dans ces conditions, le déséquilibre des échanges, comptabilisé sur la base F.O.B., est demeuré quasiment stable, de l'ordre de 17 milliards de dirhams, après l'alourdissement d'environ 20 % constaté l'année précédente. Parallèlement, les décaissements afférents aux frais de transports et d'assurances, estimés à 5.891 millions de dirhams, se sont inscrits en baisse de 1,7 % alors que les recettes correspondantes sont passées de 2.317 à 2.558 millions de dirhams, laissant un déficit de 3.333 millions, en baisse de 9,3 % d'une année à l'autre.

Les recettes procurées par les voyages se sont établies à 8.822 millions de dirhams et apparaissent en régression de 16,4 %. De leur côté, les allocations accordées aux résidents qui se sont rendus à l'étranger ont totalisé 1.680 millions de dirhams. Dans ces conditions, le surplus dégagé par cette rubrique est tombé en un an de 9.009 à 7.142 millions de dirhams, en repli de 20,7 %.

Le déficit qui caractérise habituellement le poste des revenus des investissements ressort cette année à 9.712 millions de dirhams, en expansion de près du cinquième et représentant l'équivalent de 4,2 % du produit intérieur brut. En effet, les règlements ont été effectués pour 11.445 millions de dirhams, en raison essentiellement du gonflement de 28,7 % des charges des intérêts de la dette qui se sont élevées à 10.620 millions de dirhams. En regard, les recettes tirées des placements effectués à l'extérieur se sont chiffrées à 1.733 millions de dirhams, au lieu de 683 millions en 1990.

Les dépenses de l'Etat à l'étranger ont été comptabilisées pour 3.591 millions de dirhams, en diminution de 13,7 %. En regard, les recettes, constituées par les transferts nécessaires au fonctionnement des organismes internationaux et des représentations diplomatiques au Maroc, ont été limitées à 1.093 millions, en légère baisse. Au total, les transactions gouvernementales se sont soldées par un déficit de 2.499 millions de dirhams, au lieu de 3.024 millions l'année précédente.

Le poste des «autres services», qui prend en compte, en recettes, la plus-value des travaux à façon notamment en matière de confection et, en dépenses, principalement les redevances pour utilisation de brevets de fabrication, a dégagé un résultat positif de 2.193 millions de dirhams.

Les paiements de transferts

Les paiements de transferts sans contrepartie, structurellement excédentaires, ont laissé un gain global de 19.767 millions de dirhams, en progression de 3,4 %.

A elles seules, les opérations du secteur privé, qui sont prépondérantes, se sont soldées par un excédent de 18.739 millions de dirhams, supérieur de plus d'un milliard à celui observé un an auparavant. Cette augmentation a trouvé son origine dans les rapatriements effectués par les résidents marocains à l'étranger lesquels se sont chiffrés à 17.328 millions de dirhams, en progression de 4,8 % après la hausse exceptionnelle de 45,8 % enregistrée en 1990. Quant aux sorties de fonds, initiées par les résidents étrangers au titre de leurs revenus transférables ou lors de leurs départs définitifs, elles ont augmenté de 176 à 249 millions de dirhams.

Pour leur part, les transferts d'origine publique ont fourni un apport net de 1.028 millions de dirhams. Les recettes, constituées principalement par les dons courants, sont revenues de 1.781 à 1.524 millions et les dépenses, opérées pour l'essentiel sous forme de pensions versées à l'étranger, ont augmenté de 344 à 496 millions de dirhams.

En définitive, l'excédent global des paiements de transferts ainsi dégagé a couvert plus de 80 % du solde négatif de la balance des biens et services.

(1) Voir annexe statistique 37.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les opérations en capital

Les flux nets de capitaux extérieurs, y compris les opérations traitées avec le Fonds monétaire international, ont fait apparaître un excédent important, de 10.446 millions de dirhams, quoique inférieur de près du tiers à celui enregistré en 1990 lequel, il est vrai, était exceptionnellement élevé. Le repli constaté provient principalement de la baisse des ressources nettes mobilisées par le secteur public, revenues de 11.682 à 7.766 millions de dirhams et, à un moindre degré, de l'apport net du secteur privé, ramené à 2.680 millions.

Compte non tenu des transactions avec le Fonds monétaire international, les mouvements de capitaux concernant l'Etat et les établissements publics ont procuré un surplus de 9.260 millions de dirhams, inférieur de 28,6 % à celui observé en 1990. De fait, en forte expansion l'exercice précédent, les ressources recueillies, en s'établissant à 17,9 milliards de dirhams, ont marqué une baisse de 7,7 %. Elles comprennent notamment 4.993 millions de dirhams à titre de dons ainsi que les prêts consentis par le groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et dans le cadre de l'aide bilatérale à concurrence respectivement de 3.039 millions, 1.300 millions et 2.900 millions de dirhams. En regard, les remboursements du capital de la dette de l'Etat et des établissements publics sont passés de 6,5 à 8,6 milliards de dirhams malgré le report de certaines échéances. En revanche, s'agissant des transactions avec le Fonds monétaire international, aucun tirage n'a été effectué en cours d'année, tandis que les rachats au titre des facilités consenties précédemment ont porté sur 1.494 millions de dirhams.

L'excédent des mouvements de capitaux privés s'est infléchi de 3.563 à 2.680 millions de dirhams. Cette régression est intervenue en dépit de la vive expansion des apports afférents aux prêts et investissements privés qui, pratiquement stationnaires l'exercice antérieur, se sont fortement élargis, passant de 1.872 à 3.269 millions de dirhams. Ces entrées de fonds, qui proviennent notamment à hauteur de 971 millions de dirhams de la France, de 321 millions de la Suisse et de 280 millions de l'Arabie saoudite, ont été effectuées par cession de devises pour 2.880 millions de dirhams, par incorporation de réserves pour 346 millions et par débit de comptes «capital» à hauteur de 43 millions. L'industrie, l'immobilier et le secteur bancaire en ont été les principaux bénéficiaires. Toutefois, les capitaux obtenus à ce titre n'ont contribué que pour près de 6 % à l'ensemble de la formation brute de capital fixe et apparaissent encore relativement modestes.

Au total, les mouvements de capitaux ont permis de couvrir le déficit du compte courant et de dégager un surplus de 6.806 millions de dirhams, venu renforcer le niveau des réserves en devises. Ce résultat n'a pu être acquis que grâce à de substantielles entrées de dons, à la mobilisation de concours extérieurs et à un nouveau rééchelonnement de certaines échéances. Il reste cependant que la charge globale de la dette extérieure effectivement payée, à concurrence de 11.465 millions de dirhams pour les amortissements du principal et à hauteur de 10.620 millions au titre des intérêts, ressort à 22.085 millions de dirhams, représentant 29,2 % des recettes courantes et 9,5 % du produit intérieur brut. Une telle charge constitue encore un lourd fardeau opérant une ponction importante sur les ressources nationales et nécessitant des efforts substantiels et soutenus en vue de parvenir à un équilibre durable du compte courant et de la balance des paiements.

La réglementation des changes et la cotation des devises

La réglementation des changes a de nouveau été assouplie notamment en matière d'encouragement des exportations.

Il a ainsi été décidé d'accorder une dotation annuelle pour la promotion des exportations, correspondant à 20 % du montant des devises rapatriées au titre des marchandises et à 10 % au titre des services. De même, un fonds de garantie a été créé en vue de couvrir les risques afférents aux crédits d'investissement accordés aux petites et moyennes entreprises exportatrices.

C'est ainsi également que de nouveaux aménagements ont été apportés à certains transferts. L'allocation accordée aux étudiants lors de leur départ a été portée de 5.000 à 10.000 dirhams et le transfert de la moitié des revenus a été étendu à tous les étrangers résidents. En outre, autorisation automatique est désormais donnée aux titulaires de comptes en dirhams convertibles pour l'utilisation de cartes de paiement internationales.

Par ailleurs, en matière de fixation des cours de change, aucun réajustement n'a été opéré depuis mai 1990, les variations observées sur les devises cotées relevant uniquement des fluctuations enregistrées sur les marchés internationaux. Ainsi, hormis une appréciation de 4,4 % au regard du franc suisse et une dépréciation de 9,3 % par rapport au yen, le dirham a peu évolué d'une fin d'année à l'autre vis-à-vis de la plupart des principales devises utilisées dans les règlements mondiaux, qu'il s'agisse du dollar, du deutschemark, du franc français, de la peseta ou de la lire italienne. De même, le dirham est demeuré stable par rapport à l'Ecu et a baissé de 2 % seulement au regard du droit de tirage spécial. En définitive, et compte tenu des pondérations retenues au sein du panier de cotation, la valeur externe du dirham est restée, d'une fin d'année à l'autre, quasiment stationnaire en termes effectifs nominaux.

LES FINANCES PUBLIQUES

La politique budgétaire a continué d'être guidée par le souci de redressement et d'assainissement des finances publiques. En effet, la réduction du déficit budgétaire, la sauvegarde de l'épargne publique ainsi que la volonté de maintenir un niveau d'investissement soutenant la production et avantageant les secteurs sociaux ont présidé à l'établissement des prévisions de 1991. Par ailleurs, l'amélioration appréciable de la situation du Trésor en 1990 à la suite d'un renforcement exceptionnel des ressources a incité les pouvoirs publics à adopter une politique prudente prenant en compte aussi bien la nécessité de préserver les résultats acquis que celle d'opter pour une réduction limitée du déficit. Une telle approche devait se révéler d'autant plus judicieuse qu'au niveau de l'exécution et en raison de la décision de procéder à des relèvements de salaires et de prestations sociales, il a été jugé opportun de ne pas introduire une nouvelle loi rectificative mais, tout en maintenant les programmes d'investissement, de réaménager les crédits de paiements de l'année.

Ces dispositions avaient pour objectif en particulier d'éviter l'apparition de tensions excessives sur la trésorerie de l'Etat dans un contexte marqué par le retard pris dans la finalisation d'un accord de confirmation avec le Fonds monétaire international et en conséquence, le report des négociations sur le rééchelonnement de certaines échéances de la dette publique.

Au terme de 1991, les recettes courantes ont totalisé 55,2 milliards de dirhams et augmenté de 8,3 % au lieu de 16,3 % en 1990 et 6,8 % en 1989. En regard, les dépenses ordinaires ont atteint 46,3 milliards en hausse de 14 %. Dans ces conditions, l'épargne publique est revenue à 8,9 milliards de dirhams, représentant 3,8 % du produit intérieur brut et permettant la couverture de près de 60 % des charges d'équipement qui se sont établies à 15,1 milliards de dirhams, en léger retrait par rapport à l'an passé. Ainsi, le déficit budgétaire, calculé sur la base des ordonnancements, a été ramené à 7,3 milliards de dirhams ou 3,1 % du produit intérieur brut, après avoir été réduit de 5,9 % en 1989 à 3,6 % en 1990.

Cependant, en dépit d'un gain de rééchelonnement de plus de 5 milliards de dirhams dont 1 milliard au titre des intérêts, l'amortissement en capital de la dette publique a porté sur 11,3 milliards, s'est accru en un an de 7,6 % et n'a pas manqué de peser sur les charges du Trésor. Celles-ci ont en effet atteint, compte tenu de paiements d'arriérés à concurrence de 740 millions de dirhams, un montant de 73,4 milliards de dirhams, représentant 31,5 % du produit intérieur brut au lieu de 32,9 % un an plus tôt.

En définitive, le besoin de financement du Trésor a accusé un alourdissement d'une année à l'autre, passant de 17,6 à 18,2 milliards de dirhams. En outre, les modes de recours du Trésor pour la couverture de ce déficit ont été différents d'un exercice à l'autre. C'est ainsi que les concours extérieurs, avec 10,1 milliards, ont financé un peu plus de la moitié des besoins au lieu de plus des deux tiers un an auparavant et ont comporté pour la seconde année consécutive des dons pour des montants substantiels. De

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

même, les facilités d'origine interne se sont accrues de 43 % et au surplus, cette expansion d'ensemble recouvre une contraction des ressources financières au profit de moyens à caractère monétaire et ce, contrairement à l'évolution enregistrée en 1990 au terme de laquelle le Trésor avait pu se désendetter à l'égard du système bancaire.

La loi de finances

Les prévisions de la loi de finances ont laissé apparaître un découvert de 1,6 milliard de dirhams, au lieu d'un milliard dans le budget rectifié de 1990, comme il ressort du tableau ci-après [1] :

En milliards de dirhams	Plafonds des charges		Ressources		Soldes	
	1990*	1991	1990*	1991	1990*	1991
Budget général	65,5	70,6	66,2**	70,1**	+ 0,7	– 0,5
- Fonctionnement	30,3	33,1				
- Dette publique	22,5	24,6				
- Investissement	12,7	12,9				
Budgets annexes	0,8	0,9	0,8	0,9	-	-
Comptes spéciaux	10,8	10,4	9,1	9,3	–1,7	–1,1
Loi de finances	77,1	81,9	76,1	80,3	–1	–1,6

(*) Loi de finances rectificative.
(**) Dont recettes d'emprunt : 17.950 millions en 1990
20.890 millions en 1991

Le budget général qui avait dégagé un léger excédent en 1990 fait ressortir cette année un déficit d'un demi milliard de dirhams, découlant essentiellement d'une augmentation des charges de fonctionnement et de la dette.

En outre, l'excédent des charges dégagé par les comptes spéciaux a été ramené de 1,7 milliard à 1,1 milliard de dirhams.

Les dépenses
du budget général

Les dépenses du budget général ont été prévues pour 70,6 milliards de dirhams. Dans ce total, les dépenses de fonctionnement, fixées à 33,1 milliards, représentent 47 % et celles d'investissement, chiffrées à près de 13 milliards, interviennent pour 18,3 % au lieu de 19,4 % en 1990. Enfin, les charges globales de la dette, estimées à 24,6 milliards, constituent encore plus du tiers des dépenses budgétaires.

Les dépenses de personnel, évaluées à 23 milliards de dirhams avant le relèvement des traitements décidé en début d'exercice, enregistrent un accroissement de 5,3 % lié principalement au recrutement de 15.210 agents. Par ailleurs, les dotations pour le matériel et les interventions diverses ont été retenues pour 6,4 milliards, en hausse de 8,7 % du fait des redevances d'eau, d'électricité et de télécommunications des administrations publiques. De leur côté, les charges communes ont totalisé 2,4 milliards dont 1,4 milliard destiné aux subventions des prix des denrées de première nécessité ; l'accroissement de près de moitié des autres charges est lié en particulier au renforcement des fonds mis à la disposition de la Caisse marocaine de retraite. Enfin, les dotations provisionnelles et les dépenses imprévues ont été estimées à près d'un milliard en vue principalement du règlement d'arriérés du Trésor.

Quant aux charges globales de la dette publique qui continuent de peser lourdement sur le budget de l'Etat, elles se sont élevées à 24,6 milliards de dirhams, en expansion de près de 10 %. A eux seuls les paiements d'intérêts sont passés de 12,4 milliards à 14,4 milliards. La charge de la dette extérieure a été estimée à 17,9 milliards, en hausse de 5,7 % et celle de la dette intérieure à 6,7 milliards en expansion de près de 22 %.

Les crédits de paiement du budget d'équipement ont été fixés à 12,9 milliards en faible progression d'une année à l'autre. Toutefois, certaines charges étant transférées aux collectivités locales, le total des crédits d'équipement ouverts par la loi de finances est porté à plus de 17 milliards. Il convient de noter cependant qu'en cours d'exercice, les autorisations ont été réajustées à la baisse afin de faire face aux relèvements des salaires et des prestations sociales, décidés au début de l'année.

En définitive, les dotations en faveur de certains ministères ont été sensiblement accrues, notamment celles destinées aux départements sociaux. C'est ainsi que les dépenses retenues pour l'éducation sont apparues pour 1,3 milliard, en hausse de 30 %, l'enseignement primaire et secondaire bénéficiant d'une somme de 900 millions, en augmentation de 42 % d'un exercice à l'autre. Par ailleurs, les crédits d'équipement alloués à l'agriculture ressortent pour 1,9 milliard, en accroissement de 14 % et ceux aux travaux publics et à la formation professionnelle et des cadres pour 2,8 milliards, en progression de 9,2 %. En revanche, l'allocation du ministère des finances a été réduite à 2,6 milliards, montant affecté pour l'essentiel à la couverture de certaines charges des entreprises publiques et à celle des engagements antérieurs du Fonds spécial de développement régional.

Les ressources du
budget général

Les ressources globales du budget général ont été évaluées à 70,1 milliards de dirhams, en progression de 5,9 %. Dans cet ensemble, les recettes ordinaires sont chiffrées à 48,2 milliards et s'avèrent comparables au niveau exceptionnel atteint en 1990. Quant aux ressources d'emprunt à long terme, les seules budgétisées, elles s'élèvent à 20,9 milliards, en essor de 16 %. En outre, des rentrées au titre de la cession d'une partie des actions de l'Etat, dans le cadre de la privatisation des entreprises publiques, étaient prévues pour un montant de 1 milliard de dirhams.

Par ailleurs, les prélèvements d'impôts ont été estimés à 43,4 milliards de dirhams en quasi-stabilité et les rentrées non fiscales à 4,8 milliards. Les impôts directs ont été inscrits pour 12,9 milliards, en deçà de leur montant de 1990 qui avait été, il est vrai, temporairement renforcé par le prélèvement au titre de la contribution libératoire.

Les droits de douane ont été évalués à 11,7 milliards, en progression de 19,3 % par suite de l'accroissement du produit aussi bien des droits à l'importation que du prélèvement fiscal y afférent, chiffrés respectivement à 5,4 milliards et à 6,1 milliards de dirhams.

Les impôts indirects devaient quant à eux procurer une recette de 16,3 milliards, en baisse de 8,5 %. Celle-ci est imputable à une forte contraction des prélèvements sur les produits pétroliers du fait que le cours du brut était estimé en augmentation sensible. A l'inverse, les rentrées de la taxe sur la valeur ajoutée ont été retenues pour 13,8 milliards en progression de 10,8 %. Sur ce total 9,7 milliards ont été inscrits au budget général et 4,1 milliards affectés aux collectivités locales.

Par ailleurs, les droits d'enregistrement et de timbre ont figuré pour 2,4 milliards, en augmentation de 14,8 %, d'une année à l'autre.

Au total, face à une progression de 2 % seulement des recettes courantes, l'accroissement de 11 % des dépenses ordinaires s'est traduit par une contraction de l'épargne budgétaire. Un tel résultat a contribué à augmenter les besoins financiers du Trésor, nécessaires tant aux investissements qu'aux remboursements de la dette. Aussi, les autorisations d'emprunt à long terme inscrites dans la loi de finances ont-elles porté sur 20,9 milliards au lieu de 17,9 milliards, un an auparavant. La contrevaleur des concours extérieurs a été prévue pour 17,8 milliards tandis que les recours au marché financier intérieur ont été programmés pour 3,1 milliards, laissant ainsi un découvert final de 1,6 milliard de dirhams.

L'exécution de la loi de finances

Le Trésor devait faire face dès les premiers mois de l'année 1991 au niveau élevé des dépenses résultant à la fois de l'exécution budgétaire, de l'apurement d'opérations engagées à la fin de l'exercice précédent et de l'impact des relèvements des salaires et des prestations sociales décidés en

(1) Voir annexes statistiques 38 et 39.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

janvier. Dans ces conditions et afin de rester dans la limite du déficit programmé, les pouvoirs publics ont été amenés à opérer une réduction de certaines dépenses. Parallèlement, le ralentissement du rythme d'accroissement des recettes ordinaires qui s'est traduit par une détérioration de la situation du Trésor en début d'exercice, a été par la suite atténué, aussi bien par les plus-values substantielles tirées des taxes sur les produits pétroliers que par l'amélioration du recouvrement d'impôts. En outre, des flux importants de dons extérieurs ont sensiblement renforcé les ressources.

Au total, les recettes ordinaires ont atteint 55,2 milliards de dirhams, en progression de 8,3 %. En regard, les charges courantes du Trésor se sont élevées à 46,3 milliards, en hausse de 14 % au lieu de 1,5 % un an auparavant. L'épargne publique, en baisse de 14 % s'est établie à 8,9 milliards et a permis néanmoins de couvrir près de 60 % des dépenses d'équipement dont le montant de 15,1 milliards est demeuré proche de celui de l'exercice précédent. Dans ces conditions, le déficit budgétaire, calculé sur la base des ordonnancements, s'est légèrement réduit, revenant de 7,5 milliards à 7,3 milliards de dirhams, correspondant à 3,1 % du produit intérieur brut, au lieu de 3,6 % en 1990. Cependant, compte tenu des paiements en capital au titre de la dette, de 11,3 milliards de dirhams, les dépenses budgétaires se sont établies à 72,7 milliards, en accroissement de 9,1 % au lieu de 3,5 % en 1990. Compte tenu de règlements d'arriérés du Trésor pour 740 millions de dirhams, le besoin de financement global a été porté à 18,2 milliards au lieu de 17,6 milliards un an auparavant. La couverture de celui-ci a été assurée pour plus de moitié par des concours extérieurs et pour le complément par des ressources internes dont plus du quart a été fourni par le système bancaire.

Le tableau ci-après retrace la situation résumée des ressources et des charges effectives du Trésor pour les années 1990 et 1991 (1) :

En millions de dirhams	1990	1991
I. Recettes ordinaires	**50.955**	**55.164**
II. Dépenses budgétaires	**66.636**	**72.687**
1 - Dépenses de fonctionnement	29.810	33.989
2 - Intérêts de la dette	10.838	12.322
. Epargne publique	+ 10.307	+ 8.853
3 - Dépenses d'équipement	15.492	15.105
. Déficit budgétaire (sur base ordonnancements)	– 7.547	– 7.288
4 - Amortissement de la dette	10.496	11.271
III. Variation des arriérés	**– 1.904**	**– 739**
Besoin de financement global (I – II + III)	**– 17.585**	**18.262**
Financement :	**17.585**	**18.262**
1 – Extérieur	11.905	10.143
2 – Intérieur	5.680	8.119
(dont financement monétaire)	(– 1.692)	(2.811)
Besoin de financement (amortissement de la dette non inclus)	**– 9.451**	**– 8.027**

Les recettes

Les ressources ordinaires du Trésor ont atteint 55,2 milliards de dirhams et progressé d'une année à l'autre de 8,3 %.

Les recettes fiscales ont constitué 91 % de ce total, soit un montant de 50,2 milliards, en accroissement de 8,1 %. Rapportées au produit intérieur brut, elles en ont représenté 21,6 %, consolidant ainsi la tendance à la hausse de la ponction fiscale observée depuis 1986 année de la mise en application progressive de la réforme fiscale. La ventilation des différentes catégories d'impôts met en évidence le renforcement des parts des impôts directs et des droits de douane établies respectivement à 26,8 % et 22,8 % des recouvrements alors que celle des taxes indirectes a marqué une quasi-stagnation avec 35,7 %, les prélèvements sur les produits pétroliers et les droits d'enregistrement et de timbre fournissant 15 % environ de l'ensemble.

Les impôts directs ont baissé de 13,9 milliards à 13,5 milliards de dirhams. Cependant, si l'on exclut les prélèvements opérés à titre exceptionnel en 1990 sous forme de contribution libératoire, l'expansion des impôts directs ressort à 13,5 %. Le produit de l'impôt sur les sociétés, qui comprend le second versement du tiers provisionnel pour 1,3 milliard, figure pour 5,6 milliards, en expansion de 21,2 %. En ce qui concerne l'impôt général sur le revenu, entré en vigueur en 1990 et appliqué pleinement cette année, il a procuré 5,3 milliards. Il se substitue désormais aux impôts sur les revenus salariaux, professionnels, immobiliers et mobiliers des personnes physiques. Des taux progressifs de 14 % à 52 % sont appliqués aux revenus cumulés au-delà du seuil d'exonération de 12.000 dirhams. Le produit de la taxe sur les profits immobiliers bien qu'ayant plus que doublé d'une année à l'autre n'a pas dépassé 262 millions. Quant à la participation à la solidarité nationale qui n'est plus perçue que sur les immeubles habités par leur propriétaire, elle a procuré 719 millions. Pour sa part, la patente inscrite pour un montant de 141 millions représente le dixième revenant à l'Etat, le reste étant versé aux collectivités locales. Enfin, des reliquats ont encore été perçus au titre de la contribution complémentaire, de l'impôt sur les bénéfices professionnels et du prélèvement sur les traitements et salaires pour une somme globale de plus d'un milliard de dirhams.

Les droits de douane se sont élevés à 11,5 milliards, en progression de 14,4 % d'un exercice à l'autre. Les droits à l'importation, avec 5,7 milliards ont augmenté plus rapidement, au taux de 20 %, en relation non seulement avec l'accroissement des importations mais également en raison de la réévaluation des valeurs en douane de certaines marchandises. Quant au prélèvement fiscal à l'importation, de 12,5 % ad valorem, il s'est situé à 5,7 milliards, montant en accroissement de 10,4 %.

Les impôts indirects ont fourni globalement une recette de 25,3 milliards de dirhams, en augmentation de 12,3 % par rapport à l'an passé. Les rentrées procurées par les produits pétroliers ont atteint 4,7 milliards, en hausse de 30,3 %. Les autres taxes intérieures de consommation ont progressé de 6,6 % et se sont fixées à 4,7 milliards dont 3,2 milliards perçus sur les ventes de tabacs. Quant au produit de la taxe sur la valeur ajoutée dont 30 % sont alloués aux collectivités locales, il a atteint 13,2 milliards et marqué une amélioration de 10,4 % provenant pour 60 % de la taxation des importations qui a permis de recueillir 7,8 milliards de dirhams, les prélèvements sur les transactions internes ayant totalisé 5,4 milliards et progressé de 8,3 %. Enfin, les droits d'enregistrement et de timbre ont rapporté 2,6 milliards, montant supérieur de 5,3 % à celui de l'exercice précédent.

Les recettes non fiscales, constituées en majeure partie par les produits des monopoles et des exploitations de l'Etat, sont passées de 4,5 milliards à 4,9 milliards de dirhams à la suite de l'accroissement des versements de Bank Al-Maghrib recensés pour 1,4 milliard, ceux de l'Office chérifien des phosphates étant restés à 600 millions alors que les contributions des autres établissements publics ont globalement fléchi d'une année à l'autre. Les autres recettes, composées notamment des redevances de la pêche ont été voisines de 2 milliards tandis que les produits du domaine n'ont guère excédé une centaine de millions de dirhams.

Les dépenses

Les dépenses du Trésor résultant de l'exécution de la loi de finances ont totalisé 72,7 milliards de dirhams et marqué une hausse de 6 milliards ou 9,1 % au lieu de 3,5 % une année auparavant. Cette accélération des dépenses a résulté principalement du fonctionnement qui a atteint près de 34 milliards et enregistré une augmentation de 4 milliards ou 14 % au lieu de 2,6 % en 1990. Ainsi, sa part est-elle passée de 44,7 % à 46,8 % dans le total des dépenses budgétaires. De même, les charges de la dette de l'Etat, en intérêts et principal, chiffrées à 23,6 milliards se sont accrues cette année de plus de 2 milliards ou 10,6 % au lieu de 1,6 % en 1990, les gains de réé-

(1) Voir annexe statistique 40.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

chelonnement d'une partie des échéances ayant été moindres que l'an précédent. Dans ces conditions, les dépenses d'investissement se sont établies à 15,1 milliards en léger retrait par rapport à l'an passé.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est due pour la quasi-totalité aux frais de personnel et de matériel, les subventions des prix des produits de première nécessité étant restées stables, à hauteur de 1,2 milliard.En revanche, les frais de personnel et de matériel ont atteint 32,8 milliards et se sont inscrits en hausse de 14 %, reflétant l'impact des nouveaux recrutements ainsi que l'effet du relèvement de 15 % des rémunérations correspondant aux échelles 1 à 9 et l'amélioration généralisée de certaines prestations sociales. Le coût de ces revalorisations, intervenues postérieurement à l'adoption du budget, a été évalué à plus de 2 milliards de dirhams, portant ainsi à 25 milliards les crédits au titre des dépenses de personnel.

Au niveau de l'équipement une plus grande sélectivité des projets et un certain étalement des programmes se sont traduits par un ralentissement des émissions de dépenses à ce titre. Les investissements publics dont 27,5 % sont le fait des collectivités locales ont atteint 15,1 milliards. En outre, le règlement des arriérés a porté sur 740 millions seulement au lieu de près de 2 milliards un an auparavant.

Enfin, les paiements relatifs à la dette publique en intérêts et principal se sont élevés à 23,6 milliards et ont enregistré une augmentation de 10 % au lieu de 2,1 % en 1990. Les gains de rééchelonnement de la dette extérieure ont été limités à 5 milliards, soit à peine 50 % des facilités obtenues l'année dernière et moins de 30 % du volume des échéances dues au lieu de plus de la moitié, un an plus tôt.

De ce fait, les amortissements qui se sont fixés à 11,3 milliards se sont inscrits en hausse de 7,6 %, les paiements à l'extérieur passant à 7 milliards de dirhams dont 1,5 milliard représentant les rachats auprès du Fonds monétaire international. Pour leur part, les remboursements des emprunts intérieurs ont porté sur 4,2 milliards environ et ont été inférieurs à leur niveau atteint il y a un an. De même, les règlements d'intérêts ont enregistré une majoration de 14 % et ont constitué plus de la moitié des charges de la dette, avec 12,3 milliards dont 6,9 milliards au titre des emprunts extérieurs.

Globalement, le service de la dette extérieure s'est élevé à 13,9 milliards de dirhams, accusant une extension de 20,3 % et correspondant à 6 % du produit intérieur brut. Celui de la dette intérieure a marqué à l'inverse un fléchissement de 2 % environ, revenant à 9,7 milliards de dirhams.

Le financement du déficit du Trésor

Les opérations du Trésor se sont soldées au terme de l'exercice par un besoin de financement global de 18,2 milliards de dirhams, au lieu de 17,6 milliards un an auparavant.

La couverture de ce déficit a été assurée à nouveau en large partie par des concours extérieurs qui ont atteint 10,1 milliards de dirhams et représenté plus de 55 % du financement. Elle a été assurée pour le reste par des ressources d'origine interne à concurrence de 8,1 milliards de dirhams dont 2,8 milliards de moyens revêtant le caractère monétaire et ce en dépit du versement par certains établissements publics d'un montant de 2,3 milliards de dirhams, correspondant à un gain de rééchelonnement. En effet, les fonds financiers recueillis cette année ont été limités à 3 milliards de dirhams au lieu de 5,7 milliards en 1990.

Le financement extérieur

Les concours extérieurs reçus sous forme de dons et de prêts ont totalisé 10,1 milliards de dirhams et apparaissent en baisse de près de 15 % d'une année à l'autre.

A eux seuls, les prêts étrangers sont restés pratiquement à leur niveau de 1990, avec 5,1 milliards de dirhams dont 1,7 milliard a émané de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1,3 milliard de la Banque africaine pour le développement et 1,7 milliard au titre de la coopération bilatérale traditionnelle .

Le financement intérieur

Le financement intérieur du Trésor a été relevé de 5,7 milliards à 8,1 milliards de dirhams dont 2,8 milliards d'origine monétaire.

Les émissions de titres d'Etat ont rapporté au Trésor 3,3 milliards seulement, au lieu de 5,3 milliards une année plus tôt, 850 millions provenant des souscriptions effectuées par les investisseurs institutionnels.

Le Trésor a bénéficié d'une somme de 2,3 milliards de dirhams versée par les établissements publics en contrepartie de gains de rééchelonnement. En outre, les dépôts monétaires des entreprises et des particuliers constitués auprès des comptables publics ont augmenté de manière sensible et fourni 633 millions de dirhams.

Enfin, l'encours des créances bancaires sur le Trésor est apparu en fin d'année en hausse de 2,2 milliards. L'apport net des banques s'est avéré en recul de 1,5 milliard de dirhams et les financements de la Banque centrale ont augmenté de 3,7 milliards de dirhams.

Considérés globalement, les moyens d'origine monétaire, constitués par les concours du système bancaire et par les dépôts des entreprises et des particuliers se sont élargis de 2,8 milliards de dirhams alors qu' ils s'étaient contractés de 1,6 milliard en 1990. Ils ont représenté à ce niveau 72 % du financement intérieur net et assuré la couverture de 35 % du déficit de caisse du Trésor.

Le processus de redressement des finances publiques, entamé depuis plusieurs années déjà a abouti à des résultats appréciables. En particulier, le déficit du Trésor n'a guère dépassé 3 % du produit intérieur brut, soit 7,3 milliards de dirhams. Or, la charge en intérêts et principal de la seule dette extérieure ressort à 13,9 milliards de dirhams et sans sa prise en considération, la situation du Trésor apparaîtrait excédentaire. C'est dire l'importance de ce prélèvement et celle des efforts qu'il convient encore de déployer en vue de parvenir à l'équilibre budgétaire. La réalisation de cet objectif passe nécessairement par une redéfinition du rôle économique et social de l'Etat.

L'EVOLUTION DE LA MONNAIE

La politique monétaire a été menée en 1991 dans un cadre rénové comportant en particulier la levée de l'encadrement du crédit et la libération quasi totale des taux d'intérêt tant créditeurs que débiteurs. Comme les années précédentes, elle a visé la sauvegarde des équilibres externe et interne et, à travers ceux-ci, celle du pouvoir d'achat de la monnaie. Dans ces conditions, les autorités monétaires, face à l'élargissement de la liquidité de l'économie constaté au terme des dernières années, ne pouvaient se départir d'une attitude de vigilance et de prudence et ont été amenées à adopter au niveau prévisionnel une politique quelque peu restrictive. En effet, elles ont retenu un objectif de croissance monétaire limité à 7 % sensiblement inférieur à celui de 10 % attendu du produit intérieur brut, mais elles ont favorisé la recherche d'une meilleure adéquation des ressources de toutes natures et de leur allocation. Cet objectif était fondé sur les perspectives d'une amélioration des réserves de change, d'une relative stabilité des recours du Trésor au financement monétaire et surtout d'une progression des crédits compatible avec les besoins réels de l'économie.

Pour mener à bonne fin cette nouvelle politique monétaire, les autorités ont décidé de recourir à la méthode de contrôle indirect de la liquidité globale de l'économie et d'utiliser plus activement à cet effet les instruments de régulation existants et de les renforcer par la mise en œuvre de règles prudentielles. Dans ce cadre, le maniement de la réserve monétaire, l'action sur les taux d'intérêt ainsi que le volume du refinancement de la Banque centrale ont constitué des instruments privilégiés. En outre, les autorités monétaires visaient, à un terme assez rapproché, l'instauration d'un véritable marché monétaire et l'émergence d'un marché concurrentiel de l'argent à même de permettre une allocation optimale des ressources à l'ensemble de l'économie et un partage entre les différents opérateurs économiques basé dorénavant sur le coût du financement et la libre détermination des taux d'intérêt.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

De fait, le taux de la réserve monétaire appliqué aux dépôts à vue des banques a été relevé à plusieurs reprises au cours de 1991 et porté de 15 % à 20 % d'une fin d'année à l'autre. Le recours à cette technique destiné à limiter la capacité des banques à distribuer des crédits tant au secteur public que privé a certes permis de geler des sommes importantes mais l'effet restrictif de cette opération a été contrarié par l'impact expansif exercé par les recours du Trésor au financement de l'Institut d'émission et par l'effet des rentrées de devises pour des montants nettement plus élevés que prévu.

De même, le niveau des taux d'intérêt débiteurs pratiqués par le système bancaire, découlant désormais du niveau des rémunérations des dépôts à échéances de 6 et 12 mois accordées par les banques à leur clientèle, a joué un rôle modérateur limité, malgré la hausse qu'il a enregistrée, et n'a pas permis de ce fait de contenir la très forte expansion de la demande de crédit.

Dans ce contexte, la Banque centrale a été amenée à revoir généralement à la hausse son taux d'intervention sur le marché monétaire mais elle a surtout cherché à maintenir les demandes de financement émanant tant des banques que du Trésor dans des limites compatibles avec l'objectif monétaire.

En définitive, la masse monétaire a enregistré une expansion de 16,8 % d'une fin d'année à l'autre, se situant ainsi bien au-delà de l'objectif retenu initialement (1). Cette dérive qui dépasse largement la croissance économique réelle a trouvé son origine dans une augmentation des réserves de change et des créances sur le Trésor mais surtout dans une distribution immodérée des crédits à l'économie, à la faveur du désencadrement. Certes, un renforcement de la demande était prévisible mais il s'est révélé plus important qu'attendu.

De même, calculée sur la base des moyennes des fins de mois, la hausse de la masse monétaire ressort à 17,8 % au lieu de 14,6 % en 1990 et apparaît nettement supérieure à l'augmentation du produit intérieur brut évaluée à quelque 12 % à prix courants.

En conséquence, le taux de la liquidité de l'économie s'est à nouveau renforcé et constitue pour le futur immédiat une source de déséquilibre qu'il est nécessaire de maîtriser par l'adoption notamment d'une politique monétaire restrictive.

La masse monétaire

A fin décembre 1991, la masse monétaire s'est élevée à 134.063 millions de dirhams, marquant ainsi par rapport au début de l'année, une hausse de 19.261 millions ou 16,8 % qui succède à celle de 17.949 millions ou 18,5 % déjà enregistrée l'année précédente.

En 1990, la création monétaire avait trouvé son origine à concurrence de plus de 80 % dans le développement exceptionnel des entrées de devises. Au terme de 1991, l'expansion de la masse monétaire est imputable pour plus des trois cinquièmes à l'accroissement sans précédent des crédits à l'économie, pour 27 % à la progression des réserves de change et pour 11 % à l'augmentation des créances sur le Trésor.

Chronologiquement, l'extension des disponibilités monétaires et quasi-monétaires s'est avérée, jusqu'à fin mai 1991, comparable à celle des cinq premiers mois de l'année précédente et a atteint 5,3 %. Une vive accélération s'est produite durant l'été sous l'effet conjugué de l'expansion continue des crédits à l'économie et d'une nette augmentation, durant cette période, aussi bien des avoirs extérieurs que des créances sur le Trésor. En revanche, à partir de septembre, l'accroissement des moyens de paiement s'est très nettement ralenti et ne s'est ravivé qu'en décembre au terme duquel le quart de la progression annuelle a été acquis consécutivement à un renforcement exceptionnel des réserves de change et à un nouvel emballement dans la distribution des crédits.

Par ailleurs, cette évolution s'est accompagnée d'un rythme de formation des disponibilités monétaires de 14,4 % moins important que celui de la quasi-monnaie qui s'est établi à 25,8 %. Aussi, la structure de la masse monétaire qui avait été caractérisée, au cours des trois dernières années, par un renforcement des disponibilités monétaires plus fort que celui de la quasi-monnaie, apparaît-elle marquée cette année par un renversement de tendance et la part des comptes et bons à échéance fixe est passée en un an de 21 % à 22,7 %. A l'inverse, celle de la monnaie fiduciaire s'est légèrement contractée, de 25,8 % à 25,5 % et celle de la monnaie scripturale est revenue de 53,2 % à 51,8 %.

En millions de dirhams	1989	1990		1991	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
A. **Disponibilités monétaires**	76.024	90.659	+ 19,3	103.680	+ 14,4
- *Monnaie fiduciaire*	24.814	29.543	+ 19,1	34.269	+ 16
- Monnaie scripturale	51.210	61.116	+ 19,3	69.411	+ 13,6
B. **Quasi-monnaie**	20.829	24.143	+ 15,9	30.383	+ 25,8
Total de la masse monétaire (A+B)	96.853	114.802	+ 18,5	134.063	+ 16,8

La monnaie fiduciaire

La monnaie fiduciaire a atteint 34.269 millions de dirhams enregistrant ainsi une hausse de 4.726 millions ou 16 % au lieu de 4.729 millions ou 19,1 % l'année précédente.

Le montant des billets et monnaies s'est accru de façon régulière depuis le début de l'année et, compte tenu notamment de la période du Ramadan, n'a subi le repli saisonnier habituel qu'au mois de mai. En outre, dès le mois de juin, la demande de monnaie fiduciaire s'est à nouveau amplifiée et s'est maintenue jusqu'en août, en liaison avec la commercialisation d'une importante récolte céréalière, la célébration de l'Aïd-El-Adha et la reprise du mouvement touristique. Conformément à son évolution saisonnière, la circulation fiduciaire s'est ensuite contractée jusqu'en novembre, avant de marquer une forte expansion en décembre.

Par ailleurs, alors que la circulation des pièces est demeurée peu importante, les grosses coupures ont pris une part plus large dans le montant global des billets dont ils représentaient 96,9 % à la fin de 1991. En effet, la part des billets de 200 dirhams ressort à 18,5 %, celle des 100 dirhams à 71,2 % et celle des 50 dirhams à 7,2 %.

La monnaie scripturale

L'évolution de la monnaie scripturale, étroitement liée à la poussée des crédits, s'est inscrite en expansion continue et régulière jusqu'au mois de juillet à partir duquel un mouvement de baisse a été entamé. Celui-ci ne s'est interrompu qu'en novembre où les dépôts à vue ont augmenté à nouveau pour atteindre en fin d'année 69.411 millions de dirhams et marquer en définitive une progression de 8.295 millions ou 13,6 % inférieure à celle de 9.906 millions ou 19,3 % enregistrée à l'issue de l'exercice précédent.

Par ailleurs, cette évolution ne s'est pas accompagnée d'une modification de la répartition des dépôts. La part des fonds recueillis par les banques est demeurée, avec 89 %, prépondérante.

En millions de dirhams	1989	1990		1991	
	Montants	Montants	Variations en %	Montants	Variations en %
Dépôts à vue auprès du système bancaire	45.727	55.279	+ 20,9	62.941	+ 13,9
– Dépôts auprès de Bank Al-Maghrib	1.017	1.108	+ 8,9	1.184	+ 6,9
– Dépôts auprès des banques	44.710	54.171	+ 21,2	61.757	+ 14
Dépôts à vue auprès des comptables publics	5.483	5.837	+ 6,5	6.470	+ 10,8
Total de la monnaie scripturale	51.210	61.116	+19,3	69.411	+ 13,6

(1) Voir annexes statistiques 41 à 50.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les dépôts à vue auprès du système bancaire

Les dépôts bancaires à vue se sont chiffrés à 62.941 millions de dirhams et accrus de 7.662 millions ou 13,9 % au lieu de 9.552 millions ou 20,9 % l'année précédente. Ce moindre accroissement a concerné essentiellement les avoirs en comptes de chèques et en comptes courants chez les banques commerciales.

Les comptes ouverts auprès de Bank Al-Maghrib ont totalisé 1.184 millions de dirhams et augmenté de 76 millions ou 6,9 % au lieu de 91 millions ou 8,9 % en 1990.

Les dépôts à vue recueillis par les banques commerciales se sont élevés à 61.757 millions de dirhams et se sont inscrits en hausse de 7.586 millions ou 14 % au lieu de 9.461 millions ou 21,2 % un an auparavant. Cette évolution d'ensemble recouvre toutefois des variations fort différentes d'une catégorie de dépôts à l'autre.

Les avoirs en comptes de chèques, qui constituent plus de 50 % des dépôts à vue, se sont établis à 31.057 millions de dirhams à fin 1991, en progression annuelle de 2.914 millions ou 10,4 %, inférieure de moitié à celle observée en 1990. Cet accroissement comprend une hausse de 1.046 millions ou 7,7 %, au lieu de 2.575 millions ou 23,3 % l'année précédente, des dépôts à vue des résidents marocains à l'étranger qui ont totalisé 14.651 millions de dirhams, formant ainsi près de la moitié des fonds abrités en comptes de chèques.

Les sommes inscrites dans les comptes courants ont enregistré des fluctuations relativement importantes en liaison avec les sorties de devises et surtout les décaissements du Trésor. Représentant le quart des dépôts à vue, ils se sont chiffrés en fin d'année à 15.618 millions de dirhams et ont marqué une progression totalement acquise en décembre de 1.793 millions ou 13 % au lieu de 2.422 millions ou 21,2 % en 1990.

Les dépôts en comptes sur carnet ont atteint 11.555 millions de dirhams et réalisé à nouveau une hausse sensible de 2.101 millions ou 22,2 % qui succède à celle de 1.825 millions ou 23,9 % observée un an auparavant.

Les autres comptes créditeurs se sont établis à 3.527 millions de dirhams, en augmentation de 778 millions ou 28,3 % au lieu de 400 millions ou 17 % une année plus tôt.

Les dépôts à vue gérés par les comptables publics

Les dépôts des entreprises et des particuliers auprès des comptables publics se sont élevés à 6.470 millions de dirhams, en essor de 633 millions ou 10,8 % au lieu de 354 millions ou 6,5 % en 1990. Les fonds confiés au Trésor ont augmenté de 276 millions ou 6,2 % et les dépôts aux chèques postaux de 357 millions ou 25,1 %.

La quasi-monnaie

La progression des comptes et bons à échéance fixe s'est poursuivie de manière quasi continue depuis le début de l'exercice et à un rythme nettement plus élevé que celui des disponibilités monétaires. A fin décembre 1991, la quasi-monnaie, constituée pour près du tiers par les dépôts à terme des résidents marocains à l'étranger, s'est établie à 30.383 millions de dirhams et s'avère en expansion de 6.240 millions ou 25,8 %. Une telle évolution s'explique par les taux de rémunération qu'ont consentis les banques et par la récupération par celles-ci d'une partie des fonds auparavant utilisée dans le marché des billets de trésorerie.

La liquidité de l'économie

La liquidité de l'économie comprend, outre les disponibilités monétaires et quasi monétaires, les souscriptions de bons du Trésor et de billets de trésorerie par les entreprises et les particuliers ainsi que leurs dépôts à la Caisse d'épargne nationale, à la Caisse nationale de crédit agricole, au Crédit immobilier et hôtelier et à la Banque nationale pour le développement économique.

Calculé sur la base de la moyenne des encours des fins de mois, l'ensemble de ces liquidités s'est élevé en 1991 à 142.544 millions de dirhams et s'est accru de 16,4 % après avoir déjà augmenté de 15,5 % l'exercice précédent.

Le rapprochement entre le total des liquidités et le revenu national et la dépense nationale qui ont progressé en nominal respectivement de 10,4 % et de 12,1 %, montre que l'injection de nouvelles liquidités s'est effectuée à un rythme nettement plus important.

En millions de dirhams En moyenne de fins de mois	1989*	1990*		1991**	
	Montants	Montants	Variations en %	Montants	Variations en %
I. **Masse monétaire**	**92.074**	**105.523**	**+ 14,6**	**124.278**	**+ 17,8**
– Disponibilités monétaires	72.268	83.315	+ 15,3	97.611	+ 17,2
– Quasi-monnaie	19.806	22.208	+ 12,1	26.667	+ 20,1
II. **Actifs liquides**	**13.992**	**16.940**	**+ 21,1**	**18.266**	**+ 7,8**
Total des liquidités (I + II)	**106.066**	**122.463**	**+ 15,5**	**142.544**	**+ 16,4**
Produit intérieur brut (P.I.B.)	191.576	207.876	+ 8,5	232.680	+ 11,9
Revenu national brut (R.N.B)	195.100	218.721	+ 12,1	241.380	+ 10,4
Dépense nationale brute (D.N.B.)	201.188	219.429	+ 9,1	246.076	+ 12,1
	1989*	1990*		1991**	
Taux de liquidité de l'économie					
. Disponibilités monétaires / P.I.B.	37,7	40,1		42	
. Quasi-monnaie et actifs liquides / P.I.B	17,6	18,8		19,3	
. Liquidités / P.I.B.	55,4	58,9		61,3	
. Liquidités / R.N.B.	54,4	56		59,1	
. Liquidités / D.N.B.	52,7	55,8		57,7	

(*) Chiffres rectifiés
(**) Chiffres provisoires

En effet, la liquidité de l'économie s'est à nouveau élargie. Toutefois, cette expansion n'a pas affecté dans l'immédiat outre mesure les équilibres interne et externe, les liquidités nouvellement émises ayant apparemment servi moins au financement des transactions qu'à la constitution d'encaisses. De fait, la dépense nationale a augmenté moins vite que les liquidités et l'indice de rotation des disponibilités monétaires a fléchi de 80,7 à 77,5. En outre, dans l'ensemble des actifs, ce sont les composantes les plus liquides qui ont progressé le plus rapidement, soit de 17,2 % alors que les éléments les plus stables n'ont augmenté que de 14,8 %.

Quoi qu'il en soit, le niveau atteint par le taux de liquidité de l'économie constitue une menace de dérapage dans le futur si des mesures correctrices ne sont pas prises en vue d'en éliminer les effets indésirables, en particulier en adoptant une politique monétaire restrictive au cours de l'exercice 1992.

Les contreparties de la masse monétaire

L'évolution des contreparties de la masse monétaire a été bien différente de celle de 1990. En effet, l'expansion de la masse monétaire a résulté de l'évolution conjuguée mais inégale des trois contreparties. Les trois cinquièmes de la création monétaire de l'année ont ainsi été le fait du développement sans précédent des crédits à l'économie. Les avoirs extérieurs y ont participé, pour leur part, pour 27 % et les créances sur le Trésor, dont la contribution était nulle en 1990, ont été, cette année, à l'origine de plus de 11 % de l'accroissement des liquidités.

La structure des contreparties apparaît, dans ces conditions, sensiblement modifiée. C'est ainsi que la part des crédits à l'économie est passée en un an de 38,7 % à 42,8 % et celle des avoirs extérieurs de 18,5 % à 20,1 %. En revanche, la proportion des créances sur le Trésor a fléchi de 42,8 % à 37,1 %.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1989	1990		1991	
	Montants	Montants	Variations en %	Montants	Variations en %
Avoirs extérieurs nets	7.542	21.016	+ 179,2	27.873	+ 32,3
Créances sur le Trésor	50.185	48.556	– 3,2	51.367	+ 5,8
Dont : Bank Al-Maghrib	10.249	10.702	+ 4,4	11.462	+ 7,1
Portefeuille d'effets publics	34.417	31.963	– 7,1	33.375	+ 4,4
Crédits à l'économie	39.422	43.874	+ 11,3	59.235	+ 35
Total des contreparties	**97.149**	**113.491**		**138.475**	
Divers	– 296	+ 1.311		– 4.412	

Les avoirs extérieurs

Après avoir suivi, tout au long de l'année, une évolution très irrégulière eu égard aux entrées de capitaux au profit du Trésor notamment, les réserves de change se sont établies, en définitive, à 27.873 millions de dirhams marquant ainsi une hausse de 6.812 millions soit de près du tiers, qui renforce celle, déjà remarquable, de 13.519 millions ou près de 180 % constatée en 1990.

La consolidation des avoirs extérieurs tient à la seule expansion des réserves de la Banque centrale de 7.836 millions de dirhams ou 47,2 % consécutive en grande partie au volume des dons reçus et dans une moindre mesure aux rapatriements effectués par les résidents marocains à l'étranger.

Les avoirs en devises détenus par les banques et constitués essentiellement par les créances sur l'étranger, en se fixant à 3.438 millions de dirhams, ont en revanche enregistré une baisse de plus d'un milliard de dirhams, à la suite d'une certaine désaffection des banques à l'égard de ce type de crédit.

Au total, le volume net des avoirs en devises atteint à fin 1991 permet de couvrir plus de 5 mois d'importations et représente un peu plus d'un cinquième des contreparties.

Les créances sur la Trésor

Les créances sur le Trésor recensées dans les contreparties se sont chiffrées à 51.367 millions de dirhams enregistrant une progression annuelle de 2.811 millions ou 5,8 % qui succède à la baisse de 1.629 millions ou 3,2 % observée un an auparavant.

Cette évolution recouvre un accroissement à la fois du portefeuille d'effets publics du système bancaire, en dépit d'une baisse des souscriptions libres, et des créances propres de l'Institut d'émission qui ont atteint à fin décembre respectivement 33.375 millions et 11.462 millions.

Le portefeuille d'effets publics détenus par le système bancaire s'est en effet développé de 1.412 millions ou 4,4 % alors qu'il avait baissé de 2.454 millions ou 7,1 % l'année précédente. De même, les créances nettes de la Banque centrale ont augmenté de 760 millions ou 7,1 % au lieu de 453 millions ou 4,4 % en 1990.

Les créances des entreprises et des particuliers se sont élevées à 6.470 millions, en progression de 633 millions ou 10,8 % contre 354 millions ou 6,5 % à l'issue de l'exercice antérieur. Cette évolution est imputable à une extension de 276 millions ou 6,2 % des dépôts au Trésor ainsi qu'à celle de 357 millions ou 25,1 % des fonds confiés au Centre des chèques postaux.

Les crédits à l'économie

Les concours bancaires à l'économie financés sur ressources monétaires se sont élevés à 59.235 millions de dirhams et ont marqué une extension sans précédent, affichant une hausse annuelle de 15.361 millions ou 35 %. Bien que liée à la levée de l'encadrement en début d'année, cette expansion a excédé les prévisions arrêtées ainsi que les réalisations de 1990.

Le bond marqué par la distribution des crédits dès janvier s'est accentué tout au long de l'année. Au terme de celle-ci, les facilités accordées par les banques de dépôts, chiffrées à fin décembre 1991 à 48.500 millions de dirhams, sont apparues en expansion de 14.405 millions ou 42,2 % au lieu de 4.296 millions ou 14,4 % un an auparavant. Parallèlement, les concours de l'Institut d'émission ont augmenté de 956 millions ou 9,8 % au lieu de 156 millions ou 1,6 % en 1990.

Les divers

Le poste ajustement correspond au solde comptable des emplois divers de Bank Al-Maghrib et des banques inscrites non recensés dans les trois contreparties et des ressources diverses qui ne sont pas retenues dans la masse monétaire. Celle-ci s'est établie à 134.063 millions de dirhams à fin 1991, tandis que les contreparties ont totalisé 138.475 millions. L'écart qui en résulte est donc négatif et constitue l'excédent des emplois monétaires sur les ressources de même nature du système bancaire.

En définitive, l'importante expansion des crédits et l'élargissement excessif de la masse monétaire qui en a résulté ne peuvent se renouveler sans risque de compromettre les acquis sur la voie du rétablissement des équilibres fondamentaux de l'économie. Quelles que soient les raisons qui en justifient l'ampleur, une telle évolution appelle une plus grande vigilance. En effet, la prévention de nouveaux dérapages passe par un contrôle monétaire impliquant la maîtrise des facteurs influant sur la liquidité bancaire et un renforcement du rôle des taux d'intérêt dans la collecte des ressources et de leur affectation.

Il demeure cependant que la politique monétaire ne saurait à elle seule préserver l'équilibre extérieur et la stabilité des prix, conditions nécessaires pour favoriser le développement et l'emploi. Elle devra être confortée en particulier par la poursuite de l'assainissement des finances publiques et par la mise en oeuvre de mesures destinées à redresser la situation financière des entreprises.

LE CREDIT

L'exercice 1991 a été caractérisé par l'abolition du contrôle quantitatif direct des crédits bancaires et par l'adoption et la mise en œuvre de mesures qui, ensemble, sont venues consolider les efforts de libéralisation et de rénovation du système financier entrepris ces dernières années. L'exercice de la politique monétaire, désormais fondé essentiellement sur les techniques indirectes de régulation, s'est ainsi profondément modifié mais les objectifs de cette politique, dont l'orientation est demeurée restrictive, ne sont pas remis en cause pour autant et restent axés en priorité sur la sauvegarde des équilibres interne et externe.

Néanmoins, l'évolution effective des crédits en 1991, en accusant une expansion très vive, n'en apparaît pas moins avoir été largement conditionnée par cette réforme. En effet, le montant global des crédits octroyés à l'économie par les banques et les organismes financiers spécialisés à fin décembre s'est établi à 92,8 milliards de dirhams et accru de 17,1 milliards ou 22,6 % au lieu de 9,8 milliards ou 14,9 % à l'issue de l'exercice précédent. Dans ce total, à eux seuls les crédits distribués directement par les banques ont augmenté de 33,1 % et ont atteint 54,2 milliards et les concours des organismes financiers spécialisés ont porté sur 31,1 milliards en hausse de 13,7 %. Compte tenu des billets de trésorerie souscrits par les entreprises et les particuliers pour un montant de 5,3 milliards, le volume global des crédits consentis à l'économie s'est élevé à 98,1 milliards marquant une progression de 16,2 milliards ou 19,8 % et représentant 42,2 % du produit intérieur brut au lieu de 39,4 % une année plus tôt.

La politique du crédit

Dans un contexte réglementaire marqué notamment par l'abandon de l'encadrement, la politique du crédit en 1991 a été formulée et appliquée dans la perspective de continuer à maintenir la progression des concours bancaires dans les limites permises par l'objectif de croissance de la masse monétaire, fixé cette année à 7 % compte tenu d'un endettement modéré du Trésor et d'un nouveau renforcement des avoirs en devises. A cette fin, les autorités monétaires ont opté dès le début de l'exercice pour l'usage exclusif

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

des techniques de régulation agissant sur les liquidités bancaires en vue d'influencer la formation des taux et amener les agents économiques à ajuster en conséquence leur demande de crédit.

Le cadre réglementaire

Afin de favoriser l'émergence d'un marché des capitaux compétitif et concurrentiel, les autorités monétaires ont réaménagé le cadre réglementaire dans lequel s'exerce l'activité bancaire et financière. En 1991 de profondes mutations sont ainsi intervenues avec la levée de l'encadrement du crédit, l'amorce de la suppression progressive des emplois obligatoires des banques, la poursuite de la libération des taux d'intérêt et le renforcement des mesures prudentielles. Par ailleurs, des actions ont été entreprises en ce qui concerne les financements privilégiés.

Appliqué sans interruption depuis juin 1976, l'encadrement des crédits bancaires a été aboli en janvier 1991 après avoir fait preuve de son aptitude à maintenir la progression des crédits dans les limites préfixées. Son efficacité s'est néanmoins progressivement altérée en même temps que s'accusaient ses inconvénients. Au surplus, les progrès réalisés dans la résorption des déséquilibres interne et externe ont favorisé l'adoption d'un dispositif de contrôle monétaire moins rigide s'intégrant mieux dans le processus de libéralisation en cours.

Parallèlement, les autorités monétaires, pour permettre aux banques de gérer leurs actifs selon les mécanismes du marché, ont décidé de réduire progressivememt les emplois obligatoires. Ainsi, le coefficient du portefeuille minimum des bons du Trésor qui correspondait à 35 % des dépôts à vue a été ramené à 33,5 % en janvier 1991 et à 32 % en juillet. A la même date, celui du portefeuille des bons émis en faveur de la Caisse nationale de crédit agricole a été abaissé de 3,5 % à 3 % puis à 2 % en novembre. De même, le coefficient du portefeuille d'effets représentatifs de crédits à moyen terme réescomptables a été réduit de 5,5 % des dépôts à vue et à terme à 5 % alors que celui d'emploi en crédits immobiliers a été ramené de 6 % à 5 %.

Par ailleurs, la libération des taux d'intérêt largement entamée en 1990 s'est poursuivie en 1991 et a concerné les taux appliqués aux crédits à court terme, de sorte que la quasi-totalité des conditions tant créditrices que débitrices a été libérée. Cependant, et afin d'assurer un passage évolutif et prévenir des dérapages intempestifs et préjudiciables à la réforme elle-même, un plafond pour les taux débiteurs égal à 1,33 du taux de référence a été maintenu. Ce dernier, pour permettre une meilleure approche des forces du marché correspond depuis juillet au taux de rémunération moyen pondéré des dépôts bancaires à 6 mois et à 1 an au lieu de celui des adjudications des bons du Trésor [1].

Le mouvement de libéralisation ainsi engagé n'a pas remis en cause pour autant les acquis en matière de sélectivité. Ainsi ont été notamment maintenus les financements privilégiés en faveur des exportations et des investissements des petites et moyennes entreprises par l'application de taux préférentiels au niveau de la distribution et par un accès au refinancement à des conditions avantageuses auprès de la Banque centrale. Pour favoriser la promotion de l'emploi, ces actions ont été appuyées par l'assouplissement du système de prêts de soutien aux jeunes promoteurs et par la mise en place d'une ligne extérieure de crédit pour le financement du capital risque et d'un fonds de garantie en faveur de la petite et moyenne entreprise exportatrice.

Enfin, face à l'accroissement des risques bancaires qu'une telle évolution pouvait engendrer, il est devenu impératif, pour préserver la solvabilité bancaire, de renforcer les règles prudentielles d'autant plus que les organismes de crédit sont appelés à évoluer dans un contexte concurrentiel de nature à fragiliser leur situation financière. Ainsi, après le relèvement à 100 millions de dirhams du capital minimum des banques, il a été procédé à l'abaissement à fin mars 1991 du coefficient de division des risques de 10 % à 7 %. Ces mesures de surveillance seront renforcées par la mise en place d'un nouveau ratio de liquidité ainsi que d'un coefficient de solvabilité conforme aux normes internationales et par la promulgation d'une nouvelle loi bancaire.

(1) Voir annexes statistiques 55, 56 et 57.

La conduite de la politique du crédit

La politique du crédit, après la suppression de l'encadrement en janvier 1991, a reposé exclusivement sur les techniques de contrôle indirectes fondées sur le maniement de la réserve monétaire et la modulation du volume et du coût de refinancement auprès de la Banque centrale. Ce dispositif a été plus activement utilisé cette année dans le but d'opérer des ponctions sur les trésoreries des banques et de restreindre de la sorte leur capacité à distribuer des crédits.

En effet, le taux de la réserve monétaire déjà porté de 12 % à 15 % en décembre 1990, a été relevé trois fois en 1991, passant à 16 % en août, à 18 % en octobre et à 20 % en novembre. En outre, son assiette a été élargie en janvier pour inclure l'encours des comptes sur carnet, au lieu de sa variation depuis 1986 et les intérêts de pénalisation ont été majorés de 12 % à 18 % en juillet. Ces mesures ont permis de prélever 4,7 milliards de dirhams sur les trésoreries bancaires mais n'ont toutefois pas exercé pleinement l'effet restrictif, recherché en raison de l'impact tant de l'afflux de 7,8 milliards des avoirs en devises chez l'Institut d'émission que des recours du Trésor auprès de lui. Elles se sont limitées ainsi en définitive plus à éliminer l'incidence expansive de ces facteurs qu'à provoquer un besoin de refinancement durable des banques, lequel aurait permis à Bank Al-Maghrib d'exercer une action supplémentaire sur les taux de manière à juguler la dérive des crédits.

En effet, l'Institut d'émission a réduit les facilités qu'il consent aux banques de 10,5 milliards en 1990 à 7,6 milliards en 1991 en moyenne mensuelle dont 4,1 milliards ont été accordés sous forme d'avances à taux variables. Celles-ci sont cependant demeurées, comme en 1990, constituées pour l'essentiel, à hauteur de 3,9 milliards, de recours indirects du Trésor par l'intermédiaire des banques. De la sorte, les avances propres que les banques se sont procurées sur le marché monétaire ont été finalement limitées à 237 millions en moyenne mensuelle au lieu de 187 millions au cours de l'exercice précédent. Cette situation qui illustre le rôle encore modeste dévolu à ces interventions dans la panoplie des moyens d'action de la Banque centrale s'explique aussi bien par l'incidence modérée exercée en définitive sur les trésoreries bancaires en dépit des mesures de régulation prises que par l'importance des possibilités d'accès automatique au réescompte. Elle est due également à la réticence de Bank Al-Maghrib à injecter des liquidités supplémentaires sur le marché monétaire afin de laisser se tendre les taux d'intérêt. D'ailleurs, les banques ont eu recours aux avances spéciales au taux de pénalisation de 18 % pour un montant de 200 millions de dirhams en moyenne mensuelle au lieu de 22 millions seulement en 1990. Les facilités à taux fixes accordées aux banques dans le cadre des refinancements privilégiés ont atteint 3,3 milliards en moyenne et bénéficié pour 2,9 milliards à la mobilisation des crédits à l'exportation et pour 400 millions à l'équipement des moyennes et petites entreprises.

Après le déplafonnement des crédits, les taux d'intérêt, influencés tout autant par le réglage des liquidités bancaires par l'Institut d'émission que par le volume et le coût de ses interventions sur le marché monétaire, et par celui des ressources des banques, constituent désormais l'instrument principal du dispositif du contrôle du crédit. D'ailleurs, grâce à la libération et à la faveur de la concurrence entre les établissements bancaires au niveau tant débiteur que créditeur, ils ont mieux reflété l'orientation du marché. Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib, pour modérer la distribution des crédits, a relevé de 1 à 2 points le taux de ses interventions sur le marché monétaire en les portant, selon la durée des avances à 1 jour, 3 ou 7 jours, à l'intérieur d'une fourchette allant de 12 à 13,75 % au lieu de 10 % à 12,50 % au cours de l'exercice précédent. La même tendance à la hausse a également été relevée sur le marché interbancaire au sein duquel les transactions ont été négociées au taux moyen quotidien de 11,25 % au lieu de 8,62 % en 1990. Ce renchérissement reflète davantage la pression de la demande de crédit émanant aussi bien du Trésor que des organismes de financement. Le taux maximum débiteur réglementaire s'est établi à 14,50 % pour le second semestre 1991 après être passé de 14,63 % à 15,16 % du premier au second trimestre. Dans cette limite, les banques en quête de ressources supplémentaires, ont mieux rémunéré les dépôts à échéance et

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

rehaussé en conséquence les taux débiteurs. Toutefois, en raison du taux plafond, ces relèvements ont été limités et n'ont pas exercé leur plein effet dissuasif sur la demande de crédit qui s'est avérée très vive.

En effet, les concours bancaires y compris les facilités accordées aux organismes financiers spécialisés se sont chiffrés à 55,2 milliards de dirhams à fin décembre 1991, en expansion de 14,2 milliards ou 34,7 % soit à un rythme excédant largement les prévisions formulées en début d'année et jamais atteint jusque-là. Cet emballement a concerné en particulier les crédits anciennement encadrés dont l'extension ressort à plus de 48 %. Il s'explique principalement par l'ampleur des besoins, tant structurels que conjoncturels des entreprises exerçant dans tous les secteurs économiques et dont la situation financière appelle en général un assainissement et un renforcement importants de leurs fonds propres. Cette dérive reflète en partie les reclassements des crédits opérés par les banques ainsi que la prise en charge par elles de concours auparavant effectués par d'autres circuits de financement, en particulier le marché des billets de trésorerie.

L'abandon de l'encadrement du crédit et la mise en œuvre du seul contrôle indirect se sont certes traduits par un emballement des crédits. Cependant, les délais d'adaptation sont nécessairement longs et il ne saurait être question de tirer, dès à présent, des conclusions hatives de cette nouvelle expérience. Celle-ci demeure en effet la seule voie qu'il est possible d'emprunter dans le cadre de la libéralisation de l'économie et les difficultés apparues dans cette période transitoire sont elles-mêmes de nature à indiquer les moyens à mettre en oeuvre, en vue non seulement de corriger les écarts qui pourraient apparaitre mais de les prévenir, en agissant suffisamment à l'avance sur les trésoreries bancaires. A cet égard, les instruments à la disposition des autorités monétaires peuvent sembler limités mais leur efficacité est indéniable pour peu que l'ensemble des opérateurs économiques soient amenés à jouer le jeu du marché dont le niveau de la demande restera l'élément-clef.

Les organismes distributeurs de crédit

Les Banques

Le bilan global des banques inscrites et du Crédit populaire s'est établi à fin décembre 1991 à 131,8 milliards de dirhams, marquant ainsi une progression de 21,3 milliards ou 19,3 % nettement supérieure à celle de 9,6 milliards ou 9,5 % constatée à l'issue de l'exercice précédent. Dans ce total, la part des trois plus grands établissements est revenue de 60,4 % à 60,1 % d'une fin d'année à l'autre. Celle des quatre banques moyennes, passée de 28,7 % à 29,1 %, s'est en revanche légèrement renforcée alors que la part des huit petites banques est restée quasiment inchangée avec 10,8 %.

Montant du bilan en milliards de dirhams	Nombre de banques		Total des situations		% de l'ensemble	
	1990	1991	1990	1991	1990	1991
Au-delà de 13	3	3	66,8	79,2	60,4	60,1
De 13 à 7	4	4	31,7	38,3	28,7	29,1
De 7 à 4	0	0	0	0	0	0
Moins de 4	8	8	12,0	14,3	10,9	10,8
Total	15	15	110,5	131,8	100,0	100

En 1991, le réseau bancaire s'est accru de 47 nouvelles agences dont 20 à Casablanca portant le nombre total des guichets à 936 toujours concentrés pour plus de la moitié sur le littoral atlantique.

L'évolution générale des emplois et des ressources

Les mesures de libération adoptées en 1991 ont permis aux banques d'accroître fortement leur activité et de procéder à une réallocation de leurs ressources disponibles en se fondant davantage sur les lois du marché. Ainsi, le montant global de la situation consolidée des banques, en atteignant 114,3 milliards de dirhams à fin décembre, apparait en progression sensible de 19,3 milliards ou 20,3 % au lieu de 7,5 milliards ou 8,5 % au terme de l'exercice précédent. Cette évolution recouvre pour l'essentiel au niveau des emplois une hausse très vive de 14,2 milliards ou 34,7 % des crédits et un renforcement de 4,6 milliards ou 58,5 % des comptes de réserve alors que les créances sur le Trésor et le portefeuille de titres accusent globalement une baisse. Du côté des ressources, il a été enregistré une progression des dépôts à terme de 6,2 milliards ou 25,8 % plus rapide que celle de 7,6 milliards ou 14 % des dépôts à vue et une augmentation de 2,5 milliards ou 43,3 % des concours de Bank Al-Maghrib (1).

Les emplois

Les crédits octroyés par les banques commerciales, consécutivement à la levée de l'encadrement, se sont élevés à 55,2 milliards de dirhams et accrus très sensiblement de 14,2 milliards, ou 34,7 % au lieu de 5,1 milliards ou 14,1 % à l'issue de l'exercice précédent. De ce fait, leur part dans le total des emplois s'est notablement renforcée en passant en un an de 43,2 % à 48,3 %. Les crédits de trésorerie ont atteint 30,3 milliards en hausse de 53,4 % et représenté 55 % de l'ensemble des concours bancaires au lieu de 48 % une année plus tôt. Ils ont été dispensés pour plus de moitié sous forme de facilités de caisse lesquelles ont totalisé 17,8 milliards et progressé de 6,3 milliards ou 55 %. De même, les créances commerciales sur le Maroc et les avances sur marchandises et warrants, établies respectivement à 5,8 milliards et 3,2 milliards ont augmenté de 31 % et 60 %. Enfin, le montant des chèques escomptés est passé de 231 millions à 1,3 milliard de dirhams. Les autres crédits ont crû globalement de 17,2 % à la suite principalement des hausses de 28 % et 23 % réalisées respectivement par les crédits à l'équipement et les crédits à l'habitat et à la consommation, alors que les facilités à l'exportation ont accusé une baisse de près de 11 %.

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES COMMERCIALES

En millions de dirhams	Fin 1990	Fin 1991	Variations		En millions de dirhams	Fin 1990	Fin 1991	Variations	
			Montants	%				Montants	%
Emplois					Ressources				
Avoirs liquides et comptes de réserves	7.828	12.405	+ 4.577	+ 58,5					
Créances sur le Trésor dont :	32.567	33.335	+ 2.417	+ 8,4					
– Portefeuille d'effets publics	31.693	33.325	+ 1.632	+ 4,4	Dépôts à vue	54.171	61.757	+ 7.586	+ 14
– Dépôts	874	1.604	+ 64	+ 12,3	Dépôts à terme	24.143	30.383	+ 6.240	+ 25,8
Crédits à l'économie	40.999	55.206	+ 14.207	+ 34,7	Engagements extérieurs	1.819	2.179	+ 360	+ 19,8
– Dont :					Concours de l'Institut d'émission	5.862	8.398	+ 2.536	+ 43,3
– Concours aux organismes financiers spécialisés	269	1.988	+ 1719	+ 267,3					
Titres en portefeuille	9.723	8.123	+ 1.600	+ 16,5	Concours des organismes financiers spécialisés	30	21	+ 9	+ 30
Avoirs extérieurs	1.523	1.623	+ 102	+ 6,7	Provisions	847	1.204	+ 357	+ 42,1
Immobilisations	2.990	3.369	+ 379	+ 19,4	Capital et réserves	6.491	8.376	+ 1.885	+ 29
					Ressources diverses nettes	1.663	1.991	+ 328	+ 19,7
Total	95.826	114.309	+ 19.283	+ 20,3	Total	95.826	114.309	+ 19.283	+ 20,3

(1) A l'exception de « créances sur l'étranger comprises dans les crédits à l'économie

Aussi, les coefficients d'emplois obligatoires fixés depuis juillet 1991 à 5 % des exigibilités des banques ont-ils été respectés dans l'ensemble, pour ce qui est des crédits à moyen terme réescomptables et des crédits immobiliers. En revanche, de nombreux manquements ont été relevés en ce qui concerne le coefficient de retenue relatif à la créance née sur l'étranger (1').

Les créances des banques sur le Trésor constituées quasi exclusivement par leur portefeuille d'effets publics ont augmenté, cette année de 1,4 milliard ou 4,4 %, atteignant 33,4 milliards de dirhams et ont constitué plus de 29 % des emplois. Les souscriptions dans le cadre du plancher obligatoire fixé, depuis juillet 1991, à 32 % des dépôts à vue ont atteint 15,4 milliards. Par ailleurs, un portefeuille de bons à un an égal à 1 % des dépôts à vue a été institué en novembre 1991 et s'est chiffré à 492 millions de dirhams. Enfin, les acquisitions sur le marché monétaire se sont élevées à 8,1 milliards et les autres souscriptions libres ont totalisé 9,3 milliards au lieu respectivement de 8,6 milliards et 7,9 milliards à fin 1990.

Le portefeuille de titres détenus par les banques ressort à 8,1 milliards, en baisse de 1,6 milliard ou 16,5 % alors qu'il s'était développé de 1,2 milliard ou 13,5 % une année auparavant. Cette contraction est imputable à la fois au reclassement dans les crédits de certaines opérations de cette rubrique et au fléchissement des souscriptions de bons émis par les organismes financiers spécialisés notamment la Caisse nationale de crédit agricole suite à l'abaissement des coefficients obligatoires.

(1) Voir annexe statistique 51

(1') Voir annexe statistique 53

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les avoirs en comptes auprès de Bank Al-Maghrib ont été portés à 12,4 milliards de dirhams, marquant ainsi une progression notable de 4,5 milliards ou 58,5 % attribuable pour l'essentiel au relèvement progressif au cours de l'année du taux de la réserve monétaire de 15 % à 20 %.

Les ressources

Les dépôts à vue et à terme ont totalisé 92,1 milliards de dirhams et se sont accrus de 13.8 milliards ou 17,7 % au lieu de 12,8 milliards ou 19,5 % à l'issue de l'année précédente. Après une extension de 8,3 milliards ou 24,8 % les dépôts rémunérés ressortent à 41,9 milliards et ont représenté 45,5 % de l'ensemble au lieu de 43 % un an plus tôt.

A cet égard, le coefficient de liquidité, défini par le rapport entre les actifs disponibles et réalisables et les exigibilités à vue et à court terme, toujours fixé réglementairement à un minimum de 60 % a été observé par la quasi-totalité des banques et s'est établi en moyenne à près de 78 % pour l'ensemble du système bancaire.

Les fonds propres des banques ont été recensés pour 8,4 milliards de dirhams, réalisant une expansion de 1,9 milliard ou 29 % attribuable pour près de 600 millions à la hausse des réserves et pour 1,3 milliard aux augmentations de capital effectuées par huit établissements. Ainsi, pratiquement toutes les banques ont respecté le coefficient de solvabilité devant correspondre au rapport minimum fixé à 5,5 % entre leur surface nette et leurs exigibilités à vue et à terme.

Enfin, les recours à l'Institut d'émission qui seront analysés dans le cadre de l'équilibre des trésoreries bancaires ont progressé cette année de 2,5 milliards pour se situer à 8,4 milliards et représenter 7,3 % des ressources totales des banques au lieu de 6,2 % à l'issue de l'exercice précédent.

Les organismes financiers spécialisés

Le bilan consolidé des cinq organismes financiers spécialisés s'est chiffré à fin décembre 1991 à 45,5 milliards de dirhams, en accroissement annuel de 5,2 milliards ou 13,1 % au lieu de 5.4 milliards ou 15,4 % à l'issue de l'exercice 1990. Il représente à ce niveau 39.8 % de la situation des banques commerciales au lieu de 42,4 % une année auparavant.

Les emplois

Les concours à l'économie, qui constituent plus de 68 % des emplois des organismes financiers spécialisés, ressortent à 31,1 milliards de dirhams suite à une progression de 3,7 milliards ou 13,5 % moins importante que celle de 4,2 milliards ou 18,3 % constatée en 1990. Cette évolution tient à la hausse de 1,5 milliard ou 12,3 % des facilités accordées par le Crédit immobilier et hôtelier, de 1,2 milliard ou 11,1 % de celles de la Caisse nationale

EMPLOIS ET RESSOURCES DES ORGANISMES FINANCIERS SPÉCIALISÉS (1)

En millions de dirhams	Fin 1990	Fin 1991	Variations	
			Montant	%
Emplois				
Créances sur le Trésor	5 981	6 667	686	11,5
Créances sur les banques	410	616	186	45,3
Crédits à l'économie (2)	27 417	31 093	3 676	13,5
Portefeuille-titres	3 317	3 433	116	3,5
Autres emplois	1 332	1 661	329	24,7
Emplois divers nets	1 908	2 150	242	12,7
Total	40.367	45.520	5.238	13
Ressources				
Fonds propres	4 711	5 271	558	11,8
Concours de l'Etat	143	216	73	51
Emprunts extérieurs	11 643	12 917	1 274	10,9
Emprunts intérieurs	8 701	9 152	451	5,2
Obligations et bons	8 432	8 166	268	1,2
Obligations	(2 352)	(2 924)	(572)	(24,3)
Bons	(6 080)	(5 240)	(840)	13,8)
Prêts et avances des banques	269	988	719	267,3
Dépôts	15 014	17 410	2 396	16
Dont :				
Dépôts collectés	(3 596)	(4 674)	+ 1 078)	(30)
Concours de l'Institut d'émission	54	554	501	946,3
Total	40.367	45.520	5.238	13

(1) Caisse de dépôt et de gestion, Banque nationale pour le développement économique, Caisse nationale de crédit agricole, Crédit immobilier et hôtelier et Caisse marocaine des marchés.
(2) Y compris les billets de trésorerie.
(3) Chiffres révisés.

de crédit agricole, et l'expansion d'un milliard ou 24,9 % des concours de la Banque nationale pour le développement économique.

Les créances sur le Trésor, d'un montant de 6,6 milliards de dirhams, ont augmenté de 686 millions ou 11,7 % au lieu de 460 millions ou 8,5 % à l'issue de l'exercice précédent. Le portefeuille de bons de la Caisse de dépôt et de gestion, qui constitue près des trois quarts des fonds mis à la disposition du Trésor public par les établissements financiers, ne s'est que faiblement développé, de 236 millions ou 5,1 % au lieu de un milliard ou 30 % un an plus tôt. Les montants fournis par la Banque nationale pour le développement économique et le Crédit immobilier et hôtelier, qui demeurent limités, se sont contractés respectivement de 12,6 % et 38,7 %. En revanche, les créances de la Caisse nationale de crédit agricole établies à 1,4 milliard ont enregistré cette année une progression très importante de 529 millions ou 59,6 % en liaison avec le retrait de cet organisme du marché des billets de trésorerie. Au total, la part des créances sur le Trésor dans les emplois, avec 14,4 %, est restée pratiquement inchangée d'une fin d'année à l'autre.

Le portefeuille de titres, détenu à hauteur de 85 % par la Caisse de dépôts et de gestion, a atteint 3,4 milliards de dirhams et augmenté de 116 millions seulement ou 3,5 %. Sa part dans le total des emplois s'est ainsi contractée, en revenant de 8,2 % à 7,5 % en l'espace de douze mois.

Les créances sur les banques et les autres emplois, inscrits respectivement pour 616 millions et pour 1,6 milliard de dirhams, laissent apparaître des hausses importantes respectivement de 43,3 % et 24,7 %.

Les ressources

Le développement des ressources a émané, pour l'essentiel, de la croissance des dépôts et des emprunts extérieurs.

Les dépôts, qui constituent 38,3 % des ressources des organismes financiers spécialisés, se sont chiffrés à 17,4 milliards de dirhams, marquant une progression de 2,4 milliards ou 16 % qui succède à celle de 2 milliards ou 15,7 % de l'année dernière. Les fonds confiés à la Caisse de dépôts et de gestion essentiellement par la Caisse d'épargne nationale et la Caisse nationale de sécurité sociale ont atteint 12,7 milliards de dirhams, soit près de 73 % des dépôts chez les organismes financiers spécialisés, et ont été majorés de 1,3 milliard ou 11,8 % d'une fin d'année à l'autre. Les dépôts collectés par la Caisse nationale de crédit agricole, le Crédit immobilier et hôtelier et la Banque nationale pour le développement économique ont augmenté globalement de plus d'un milliard ou 30 % et se sont établis à 4,7 milliards. A ce niveau, ils ont représenté 5,1 % des dépôts bancaires au lieu de 4,6 % au terme de l'exercice 1990.

Les emprunts extérieurs, d'un montant de 12,9 milliards de dirhams, soit 28,4 % des ressources totales, se sont accrus de 1,3 milliard ou 10,9 % rythme moins élevé que celui de 20,8 % observé un an auparavant. Les concours bénéficient, pour près des deux tiers soit 8,3 milliards à la Caisse nationale de crédit agricole, pour 2,7 milliards au Crédit immobilier et hôtelier et pour 1,9 milliard à la Banque nationale pour le développement économique.

Les emprunts intérieurs, dont la part est revenue de 21,6 % à 20,1 % des ressources totales, se sont chiffrés à 9,2 milliards de dirhams et ont progressé de 451 millions ou 5,2 % au lieu de 848 millions ou 10,8 % à la fin de l'exercice précédent. Les emprunts à long terme, émanant principalement du Crédit immobilier et hôtelier, se sont développés de 572 millions ou 24,3 %. Les avances consenties par les banques aux organismes financiers spécialisés se sont également accrues très sensiblement soit de 719 millions compensant ainsi en partie la réduction de 840 millions ou 13,8 % des bons qu'elles souscrivent conformément aux coefficients d'emplois obligatoires.

Les fonds propres d'un montant de 5,3 milliards de dirhams apparaissent en hausse de 558 millions ou 11,8 % par rapport à l'exercice précédent. Leur part dans le total des ressources ressort à 11,6 % et est restée quasiment inchangée d'une fin d'année à l'autre.

Enfin les recours à l'Institut d'émission de la Banque nationale pour le développement économique et surtout du Crédit immobilier et hôtelier se sont fortement accrus en s'élevant en un an de 53 millions de dirhams à 554 millions.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La distribution du crédit

Les crédits distribués par Bank Al-Maghrib, les banques de dépôt et les organismes financiers spécialisés ont totalisé 92,8 milliards de dirhams à fin 1991, et ont enregistré une forte expansion de 17 milliards ou 22,6 % au lieu de 9,8 milliards ou 14,9 % douze mois plus tôt. Pour leur part, les transactions effectuées par les entreprises sur le marché des billets de trésorerie se sont chiffrées à 5,3 milliards de dirhams au lieu de 6,1 milliards en 1990. Ainsi, le total des concours mis à la disposition de l'économie a atteint 98,1 milliards de dirhams, soit 42,2 % du produit intérieur brut au lieu de 39,4 % une année auparavant.

La répartition de l'ensemble de ces facilités selon leur origine, leur source de financement et selon leur échéance est retracée dans le tableau ci-après :

Répartition des concours à l'économie

En millions de dirhams	1989	1990*	1991
. Selon l'origine de la distribution:			
. Institut d'émission	7.268	7.661	7.540
. Banques de dépôts (1)	35.563	40.730	54.218
. Organismes financiers spécialisés	23.117	27.357	31.092
(dont billets de trésorerie souscrits par les O.F.S)	(825)	(912)	(–)
Total	**65.948**	**75.748**	**92.850**
. Selon leur financement			
. Institut d'émission	11.312	11.321	11.333
. Banques de dépôts(2)	36.849	42.989	56.533
. Organismes financiers spécialisés	17.787	21.438	24.984
Total	**65.948**	**75.748**	**92.850**
. Selon leur durée			
– Court terme	**39.770**	**43.908**	**55.430**
. Institut d'émission	7.268	7.661	7.540
. Banques de dépôts	28.748	31.491	42.518
. Organismes financiers spécialisés	3.754	4.756	5.372
– Moyen et long terme	**26.178**	**31.840**	**37.420**
. Banques de dépôts	6.815	9.239	11.700
. Organismes financiers spécialisés	19.363	22.601	25.720
A - Total des crédits	**65.948**	**75.748**	**92.850**
B - Entreprises et particuliers (Billets de trésorerie)	**4.885**	**6.139**	**5.251**
Total (A + B)	**70.833**	**81.887**	**98.101**

(1) Non compris les titres de placement.
(2) Y compris les concours aux organismes financiers spécialisés sous forme de souscriptions obligatoires de bons.
(*) Chiffres rectifiés.

Selon l'origine de la distribution

La levée de l'encadrement décidée en janvier 1991 s'est traduite par une modification des parts de marché des circuits de distribution des crédits. C'est ainsi que les banques de dépôts ont porté leurs concours à 54,2 milliards de dirhams les augmentant de plus du tiers au lieu de 5,2 milliards ou 14,5 % en 1990. Ainsi, leur part dans le total des facilités accordées à l'économie s'est-elle renforcée en un an de 53,8 % à 58,4 %.

Les crédits octroyés par les organismes financiers spécialisés qui ne constituent plus que le tiers de l'ensemble des facilités, se sont élevés à 31 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 3,7 milliards ou 13,7 % au lieu de 4,2 milliards ou 18,3 % en 1990.

Avec un total de 7,5 milliards de dirhams, les facilités directes de l'Institut d'émission ont, quant à elles, légèrement fléchi de 121 millions ou 1,6 % alors qu'elles s'étaient accrues de 393 millions ou 5,4 % au terme de l'exercice précédent. Leur part dans le total des crédits distribués s'est ainsi contractée en revenant en un an de 10,1 % à 8,1 %.

Selon le financement

Les concours financés par les banques de dépôts y compris leurs souscriptions aux bons émis par les organismes financiers spécialisés, se sont établis à 56,5 milliards de dirhams, en nette expansion de 13,5 milliards ou 31,5 % soit plus du double de l'augmentation de 6,1 milliards ou 16,7 % constatée au terme de l'année précédente.

Les prêts nourris par les organismes financiers spécialisés, chiffrés à près de 25 milliards de dirhams, ont progressé, pour leur part, de 3,5 milliards ou 16,5 % au lieu de 3,7 milliards ou 20,5 % en 1990.

Les crédits financés par l'Institut d'émission qui recouvrent aussi bien ses concours directs que le refinancement des banques et des établissements financiers spécialisés, ressortent à 11,3 milliards de dirhams, montant pratiquement inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Selon la durée

Les crédits à court terme distribués par le système bancaire et financier ont atteint 55,4 milliards de dirhams et augmenté de 11,5 milliards ou 26,2 % rythme largement supérieur à celui de 10,4 % ou 4,1 milliards observé l'année précédente. Les facilités de courte durée dont la part dans le total des crédits est passée de 58 % à 59,7 % ont été assurées pour plus des trois quart par les banques commerciales.

Les engagements à moyen et long terme ont été recensés pour 37,4 milliards de dirhams et apparaissent en accroissement de 5,6 milliards ou 17,5 % au lieu de 21,6 % à l'issue de l'exercice antérieur.

Si l'octroi des crédits à moyen et long terme demeure pour l'essentiel le fait des organismes financiers spécialisés, la contribution des banques, à la faveur du processus de despécialisation et de décloisonnement du système bancaire et financier, ne cesse de s'élargir pour passer de 26 % en 1989 à 29 % en 1990 puis à 31,3 % cette année.

Selon les secteurs d'activité

La ventilation des crédits suivant les secteurs d'activité continue d'être appréhendée à travers les crédits supérieurs à 100.000 dirhams recensés par la centrale des risques. Leur total ressort à 51,6 milliards de dirhams, en accroissement de 11,5 milliards ou 28,7 % au lieu de 3,9 milliards ou 10,7 % une année auparavant. Ces concours ont représenté un peu plus de 60 % de l'ensemble des crédits distribués par les organismes financiers spécialisés et les banques de dépôts. A eux seuls, les concours bancaires ressortent pour 40,6 milliards de dirhams et marquent une expansion de 10,7 milliards ou 35,7 %. De leur côté, les facilités consenties par les organismes financiers spécialisés ont avoisiné 11 milliards de dirhams et enregistré une augmentation modérée de 821 millions ou 8,1 %.

En définitive, les crédits nouveaux d'un montant de 11,5 milliards ont bénéficié à concurrence de 644 millions au secteur primaire, de 6,1 milliards au secondaire et à hauteur de 4,8 milliards au secteur tertiaire, comme le montre le tableau ci-après :

En millions de dirhams Secteurs d'activité	Déc 1989	Déc. 1990	Déc. 1991	Variations en % Dec.90 / Déc 89	Variations en % Dec.91 / Déc.90
Agriculture et pêche	**4.221**	**4.034**	**4.679**	**- 4.4**	**16**
– Cultures	2.683	2.522	2.568	6	1.8
– Activités annexes de l'agriculture	862	713	967	- 17.3	35.6
– Pêche	380	495	805	30.3	62.6
– Divers	296	304	339	2.7	11.5
Mines et industrie	**16.999**	**19.197**	**25.306**	**12.9**	**31.8**
– Energie	289	201	784	30.4	272.1
(dont pétrole et carburant)	(210)	(103)	(488)	(- 51)	(373.8)
– Mines	1.072	961	1.509	- 10.4	57
– Matériaux de construction, bâtiments et travaux publics	2.265	2.342	3.736	3.4	59.5
– Industries mécaniques	2.118	2.944	3.627	39	23.2
– Industries chimiques	1.740	1.975	2.401	13.5	21.6
– Industries alimentaires	3.285	3.324	4.154	1.2	25
– Industries textiles	4.336	5.285	6.602	21.9	24.9
– Industries diverses	1.894	2.165	2.529	14.3	16.8

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams Secteurs d'activité	Déc 1989	Déc. 1990	Déc. 1991	Variations en % Déc 90 / Déc 89	Variations en % Déc.91 / Déc.90
Services et divers	**14.970**	**16.832**	**21.572**	**12,4**	**28,2**
- Commerce	5.691	6.168	8.021	8,4	30
(dont commerce de gros des produits agricoles et alimentaires)	(1.667)	(1.534)	(1.996)	(8)	(30)
(dont commerce de gros des matières premières)	(1.853)	(2.035)	(2.797)	(9,8)	(37,4)
(dont commerce des textiles et cuirs)	(402)	(416)	(498)	(3,5)	(19,7)
- Intermédiaires du commerce et de l'industrie	311	320	388	2,9	21,3
- Transports et auxiliaires	944	1.063	1.463	12,8	37,4
(dont maritime)	(393)	(364)	(439)	(7,4)	(20,6)
- Hôtellerie	1.071	1.371	1.576	28	15
- Affaires immobilières	1.413	1.647	2.373	16,6	44
- Activités financières (sociétés de crédit à la consommation, de crédit-bail, de portefeuille)	1.753	1.968	2.755	12,3	40
- Divers	3.787	4.293	4.996	13,4	16,4
Total	**36.190**	**40.063**	**51.557**	**10,7**	**28,7**
- Court terme	23.187	25.353	34.388	9,3	35,6
- Moyen et long terme	13.003	14.710	17.169	13,1	16,7

Les crédits consentis au secteur de l'agriculture et de la pêche se sont élevés à 4,7 milliards de dirhams, en hausse de 645 millions ou 16 %. Cette évolution a bénéficié essentiellement à la pêche et aux activités annexes de l'agriculture pour lesquelles les concours se sont développés respectivement de 62,6 % et 35,6 %. Les prêts à la branche des cultures ne se sont en revanche accrus que de 1,8 %.

Les mines et l'industrie ont recueilli 25,3 milliards, soit près de la moitié des crédits ayant fait l'objet de déclarations. Les financements ainsi accordés au secteur secondaire se sont accrus de 31,8 % d'une année à l'autre et ont bénéficié pratiquement dans des proportions élevées à toutes les branches de l'activité industrielle en particulier à l'activité du bâtiment qui a reçu des facilités en hausse de 60 %. Les concours alloués à l'énergie et aux mines ont progressé encore plus vivement soit de 272 % et 57 % respectivement.

Enfin, les facilités consenties au secteur tertiaire ont atteint 21,6 milliards, progressé de 4,7 milliards ou 28,2 % et ont représenté comme l'an passé 41,8 % du total. Cette évolution a profité à toutes les branches et notamment au commerce, aux affaires immobilières et aux activités financières.

L'équilibre des trésoreries bancaires

Les trésoreries bancaires ont été caractérisées en 1991 par une évolution contrastée tout au long de l'année avec toutefois une prédominance de tensions au cours du premier semestre et une tendance à la détente pendant la seconde moitié de l'exercice. Ainsi, les recours des banques à l'Institut d'émission, déduction faite des facilités indirectes au Trésor transitant par les banques, apparaissent en hausse jusqu'en juin et se sont inscrits en baisse au cours des mois qui ont suivi.

Les facteurs agissant sur les trésoreries bancaires

L'évolution des facteurs conditionnant les trésoreries bancaires telle qu'elle est retracée dans le tableau ci-après révèle que les rentrées de devises, ont exercé comme en 1990, de par leur ampleur, un effet expansif déterminant qui a compensé largement l'impact restrictif résultant conjointement de l'élargissement de la monnaie fiduciaire et de la réserve monétaire.

Variations cumulées depuis le début de l'année Montants en millions de dirhams	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Monnaie «Banque centrale»	- 3.016	– 5.470	– 7.612	– 9.564
dont : – Billets et pièces en circulation	(– 1.191)	(– 3.276)	(– 4.750)	(– 4.795)
– Dépôts	(- 613)	(– 545)	(– 222)	(– 75)
– Comptes des banques et du Trésor	(– 1.212)	(– 1.649)	(– 2.640)	(– 4.694)
Avoirs nets de change de l'Institut d'émission	+ 4.888	+ 3.122	+ 4.991	+ 7.836
Créances propres de l'Institut d'émission sur le Trésor	+ 1.485	+ 2.020	+ 2.262	+ 794
Créances diverses de l'Institut d'émission	– 178	– 415	– 335	– 381
Autres facteurs	– 2.040	– 2.054	– 2.184	– 1.982
Total	**+ 1.139**	**– 2.797**	**– 2.878**	**– 2.535**
Recours des banques à l'Institut d'émission (2)	– 1.139	+ 2.797	+ 2.878	+ 2.535
Recours des banques, déduction faite d'opérations spéciales d'avances de l'Institut d'émission sur effets publics	+ 411	+ 1.097	- 272	– 365

(1) Le signe positif indique un effet expansif sur les trésoreries et le signe négatif, une incidence restrictive.
(2) Le signe négatif équivaut à une diminution des recours au refinancement et le signe positif à leur augmentation.

Jusqu'en mars, les liquidités bancaires n'ont pas été affectées outre mesure par l'effet restrictif induit par l'élargissement conjoint de la circulation fiduciaire, inhabituel à cette période, et de la réserve monétaire et ce en raison des rentrées de devises. Lorsque celles-ci se sont stabilisées au cours du deuxième trimestre et que l'action restrictive exercée par les deux autres facteurs s'est avivée, les trésoreries bancaires se sont sensiblement resserrées. Aussi, les recours des banques à l'Institut d'émission se sont-ils élevés d'une fin de trimestre à l'autre de 411 millions à 1.097 millions de dirhams.

Pendant le second semestre, les trésoreries bancaires, nonobstant les relèvements du taux de la réserve monétaire, se sont détendues en liaison avec l'endettement croissant du Trésor auprès de la Banque centrale d'abord et la reprise de l'afflux des avoirs en devises ensuite. En conséquence, les appels de fonds des banques auprès de l'Institut d'émission ont fléchi de 272 millions à fin septembre et de 365 millions à fin décembre.

En définitive et pour l'ensemble de l'année, les trésoreries bancaires n'ont pas connu globalement de tensions excessives en dépit des relèvements successifs du taux de la réserve monétaire de 15 % en janvier à 16 % en août, à 18 % en octobre et à 20 % en novembre. En effet, la ponction exercée par ces mesures, de l'ordre de 4,7 milliards et l'effet négatif dû au renforcement de 4,8 milliards de la monnaie fiduciaire ont été compensés par l'impact expansif exercé conjointement par les rentrées nettes de devises d'un montant de 7,8 milliards de dirhams et par l'accroissement de 3,7 milliards de l'ensemble des recours du Trésor auprès de la Banque centrale.

Les modalités de refinancement des banques

Les recours des banques au refinancement de la Banque centrale et aux organismes financiers spécialisés ont évolué au terme des quatre trimestres de l'exercice 1991 comme suit :

En fin de trimestre En millions de dirhams	1990 Déc.	1991 Mars	1991 Juin	1991 Sept.	1991 Déc.
Recours auprès d'autres organismes financiers spécialisés	30	401	180	377	21
Recours à l'Institut d'émission	5.862	4.723	8.659	8.740	8.398
. Avances	2.202	1.073	5.622	5.701	5.100
. Escomptes	3.660	3.650	3.037	3.039	3.298
Total	**5.892**	**5.124**	**8.839**	**9.117**	**8.419**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le refinancement des banques assuré essentiellement par Bank Al-Maghrib a porté sur 8,4 milliards de dirhams à fin décembre et apparaît en hausse de 2,5 milliards d'une fin d'année à l'autre. En moyenne mensuelle, il a atteint 7,7 milliards, en baisse de 2,8 milliards ou 26,7 % par rapport à l'exercice précédent, et représenté 8,4 % des ressources bancaires au lieu de 11,6 % en 1990.

Le refinancement auprès de Bank Al-Maghrib

Les recours des banques auprès de Bank Al-Maghrib se sont chiffrés à 7,6 milliards de dirhams en moyenne au lieu de 10,5 milliards un an auparavant.

Les avances à taux variables qui représentent 54 % de ce refinancement, se sont élevées à 4,1 milliards de dirhams en moyenne mensuelle au lieu de 6,7 milliards une année plus tôt. Elles sont constituées en fait pour la quasi-totalité de concours bancaires au Trésor instantanément mobilisés auprès de la Banque centrale et de ce fait les recours propres des banques sur le marché monétaire sont demeurés limités à 237 millions de dirhams en moyenne mensuelle et même pendant les mois de tensions, comme en juin et novembre, ils n'ont pas dépassé 500 millions de dirhams. Les taux de ces avances selon qu'elles sont à 1 jour, 3 ou 7 jours ont été fixés en 1991 à l'intérieur d'une fourchette allant de 12 % à 13,75 % au lieu de 10 % à 12,50 % un an auparavant.

Les concours dispensés à taux privilégiés se sont quant à eux établis à 3,3 milliards de dirhams en moyenne mensuelle au lieu de 3,7 milliards précédemment et continuent de bénéficier à la mobilisation des crédits relatifs à l'exportation et à ceux à moyen terme des petites et moyennes entreprises à hauteur respectivement de 2,9 milliards et 400 millions de dirhams.

Enfin, les avances spéciales consenties aux banques en couverture de leur solde débiteur en fin de journée auprès de Bank Al-Maghrib au taux de pénalisation de 18 % ont porté sur 200 millions de dirhams en moyenne mensuelle au lieu de 22 millions en 1990. Leur montant n'a été significatif qu'à l'occasion de très fortes tensions sur les trésoreries bancaires notamment en juin et novembre où il a dépassé un milliard de dirhams.

Le marché monétaire interbancaire

Les transactions sur le marché monétaire interbancaire se sont notablement développées en 1991 en s'établissant à 1.274 millions de dirhams en moyenne mensuelle au lieu de 482 millions en 1990. Les échanges de liquidités entre les banques ont porté sur 871 millions au lieu de 382 millions précédemment alors que les apports nets des organismes financiers spécialisés aux banques ont été limités à 39 millions de dirhams contre 70 millions une année plus tôt. En liaison avec le relèvement du taux de refinancement de Bank Al-Maghrib, les opérations ont été négociées à des taux en hausse sensible par rapport à l'exercice antérieur atteignant 11,25 % en moyenne quotidienne au lieu de 8,62 % en 1990 et ont oscillé entre 7,5 % et 14,5 % au lieu d'une variation de 7 % à 10,75 % un an auparavant.

L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS

Les ressources nationales ont totalisé 254,3 milliards et comprennent le produit intérieur brut évalué à 232,7 milliards de dirhams et les transferts et revenus extérieurs bruts reçus à hauteur de 21,6 milliards. En regard, les dépenses se sont élevées à 267,3 milliards de dirhams. La consommation en a représenté 188,9 milliards, l'investissement 57,2 milliards et les sorties de fonds tant au titre du service de la dette que des transferts, 21,2 milliards. Il en est résulté un déficit de 13 milliards de dirhams nettement aggravé d'une année à l'autre et équivalant à 5,6 % du produit intérieur brut et ce malgré le rééchelonnement d'un montant de 5 milliards. La couverture de ce déficit a été assurée à nouveau par des concours extérieurs, lesquels en s'élevant à 20 milliards, y compris les dons pour 5 milliards, ont permis en outre de renforcer le niveau des réserves de change.

L'épargne intérieure publique et privée s'est établie à 43,8 milliards de dirhams, en progression modérée de 4,6 % et sa part dans le produit intérieur brut est revenue de 20,1 % à 18,8 % d'une année à l'autre. Le tassement du taux d'épargne est lié à l'accélération de la consommation aussi bien publique que privée. En effet, le relèvement au début de l'année des salaires minimums et des traitements de certaines catégories de fonctionnaires ainsi que l'amélioration des revenus dans le secteur agricole ont sans doute favorisé l'accroissement de la consommation. Par ailleurs, le maintien des taux d'intérêt réels offerts aux épargnants à un niveau pratiquement inchangé alors que la hausse des prix s'intensifiait, n'a guère stimulé le développement de l'épargne intérieure.

Pour sa part, l'épargne nationale qui englobe en outre les revenus nets reçus de l'extérieur pour un montant de 8,7 milliards, s'est établie à 52,5 milliards. A ce niveau, elle s'est avérée insuffisante pour financer dans leur intégralité les investissements réalisés en 1991.

En effet, l'investissement a atteint 57,2 milliards de dirhams dont 1,3 milliard représente la variation des stocks et 55,9 milliards, la formation brute de capital fixe. Aussi, le rapport de ce dernier agrégat au produit intérieur brut qui reflète l'effort d'équipement est-il demeuré de l'ordre de 24 %. La stabilité du taux d'investissement dans ces conditions témoigne du dynamisme des promoteurs aussi bien nationaux qu'étrangers et de leur confiance dans le potentiel de croissance de l'économie nationale. En 1991, les pouvoirs publics ont renforcé le dispositif d'encouragement à l'investissement étranger notamment, en créant un Ministère délégué chargé de la promotion des investissements extérieurs et en annonçant leur objectif de parvenir à la viabilité de la position budgétaire et de la balance des paiements à l'échéance 1993. D'ailleurs, le flux des capitaux étrangers sous forme d'investissements directs s'est élevé à 2,9 milliards, en expansion de 63,3 %.

L'accroissement des actifs liquides et les souscriptions brutes sur le marché financier constituent avec l'excédent du budget ordinaire de l'Etat, les principales composantes de l'épargne intérieure qu'il est actuellement possible de recenser, en l'absence d'un tableau des opérations financières. Celui-ci aurait en effet permis de disposer d'un bilan exhaustif de l'épargne et de son affectation et d'éviter les risques de double emploi. Dans ces conditions, l'analyse ne portera, du côté des ressources, que sur l'épargne liquide et les souscriptions brutes sur le marché financier et, du côté des emplois, que sur la formation brute de capital fixe.

Les ressources liquides et l'apport du marché financier

Les avoirs liquides nouvellement constitués et les placements bruts sur le marché financier ont atteint respectivement 17,8 milliards et 11,4 milliards de dirhams en baisse en un an de 11,9 % et de 24,2 %.

De même, la bourse des valeurs de Casablanca a connu une activité moins soutenue qu'au cours des dernières années, ne réalisant qu'un chiffre d'affaires limité à 1,2 milliard, de 36 % inférieur à celui constaté à l'issue de l'exercice précédent.

Disponibilités monétaires et épargne liquide et à court terme

Le tableau ci-après retrace l'évolution des actifs liquides et à court terme à la disposition des ménages et des entreprises non financières au cours des deux dernières années :

En millions de dirhams	Encours à fin décembre		Variations absolues	
	1990	1991	1990	1991
DISPONIBILITES MONETAIRES	**90.659**	**103.680**	**+ 14.635**	**+ 13.021**
– **Billets et monnaies**	**29.543**	**34.269**	**+ 4.729**	**+ 4.726**
– **Dépôts à vue**	**61.116**	**69.411**	**+ 9.906**	**+ 8.295**
. Système bancaire	55.279	62.941	+ 9.552	+ 7.662
. Centre des chèques postaux et Trésor	5.837	6.470	+ 354	+ 633

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	Encours à fin décembre		Variations absolues	
	1990	1991	1990	1991
ACTIFS LIQUIDES ET A COURT TERME	**42.692**	**47.488**	**+ 5.581**	**+ 4.796**
- Dépôts bancaires à terme	**24.143**	**30.383**	**+ 3.314**	**– 6.240**
– Dépôts auprès des établissements financiers	**5.259**	**6.592**	**+ 1.229**	**– 1.333**
. Caisse d'épargne nationale	1.663	1.917	+ 235	+ 254
. Caisse nationale de crédit agricole	2.195	2.756	+ 405	– 561
. Crédit immobilier et hôtelier	1.082	1.610	+ 431	+ 528
. Banque nationale pour le développement économique	319	309	+ 158	– 10
– Placements auprès du Trésor	**6.239**	**5.262**	**– 303**	**– 977**
. Bons à 6 mois	2.365	2.598	– 44	+ 233
. Bons à 1 an	205	496	+ 205	+ 291
. Bons à 2 ans	117	–	– 577	– 117
. Bons à 2 ans (réservés aux marocains résidant à l'étranger)	708	523	– 430	– 185
. Bons à 3 ans	1.344	1.145	+ 83	– 199
. Dépôt à terme	1.500	500	–	– 1.000
– Billets de trésorerie	**7.051**	**5.251**	**+ 1.341**	**– 1.800**
Total des ressources liquides	**133.351**	**151.168**	**+ 20.216**	**+ 17.817**
Taux de progression (en %)	+ 17,9	+ 13,4	–	–

Le total des ressources liquides mises à la disposition de l'économie s'est établi à 151,2 milliards de dirhams, en élargissement de 17,8 milliards ou 13,4 % au lieu de 20,2 milliards ou 17,9 % un an auparavant. Les disponibilités monétaires sont à l'origine de cette évolution pour 13 milliards ou 73,1 % et l'épargne liquide pour 4,8 milliards ou 26,9 %.

Selon les circuits de collecte de l'épargne, le système bancaire a mobilisé 13,9 milliards de dirhams et les établissements financiers 1,3 milliard. En revanche, le Trésor et les entreprises par l'intermédiaire des billets de trésorerie ont dû faire face à des remboursements supérieurs respectivement de 344 millions et 1,8 milliard aux souscriptions nouvelles en leur faveur. Enfin, les agents économiques ont accru leurs encaisses en billets et monnaies de 4,7 milliards de dirhams.

Disponibilités monétaires

Les disponibilités monétaires ont marqué une expansion de 13 milliards de dirhams ou 14,4 % consécutivement à la progression de la demande des billets de banque de 4,7 milliards ou 16 % et à l'extension des dépôts à vue de 8,3 milliards ou 13,6 %.

Dépôts quasi monétaires gérés par les banques

Les dépôts à terme auprès des banques ont enregistré une forte hausse de 6,2 milliards de dirhams ou 25,9 % nettement supérieure à celle des disponibilités monétaires et de l'épargne liquide dans son ensemble.

Cette évolution confirme le redressement amorcé déjà l'année dernière à la suite de la libération des taux d'intérêt appliqués à cette catégorie d'épargne, à l'exception de celui des dépôts à trois mois qui a été maintenu à 8,5 %.

Dépôts auprès des établissements financiers

Les dépôts du public auprès des établissements financiers ont marqué une vive extension de 1,3 milliard de dirhams ou 25,3 %. En s'élevant à 6,6 milliards de dirhams, ils correspondent à 7,1 % des dépôts gérés par les banques.

Les fonds confiés à la Caisse d'épargne nationale se sont accrus de 254 millions ou 15,3 % pour atteindre 1,9 milliard, consécutivement à l'accroissement tant du nombre des déposants, passé à quelque 616.000, que de celui du solde moyen, établi à 3.112 dirhams, montant bien en deçà de l'avoir moyen en compte sur carnet chez les banques qui ressort à plus de 21.000 dirhams.

Pour leur part, les dépôts à vue, en comptes sur carnets et à terme collectés par la Caisse nationale de crédit agricole, ont enregistré une progression de 561 millions ou 25,6 % pour se situer à 2,8 milliards de dirhams. De même, ceux recueillis par le Crédit immobilier et hôtelier, ont marqué une hausse de 528 millions ou 48,8 % pour s'établir à 1,6 milliard. Enfin, les dépôts auprès de la Banque nationale pour le développement économique sont apparus à fin décembre pour 309 millions de dirhams, en régression de 10 millions ou 3,1 %.

Fonds à court terme recueillis par le Trésor

Le Trésor a maintenu ouverte l'émission permanente des bons sur formules à six mois, rémunérés à 9,5 % et exonérés d'impôts comme c'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des émissions de l'Etat souscrites par le public. L'encours de ces bons a augmenté de 233 millions ou 9,9 % et atteint 2,6 milliards de dirhams.

En outre, le Trésor a réouvert à partir du mois d'août l'opportunité offerte aux nationaux résidant à l'étranger de placer leurs transferts en devises en bons à deux ans souscrits en comptes courants, rapportant à cette échéance 25,5 % et en cas de remboursement anticipé 11 % au terme de douze mois et 18 % à l'issue de dix-huit mois. Les souscriptions à cet emprunt ont porté sur quelque 92 millions de dirhams.

De même, le Trésor a lancé des emprunts d'un an au taux de 11 % en mai, juillet et à trois reprises au cours du quatrième trimestre, qui ont totalisé 496 millions de dirhams et parallèlement des emprunts d'une durée de trois ans, offrant 12 % d'intérêts qui ont permis de mobiliser 222 millions.

Au total, les ressources à court terme recueillies par le Trésor sont apparues limitées à 1 milliard de dirhams, permettant à peine de couvrir les échéances correspondantes tombées en 1991. Par ailleurs, le dépôt à terme constitué exceptionnellement auprès du Trésor a enregistré une baisse de 1 milliard.

Billets de trésorerie

Le marché des billets de trésorerie qui a connu un grand essor depuis sa création en décembre 1986 a vu régresser son activité pour la première fois cette année. De fait, son chiffre d'affaires, en baisse de 1,8 milliard ou 25,5 % est revenu de 7,1 milliards à 5,3 milliards de dirhams en l'espace de douze mois.

Cette évolution s'explique par la levée de l'encadrement du crédit qui a permis aux banques de substituer leurs propres concours aux billets de trésorerie. Elle a également favorisé la réaffectation d'une fraction des fonds employés précédemment en billets de trésorerie et en quête de placement vers les dépôts bancaires à terme.

Le marché financier

L'apport du marché financier en ressources à moyen et long terme s'est inscrit à 11,4 milliards de dirhams, en retrait de 3,7 milliards ou 24,2 % par rapport au niveau record atteint un an auparavant. Le produit des emprunts émis ou garantis par l'Etat s'est élevé à 4,6 milliards et celui des appels de capitaux lancés par les sociétés à 6,8 milliards.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des souscriptions brutes aux émissions à moyen et long terme au cours des cinq dernières années :

En millions de dirhams	1987	1988	1989	1990	1991
Bons et obligations d'Etat	2.869	1.988	3.919	4.259	2.465
- Bons d'Etat à moyen terme	1.295	276	1.125	1.918	1.594
. (dont emprunts à 5 ans)	(1.256)	(250)	(1.105)	(1.890)	(1.536)
- Obligations et bons d'Etat à long terme	1.574	1.712	2.794	2.341	871
Emissions garanties par l'Etat	1.660	1.500	1.750	1.450	2.166
Emissions des Sociétés	2.295	3.238	3.669	9.371	6.805
Total	6.824	6.726	9.338	15.080	11.436

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Emissions publiques et émissions garanties par l'Etat

Les ressources à moyen et long terme recueillies par le Trésor ont totalisé 2,5 milliards de dirhams au lieu de 4,3 milliards à l'issue de l'exercice précédent. A cet égard, le Trésor n'a pas procédé en 1991 à l'émission traditionnelle d'une durée de quinze ans, destinée aux investisseurs institutionnels. Il lui a substitué deux emprunts, l'un à cinq ans et l'autre à huit ans, dont l'apport est resté limité malgré l'offre de taux d'intérêt plus élevés et des échéances moins longues.

Les placements en bons du Trésor à moyen terme se sont élevés à 1,6 milliard de dirhams. Ils ont concerné en quasi-totalité les bons à cinq ans, émis dans le public au taux de 13 %. Les achats de bons à cinq ans rémunérés à 8,5 % en utilisation du compte capital des non résidents, ont à peine atteint 27 millions. De même, ceux de bons à cinq ans offerts aux investisseurs institutionnels au taux de 11,5 % n'ont guère dépassé 31 millions.

Les souscriptions en obligations à long terme se sont établies à 871 millions de dirhams au lieu de 2,3 milliards un an auparavant. Elles ont porté à hauteur de 852 millions sur les obligations à huit ans, émises en quatre tranches, la première offerte en août au taux de 11,5 % et les trois autres au cours du dernier trimestre au taux de 12 %. Pour leur part, les souscriptions aux bons d'équipement à dix ans, rémunérés à 8 % n'ont pas dépassé 19 millions de dirhams.

Les acquisitions d'obligations garanties par l'Etat ont atteint 2,2 milliards de dirhams au lieu de 1,5 milliard en 1990. Elles ont permis au Crédit immobilier et hôtelier de recueillir 1,3 milliard, consécutivement à l'émission de cinq emprunts d'une durée de quinze ans. Les deux premiers rapportent 11 % d'intérêts, le troisième 11,5 % et les deux derniers 12 %. Pour sa part, le Fonds d'équipement communal a bénéficié de l'apport de 650 millions de dirhams grâce au lancement de trois emprunts à quinze ans, deux au taux de 11 % et le troisième à 12 %. Quant à la Banque nationale pour le développement économique, elle a marqué son retour sur le marché financier par le placement au cours du mois de mars d'un emprunt d'une durée de quinze ans assorti d'un taux d'intérêt de 11 % et portant sur un montant de 200 millions.

Au total, le produit des emprunts à moyen et long terme, émis ou garantis par l'Etat, s'est élevé à 4,6 milliards de dirhams, souscrits à hauteur de 2,3 milliards par le groupe de la Caisse de dépôt et de gestion, de 787 millions par les compagnies d'assurances et de 1,6 milliard par les entreprises et les particuliers.

Constitutions de sociétés et augmentations de capital

Les apports de capitaux pour la constitution de sociétés nouvelles et l'augmentation du capital de celles déjà existantes ont été limités à 6,8 milliards, en régression de 27,4 % par rapport au niveau record qu'ils avaient atteint un an auparavant.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du flux des capitaux en faveur des sociétés au cours des cinq dernières années :

En millions de dirhams	1987	1988	1989	1990	1991
Constitutions de sociétés	290	530	1.219	549	838
Augmentations de capital	2.005	2.708	2.450	8.822	5.967
Accroissement brut de capital	**2.295**	**3.238**	**3.669**	**9.371**	**6.805**
Réductions de capital	– 105	– 149	– 203	– 222	– 251
Accroissement net de capital	**2.190**	**3.089**	**3.466**	**9.149**	**6.554**

Les capitaux investis pour la création de 2.240 sociétés nouvelles ont atteint 838 millions de dirhams et se sont accrus de 52,6 %.

Pour leur part, les augmentations de capital auxquelles ont procédé quelque 1.115 sociétés, ont nécessité des apports d'une valeur de 6 milliards de dirhams, en baisse en un an de 32,4 % et dont les prélèvements sur les réserves préconstituées n'ont porté que sur un montant de 864 millions. Sur ce total, 2,7 milliards ont servi à renforcer le capital des entreprises industrielles et 1,7 milliard celui des sociétés financières.

Compte tenu des réductions de capital et des dissolutions de sociétés intervenues en 1991 pour un total d'à peine 251 millions, le flux net des capitaux en faveur des sociétés ressort en définitive à 6,6 milliards de dirhams au lieu de 9,2 milliards à l'issue de l'exercice précédent.

La bourse des valeurs de Casablanca

La bourse des valeurs de Casablanca a connu une activité moins soutenue qu'au cours des dernières années, ne réalisant qu'un chiffre d'affaires limité à 1,2 milliard de dirhams, de 36 % en deçà du niveau élevé atteint en 1990. Cette évolution est imputable essentiellement à la chute des transactions sur les valeurs à revenu fixe et dans une moindre mesure à celle des opérations portant sur les valeurs à revenu variable. Les transactions sur obligations se sont inscrites à 695 millions en retrait de 46,2 % mais leur part dans le chiffre d'affaires global ressort encore à 60 %. En même temps, les échanges d'actions d'une valeur de 428 millions ont accusé une baisse de 16,1 % et représenté 37 % du total. Pour leur part, les négociations de droits d'attribution se sont élevées à 32 millions de dirhams et celles des pièces d'or sont restées limitées à 1 million de dirhams.

Par ailleurs, la bourse des valeurs de Casablanca n'a enregistré aucune introduction nouvelle en 1991. Néanmoins, le nombre d'actions admises à la cote officielle s'est élevé à 57,2 millions en expansion de 45,5 % et ce, grâce aux seules augmentations de capital qui ont atteint 2,3 milliards. Ces dernières cumulées avec l'appréciation de 29,2 % du cours moyen général, passé de 145,4 à 187,8 ont porté la capitalisation boursière à 12,5 milliards, en expansion de 60,3 %.

En outre, les sociétés cotées ont distribué des dividendes d'un montant de 542 millions, laissant un taux de rendement moyen général limité à 4,4 %. Cependant, compte tenu de l'attribution gratuite de quelque 5,5 millions d'actions d'une valeur boursière supérieure à 1,5 milliard, ce taux s'élève à 16,7 %.

La mise en œuvre de la réforme des marchés de capitaux et le lancement des opérations de privatisation sont de nature à permettre une relance durable de l'activité boursière.

Les investissements

L'évolution de l'investissement s'est avérée en définitive meilleure qu'il n'apparaissait en milieu d'année. En effet, le total des investissements est évalué à 57,2 milliards de dirhams, en accroissement de 7,1 %. La variation à la hausse des stocks est estimée à 1,3 milliard et la formation brute de capital fixe à 55,9 milliards, en progression de 9,2 % au lieu de 15,9 % un an auparavant. Cependant, le taux d'investissement a légèrement fléchi, passant de 24,6 % à 24 %.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la formation brute de capital fixe et de ses composantes au cours des cinq dernières années :

En millions de dirhams	1987	1988	1989	1990	1991
Matériel et outillage	13.414	15.309	19.358	24.302	26.732
Bâtiment	9.447	11.804	13.498	15.325	16.398
Travaux publics	7.347	8.798	9.414	10.100	11.110
Aménagements et plantations	705	717	777	790	**1.626**
Bétail	719	608	661	662	
Formation brute de capital fixe	**31.632**	**37.236**	**43.708**	**51.179**	**55.866**
Produit intérieur brut	158.356	180.481	190.010	207.876	232.680
Taux d'investissement (FBCF/PIB)	**20**	**20,6**	**23**	**24,6**	**24**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les composantes de la formation brute de capital fixe ont progressé à des taux différents. Les acquisitions de matériel et d'outillage d'une valeur de 26,7 milliards de dirhams ont augmenté de 10 % et représenté 47,8 % du total et les investissements en aménagement, plantation et bétail se sont élevés à 1,6 milliard en hausse de 12 % et leur part est passée à 2,9 %. Quant aux réalisations dans le bâtiment et les dépenses relatives à l'exécution des travaux publics, elles ont atteint respectivement 16,4 milliards et 11,1 milliards et leurs parts ressortent à 29,4 % et 19,9 %.

Par ailleurs, l'évolution des projets industriels agréés demeure, en l'absence de données statistiques, le seul moyen permettant d'apprécier la répartition sectorielle des investissements et la structure de leur financement. L'enveloppe globale de ces projets, après avoir nettement fléchi en cours d'année, s'est en définitive inscrite pour 11,1 milliards de dirhams en légère hausse de 1,8 % au lieu de 35 % en 1990. Les investissements projetés dans la branche de la chimie-parachimie, en hausse de 57,8 %, et dans celle du textile-cuir, en régression de 15 % se sont élevés à 7,4 milliards et ont représenté 66,8 % du total. En outre, les projets agréés en 1991 ont été initiés à hauteur de 69,4 % par les promoteurs privés nationaux, de 21,9 % par les investisseurs étrangers et de 8,7 % par l'Etat.

Au total, les projets agréés en 1991 sont au nombre de 3.268 dont 1.797 concernent de petites et moyennes entreprises. Ils visent pour 56 % l'exportation d'une partie ou de la totalité de leur production. Leur financement est prévu pour être assuré à hauteur de 48 % par les fonds propres, de 43 % par le crédit bancaire, de 5 % par le leasing et de 4 % par les crédits fournisseurs. En outre, leur mise en œuvre nécessite des dépenses en devises à concurrence de 60,5 % et devrait permettre la création de 81.692 emplois. A cet égard, le coût par emploi ressort à 135.619 dirhams en moyenne, à 260.647 dirhams dans la grande industrie et ne dépasse pas 43.212 dirhams dans la petite et moyenne entreprise.

Le niveau de l'investissement réalisé en 1991 a été pratiquement maintenu inchangé par rapport à celui atteint un an auparavant. A cet effet, il convient de noter que si le taux d'investissement s'avère relativement satisfaisant, il n'en demeure pas moins modeste, face au potentiel de croissance souhaité, en particulier pour permettre une résorption significative du chômage. Au surplus, la propension à épargner s'est légèrement infléchie. Dans ces conditions, la recherche du renforcement de l'épargne devrait être poursuivie. De même, dans le domaine de l'investissement, le maintien d'encouragements même redéfinis paraît encore nécessaire.

SIRE,

En 1991, l'économie nationale a été confrontée à un environnement mondial difficile, marqué par le conflit du Golfe, la phase de basse conjoncture traversée par les pays industrialisés et d'une manière générale, par une atonie de la demande des biens et des services. Celle-ci a affecté en particulier l'activité dans les secteurs des phosphates et du tourisme, mais au terme de l'exercice, les résultats apparaissent en définitive satisfaisants dans l'ensemble.

En effet, la croissance du produit intérieur brut s'est avérée forte et son taux pratiquement double de celui d'il y a un an. Cette amélioration sensible découle principalement d'une excellente campagne agricole due à des conditions climatiques favorables mais tient aussi au bon comportement des autres secteurs, exclusion faite toutefois de celui des mines qui a accusé un recul. Parallèlement, la consommation s'est sensiblement accrue sous l'impulsion de l'augmentation des revenus et des salaires, toutefois le taux d'investissement est demeuré élevé. Par ailleurs, l'offre bien que renforcée n'a pas été en mesure de répondre à la totalité de la demande, ce qui s'est traduit par une nouvelle hausse des prix et par un accroissement des importations. Pour leur part, les exportations ont progressé, mais le déficit commercial ne s'est pas atténué. Au total, le solde négatif du compte courant de la balance des paiements s'est accentué, sous l'effet de la baisse des recettes tirées du tourisme et de l'alourdissement du service de la dette et ce malgré l'augmentation des transferts des résidents marocains à l'étranger. Toutefois, grâce aux investissements étrangers dont la reprise a été manifeste et surtout aux concours extérieurs, il a été possible de renforcer davantage encore les réserves de change et de porter leur montant à un niveau inégalé jusque-là.

De même, la situation des finances publiques s'est améliorée, l'épargne publique est restée substantielle et le déficit budgétaire du Trésor a été à nouveau réduit.

Certes, l'expansion de la masse monétaire est apparue excessive, la levée de l'encadrement s'étant accompagnée d'une demande de crédit en hausse importante. Néanmoins, les effets pervers qu'une telle évolution aurait pu entraîner ont été contenus.

Par ailleurs, au plan social, une certaine crispation s'est manifestée à la suite de revendications salariales et d'avantages sociaux. Pour sa part, le chômage, en dépit des recrutements intervenus et des insertions de jeunes diplômés effectuées, est demeuré préoccupant.

Au début de 1992, le manque de précipitations enregistré au cours de la présente campagne agricole ainsi que les incertitudes pesant sur la croissance de l'économie mondiale, laissent présager des résultats moins satisfaisants qu'un an auparavant, d'autant que le niveau atteint en 1991 par le produit intérieur brut était élevé.

Cependant, les perspectives à terme s'avèrent prometteuses. C'est qu'en effet, les réformes structurelles initiées depuis de nombreuses années déjà, les options de libéralisme adoptées et les décisions prises pour leur application commencent à produire leurs effets. Désormais, la voie d'un redressement économique durable est tracée et, en dépit d'aléas conjoncturels inévitables, la situation économique ira en s'améliorant pour peu que les efforts entrepris à cet égard soient maintenus et poursuivis avec fermeté et patience. D'ailleurs, le choix de la méthode d'approche graduelle a montré les avantages à engager des actions progressives étalées dans le temps et aménageant des transitions, de nature à faciliter l'adaptation des opérateurs économiques. L'amélioration de la situation économique et financière, le succès obtenu dans le processus du rétablissement des équilibres ainsi que la sortie de l'engrenage du rééchelonnement de la dette extérieure suscitent des prises de positions favorables de la part des instances internationales et des pays étrangers et entraînent une dynamique de soutien et d'investissements. Mais plus encore, l'évolution des mentalités dans le sens d'une meilleure perception de la marche des affaires, tant au plan interne qu'externe, constitue pour l'avenir un gage de réussite.

Il est vrai que tout n'a pas été accompli. En effet, l'ampleur des réformes et les objectifs qu'elles visent appellent à la mise en œuvre d'une stratégie plus globale d'économie de marché pour que soient renforcés la production, l'investissement et l'emploi.

Les autorités monétaires pour leur part sont résolues à poursuivre la réforme financière entreprise laquelle vise avant tout une plus grande mobilisation et une meilleure allocation des ressources par l'instauration des règles du marché, à même de permettre aux différents agents économiques, tant privés que publics, d'opérer les choix judicieux aussi bien en ce qui concerne le financement des investissements que pour ce qui a trait aux besoins de fonctionnement.

Rabat, Juin 1992

Mohamed SEQAT

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

VARIATIONS DU BILAN DE BANK AL-MAGHRIB

Le bilan de Bank Al-Maghrib arrêté à fin décembre 1991, a atteint 56.132,6 millions de dirhams et a ainsi marqué une progression de 11.516,3 millions ou 25,8 % supérieure à celle également importante de 8.566,8 millions ou 23,8 % enregistrée une année plus tôt.

Les principales variations des différents postes de l'actif et du passif seront brièvement retracées dans les paragraphes qui suivent.

Actif

Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles

Les différentes rubriques de ce chapitre, telles qu'énumérées ci-dessous, ont totalisé 25.781,5 millions de dirhams, au lieu de 17.131,5 millions une année auparavant.

- Avoirs en or	124,7	millions de dirhams
- Souscription au Fonds monétaire international - tranche de réserve	389,4	millions de dirhams
- Avoirs en droits de tirage spéciaux	1.199	millions de dirhams
- Avoirs en devises convertibles	23.827,9	millions de dirhams
- Souscription au Fonds monétaire arabe	240,5	millions de dirhams

La progression significative de ce chapitre qui ressort à 8.650 millions de dirhams ou 50,5 % résulte, pour l'essentiel, tout autant du renforcement de 7.458,2 millions des «avoirs en devises convertibles» que de celui de 1.187,3 millions des «avoirs en droits de tirage spéciaux». La «souscription au Fonds monétaire arabe» a connu, quant à elle, une hausse de 4,5 millions de dirhams.

Accords de paiement

Le solde de ce chapitre, de 18,3 millions de dirhams demeure toujours identique à celui enregistré au cours des exercices précédents.

Concours financiers à l'Etat

Les facilités mises à la disposition de l'Etat figurent pour un montant de 11.818,3 millions de dirhams, en augmentation de 661,9 millions ou 5,9 % au lieu de 527,1 millions ou 5 % en 1990.

Les avances conventionnelles avec un total de 5.500 millions de dirhams octroyées à l'Etat en application du paragraphe 4 de l'article 35 du dahir portant création de Bank Al-Maghrib n'ont pas subi de modification par rapport à l'année précédente. Elles sont au nombre de six et datent successivement du 12 mars 1964, du 31 décembre 1967, du 7 mai 1970, du 13 mars 1974, du 13 octobre 1977 et du 9 avril 1980. Les deux plus anciennes portent chacune sur un montant de 250 millions de dirhams et les quatre suivantes respectivement sur 500 millions, 1.000 millions, 2.000 millions et 1.500 millions de dirhams.

La facilité de caisse, accordée à l'Etat en application des stipulations du paragraphe 3 de l'article 35 du dahir susvisé, a été entièrement utilisée au 31 décembre 1991 et s'est élevée à 5.152 millions, en renforcement de 706 millions ou 15,9 %.

Les autres concours directs, restés aux niveaux enregistrés antérieurement, continuent d'être garantis par deux bons du Trésor dont l'échéance a été prorogée au 31 décembre 1992. L'un de 100,4 millions de dirhams constitue l'avance consentie à l'Etat en vue de procéder en 1958 au retrait de la Peseta en circulation dans l'ex Zone-Nord du Pays ; l'autre, de 38,4 millions représente la contrepartie de la prise en charge par l'Institut d'émission des monnaies en circulation au 30 juin 1959.

Les avances indirectes, garanties par des traites douanières et des obligations cautionnées souscrites au profit du Trésor ont été inscrites pour 1.027,5 millions, en retrait de 44,1 millions de dirhams.

Comptes courants postaux

Les «comptes courants postaux» de Bank Al-Maghrib dégagent un solde de 24,2 millions de dirhams, en recul de 3,1 millions d'un exercice à l'autre.

Opérations de crédit

Les «opérations de crédit» ont atteint 16.628,1 millions de dirhams et marqué ainsi une nette progression de 3.050,9 millions ou 22,5 % due aux hausses enregistrées par les rubriques «avances» et «portefeuille d'effets sur le Maroc» et qui se sont élevées respectivement à 3.556,1 millions et 63,8 millions. En revanche, le «portefeuille d'effets sur l'Etranger» et les «effets en cours de recouvrement» ont baissé de 417,9 millions et de 151,1 millions de dirhams.

Emploi du capital et des réserves

Après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1991, le poste «emploi du capital et des réserves» ressort à 1.108,8 millions de dirhams, en augmentation de 129,8 millions ou 13,3 %.

Divers

Le chapitre «divers-actif», inscrit pour 753,4 millions de dirhams, apparaît en nette diminution, de 973,3 millions par rapport à son niveau d'il y a un an.

Passif

Billets en circulation

Le montant des billets en circulation s'est établi au 31 décembre 1991 à 35.159,1 millions de dirhams, accusant ainsi une progression de 4.759,4 millions ou 15,7 % moins importante que celle de 4.976,6 millions ou 19,6 % observée une année plus tôt.

En fin d'exercice, le nombre de billets en circulation s'est chiffré à quelque 441,6 millions de coupures, dont la répartition se présentait ainsi [1] :

4.946.079	billets de	5 dirhams	DH	24.730.395
102.649.199	billets de	10 dirhams	DH	1.026.491.990
50.988.342	billets et demi-billets de	50 dirhams	DH	2.549.417.125
250.389.750	billets et demi-billets de	100 dirhams	DH	25.038.975.050
32.597.350	billets et demi-billets de	200 dirhams	DH	6.519.470.100
		Total	DH	35.159.084.660

Circulation métallique

La circulation métallique a porté sur 474,1 millions de dirhams, en accroissement de 36,2 millions ou 8,3 % au lieu de 41 millions ou 10,3 %.

Au 31 décembre 1991, les monnaies en circulation se répartissent comme suit :

a) Or			
7.487	pièces commémoratives de 250 dirhams	DH	1.871.750
1.772	pièces commémoratives de 500 dirhams	DH	886.000
b) Argent			
6.377.796	pièces de 1 dirham	DH	6.377.796
651.707	pièces de 5 dirhams	DH	3.258.535
26.886	pièces commémoratives de 50 dirhams	DH	1.344.300
9.067	pièces commémoratives de 100 dirhams	DH	906.700
3.832	pièces commémoratives de 150 dirhams	DH	574.800
9.108	pièces commémoratives de 200 dirhams	DH	1.821.600
c) Nickel			
125.709.451	pièces de 50 centimes	DH	62.854.725,50
190.038.790	pièces de 1 dirham	DH	190.038.790
29.111.990	pièces de 5 dirhams	DH	145.559.950

(1) Il convient de noter que les billets mutilés repris dans le bilan n'y figurent pas pour leur valeur faciale mais pour celle de leur remboursement.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

d) Bronze d'aluminium

175.431.102	pièces de 5 centimes	DH	8.771.555,10
194.054.353	pièces de 10 centimes	DH	19.405.435,30
151.112.731	pièces de 20 centimes	DH	30.222.546,20

e) Aluminium

18.052.876	pièces de 1 centime	DH	180.528,76
	Total	DH	474.075.011,86

Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles

Les engagements envers l'extérieur se sont soldés par la contrevaleur de 1.364,2 millions de dirhams, faisant ressortir une hausse de 813,8 millions ou 147,9 %. Celle-ci a résulté d'une augmentation de 816,1 millions des «engagements en devises convertibles» et d'une baisse de 1,5 million des «engagements en dirhams convertibles« et de 0,8 million du poste «organismes internationaux».

Accords de paiement

Le montant de 0,3 million de dirhams auquel s'est élevé ce chapitre n'a pas varié d'un exercice à l'autre.

Dépôts et autres engagements

Les dépôts et autres engagements ont totalisé 12.820,1 millions et marqué une expansion de 4.768,7 millions ou 59,2 % en dépit de la baisse de 135,4 millions accusée par les «comptes d'opérations des banques». A eux seuls en effet, les «comptes de réserves» constitués par les banques ont été relevés à 11.324,6 millions en augmentation de 4.806,4 millions de dirhams.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Le total de ce chapitre est resté, avec 433,6 millions de dirhams, au même niveau que les exercices précédents.

Capital et réserves

Le chapitre «capital et réserves» dégage un solde de 3.207,2 millions de dirhams, en accroissement de 943,2 millions ou 41,7 % résultant aussi bien de l'augmentation du capital de Bank Al-Maghrib porté, en cours d'année, de trente millions à cinq cents millions, par incorporation d'un montant de quatre cent soixante-dix millions prélevé sur les réserves spéciales que du renforcement des réserves pour un montant de 473,2 millions.

Divers

Les «divers-passif», en s'établissant à 2.674 millions, enregistrent une avance de 195 millions ou 7,9 %.

BILAN A FIN DECEMBRE 1991

ACTIF

	(en dirhams)
Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles	**25.781.492.599,95**
Avoirs en or	124.737.746,10
Souscription F.M.I. Tranche de réserve	389.404.377,19
Avoirs en droits de tirage spéciaux	1.199.016.117,04
Avoirs en devises convertibles	23.827.892.440,87
Souscription au Fonds monétaire arabe	240.441.918,75
Accords de paiement	**18.274.092,74**
Concours financiers à l'Etat	**11.818.353.661,92**
Bon du Trésor «Echange monétaire»	100.439.060
Bon du Trésor «Monnaie métallique»	38.419.235,10
Avances à l'Etat (Article 35, par.4 des Statuts)	5.500.000.000
Avance à l'Etat (Article 35, par.3 des Statuts)	5.152.000.000
Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées	1.027.495.366,82
Comptes courants postaux	**24.218.658,81**
Opérations de crédit	**16.628.083.001,07**
Portefeuille d'effets sur le Maroc	649.176.051,74
Portefeuille d'effets sur l'étranger	2 660.697.063,16
Avances	12.622.150.269
Effets en cours de recouvrement	696.059.617,17
Emploi du capital et des réserves	**1.108.861.657,65**
Divers	**753.333.275,83**
Total de l'Actif	**56.132.616.947,97**

PASSIF

	(en dirhams)
Billets et monnaies en circulation	**35.633.159.671,86**
Billets	35.159.084.660
Monnaies	474.075.011,86
Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles	**1.364.212.175,74**
Engagements en or	–
Engagements en devises convertibles	1.169.157.467,87
Engagements en dirhams convertibles	2.370.290,90
Organismes internationaux	192.684.416,97
Accords de paiement	**234.179,56**
Dépôts et autres	**12.820.146.872,19**
Compte courant du Trésor public	1.007.436,74
Banques-comptes opérations	222.460.807,31
Banques-comptes de réserves*	11.324.611.000
Autres comptes	1.176.875.762,76
Autres engagements	95.191.865,38
Allocations de droits de tirage spéciaux	**433.628.327,61**
Capital et réserves	**3.207.172.642,45**
Capital	500.000.000
Réserves	2.707.172.642,45
Divers	**2.674.063.078,56**
Total du Passif	**56.132.616.947,97**

* Après répartition des bénéfices.

(1) Article 35, par.1 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).

(2) Article 70 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).

(3) Amortissements déduits.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COMPTES DE PERTES ET PROFITS

DE L'EXERCICE 1991

DEBIT

	(en dirhams)
Dépenses de fonctionnement	334.379.063,58
Charges financières et diverses	83.337.002,97
Dotations aux amortissements	58.176.352,42
Dotations au fonds général de Réserves	239.000.000
Provisions pour investissements	478.000.000
	1.192.892.418,97
Bénéfice net (Avant impôt sur les sociétés)	1.672.212.868,62
	2.865.105.287,59

CREDIT

	(en dirhams)
Produits d'escompte	480.621.876,56
Intérêts	2.220.492.404,49
commissions	118.786.291,62
Produits divers	45.204.714,92
	2.865.105.287,59

ANNEXES

A. 1 - Evolution du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1980)

En millions de dirhams	1987 *	1988 *	1989 *	1990 *	1991 **
Activités primaires	**15.133**	**19.885**	**20.411**	**19.029**	**22.454**
Agriculture, sylviculture et pêche	15.133	19.885	20.411	19.029	22.454
Activités secondaires	**26.962**	**29.161**	**28.383**	**30.484**	**30.610**
Industrie extractive	3.475	3.893	3.124	3.429	3.121
Energie et eau (1)	3.131	3.359	3.441	3.695	3.769
Industrie manufacturière	16.174	17.137	16.643	18.040	18.400
Bâtiment et travaux publics	4.182	4.772	5.175	5.320	5.320
Activités tertiaires	**34.816**	**36.929**	**37.907**	**39.643**	**40.673**
Transports et communications	5.116	5.308	5.378	5.636	5.805
Autres services (2)	11.421	12.145	12.311	12.494	12.495
Commerce (3)	18.279	19.476	20.218	21.513	22.373
Production intérieure brute	**76.911**	**85.975**	**86.701**	**89.156**	**93.737**
Administrations publiques	**15.031**	**15.521**	**16.303**	**16.572**	**17.401**
Produit intérieur brut	**91.942**	**101.496**	**103.004**	**105.728**	**111.138**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

A.2 - Variations du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1980)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1987 *	1988 *	1989 *	1990 *	1991 **
Activités primaires	**– 23,6**	**31,4**	**2,6**	**– 6,8**	**18**
Agriculture, sylviculture et pêche	– 23,6	31,4	2,6	– 6,8	18
Activités secondaires	**1,6**	**8,2**	**– 2,7**	**7,4**	**0,4**
Industrie extractive	– 1,3	12	– 19,8	9,8	– 9
Energie et eau (1)	7,5	7,3	2,4	7,4	2
Industrie manufacturière	3,1	6	– 2,9	8,4	2
Bâtiment et travaux publics	– 5	14,1	8,1	2,8	–
Activités tertiaires	**2,5**	**6,1**	**2,6**	**4,6**	**2,6**
Transports et communications	5,2	3,8	1,3	4,8	3
Autres services (2)	2,2	6,3	1,4	1,5	–
Commerce (3)	2,6	6,5	3,8	6,4	4
Production intérieure brute	**– 4,3**	**11,8**	**0,8**	**2,8**	**5,1**
Administrations publiques	**6,1**	**3,3**	**5**	**1,7**	**5**
Produit intérieur brut	**– 2,6**	**10,4**	**1,5**	**2,6**	**5,1**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.3 - Evolution du produit intérieur brut
(Prix courants)

En millions de dirhams	1987*	1988*	1989*	1990*	1991**
Activités primaires	**24.075**	**31.347**	**32.650**	**32.661**	**41.800**
Agriculture, sylviculture et pêche	24.075	31.347	32.650	32.661	41.800
Activités secondaires	**51.511**	**60.492**	**62.554**	**68.497**	**72.069**
Industrie extractive	3.992	5.243	4.875	5.318	5.033
Energie et eau (1)	11.538	14.220	13.983	13.834	14.393
Industrie manufacturière	28.587	31.890	33.378	37.880	40.376
Bâtiment et travaux publics	7.394	9.139	10.318	11.465	12.267
Activités tertiaires	**63.285**	**69.838**	**73.563**	**81.377**	**89.811**
Transports et communications	10.510	12.030	12.700	13.427	14.800
Autres services (2)	20.093	21.895	23.871	24.658	26.385
Commerce (3)	32.682	35.913	36.992	43.292	48.626
Production intérieure brute	**138.871**	**161.677**	**168.767**	**182.535**	**203.680**
Administrations publiques	**17.818**	**19.906**	**22.809**	**25.341**	**29.000**
Produit intérieur brut	**156.689**	**181.583**	**191.576**	**207.876**	**232.680**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

A.4 - Variations du produit intérieur brut
(Prix courants)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1987*	1988*	1989*	1990*	1991**
Activités primaires	**– 18,5**	**30,2**	**4,2**	**–**	**28**
Agriculture, sylviculture et pêche	– 18,5	30,2	4,2	–	28
Activités secondaires	**3,1**	**17,4**	**3,4**	**9,5**	**5,2**
Industrie extractive	–12,2	31,3	– 7	9,1	– 5,4
Energie et eau (1)	3,6	23,2	– 1,7	– 1,1	4
Industrie manufacturière	7,5	11,6	4,7	13,5	6,6
Bâtiment et travaux publics	– 3,6	23,6	12,9	11,1	7
Activités tertiaires	**8,9**	**10,4**	**5,3**	**10,6**	**10,4**
Transports et communications	16,7	14,5	5,6	5,7	10,2
Autres services (2)	5,4	9	9	3,3	7
Commerce (3)	5,3	9,9	3	17	12,3
Production intérieure brute	**0,2**	**16,4**	**4,4**	**8,2**	**11,6**
Administrations publiques	**10,3**	**11,7**	**14,6**	**11,1**	**14,4**
Produit intérieur brut	**1,3**	**15,9**	**5,5**	**8,5**	**11,9**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

A.5 - Revenu national brut disponible et son affectation
(Prix courants)

En millions de dirhams	1987*	1988*	1989*	1990*	1991**
Produit intérieur brut	156.689	181.583	191.576	207.876	232.680
Revenus nets de l'extérieur	8.038	4.382	3.524	10.845	8.700
Revenu national brut disponible	**164.727**	**185.965**	**195.100**	**218.721**	**241.380**
Consommation finale nationale	**129.709**	**143.377**	**155.145**	**166.007**	**188.882**
dont :					
- Ménages résidents	105.080	115.342	124.734	133.031	152.084
- Administrations publiques	24.629	28.035	30.411	32.976	36.798
Epargne nationale brute	**35.018**	**42.588**	**39.955**	**52.714**	**52.498**
Affectation du revenu national brut disponible	**164.727**	**185.965**	**195.100**	**218.721**	**241.380**

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

A.6 - Compte de biens et services
(Prix courants)

En millions de dirhams	1987*	1988*	1989*	1990*	1991**
RESSOURCES					
Revenu national brut disponible	**164.727**	**185.965**	**195.100**	**218.721**	**241.380**
(+) Revenus nets de l'extérieur	8.038	4.382	3.524	10.845	8.700
Produit intérieur brut	**156.689**	**181.583**	**191.576**	**207.876**	**232.680**
Déficit en ressources	**6.063**	**57**	**9.612**	**11.553**	**13.396**
Importations de biens et services non facteurs	41.582	44.933	52.362	63.576	66.450
Exportations de biens et services non facteurs	35.519	44.876	42.750	52.023	53.054
Total des ressources disponibles	**162.752**	**181.640**	**201.188**	**219.429**	**246.076**
EMPLOIS					
Consommation totale	**129.709**	**143.377**	**155.145**	**166.007**	**188.882**
Consommation finale privée	105.080	115.342	124.734	133.031	152.084
Consommation publique	24.629	28.035	30.411	32.976	36.798
Investissements	**33.043**	**38.263**	**46.043**	**53.422**	**57.194**
Formation brute de capital fixe	31.632	37.235	44.174	51.179	55.866
Variation des stocks	+1.411	- 1.028	+ 1.869	+ 2.243	+ 1.328
Total des emplois	**162.752**	**181.640**	**201.188**	**219.429**	**246.076**

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés
Source : Ministère du plan

A.7 - Investissements et épargne
(Prix courants)

En millions de dirhams	1987*	1988*	1989*	1990*	1991**
Epargne nationale brute	35.018	42.588	39.955	52.714	52.498
Transferts nets en capital reçus du reste du monde	128	228	240	268	300
Besoin de financement	–	–	5.848	440	4.396
Total des ressources	**35.146**	**42.816**	**46.043**	**53.422**	**57.194**
Formation brute de capital fixe	31.632	37.235	44.174	51.179	55.866
Variation des stocks	+1.411	-1.028	+1.869	+2.243	+1.328
Capacité de financement	2.103	4.553	–	–	–
Total des emplois	**35.146**	**42.816**	**46.043**	**53.422**	**57.194**

(*) Chiffres rectifiés
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 8 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des céréales principales

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1989 - 1990			1990 - 1991		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Blé tendre	1.470	19.972	13,6	1.396	27.232	19,5
Blé dur	1.250	16.067	12,9	1.245	22.158	17,8
Orge	2.415	21.376	8,9	2.357	32.525	13,8
Maïs	375	4.356	11,6	385	3.350	8,7
Total	**5.510**	**61.871**	**11,2**	**5.383**	**85.265**	**15,8**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 9 - Commercialisation officielle des céréales

En milliers de quintaux	Juin 1989 à mai 1990	Juin 1990 à mai 1991	Juin à décembre 1991
Blé tendre	10.148	5.997	10.892
Blé dur	653	874	728
Orge	908	412	376
Maïs	1.146	668	211
Total	**12.855**	**7.951**	**12.207**

Source : Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses

A. 10 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des légumineuses

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1989 - 1990			1990 - 1991		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Fèves	224	1.343	6	179	2.038	11,4
Pois chiches	77	589	7,6	84	665	7,9
Petits pois	70	634	9	62	677	10,9
Lentilles	57	331	5,8	48	512	10,7
Divers	75	473	6,3	73	593	8,1
Total	**503**	**3.369**	**6,7**	**446**	**4.485**	**10,1**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 11 - Exportations de primeurs

En milliers de tonnes	Oct. 1988 à Sept. 1989		Oct. 1989 à Sept. 1990		Oct. 1990 à Sept. 1991	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	79	105	73	91	98	130
Pommes de terre	80	99	57	61	102	125
Autres légumes	8	9	8	10	13	15
Total	**167**	**213**	**138**	**162**	**213**	**270**

Source : Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations.

A. 12 - Production et exportations d'agrumes

En milliers de tonnes	Oct.88 à Juil.89			Oct.89 à Juil.90			Oct 90 à Juil 91		
	Production	Exportations		Production	Exportations		Production	Exportations	
		CEE	Total		CEE	Total		CEE	Total
Oranges	994	354	452	787	247	316	1 097	383	536
Clémentines	420	110	184	225	61	109	311	86	138
Divers	30	5	7	50	9	11	60	9	12
Total	**1.444**	**469**	**643**	**1.062**	**317**	**436**	**1.468**	**478**	**686**

Source : Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations

A. 13 - Evolution des cultures de la betterave sucrière et de la production de sucre correspondante

	Superficies récoltées (hectares)	Recolte (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Production de sucre (tonnes)
1989 - 1990				
Gharb	25.360	963.940	38	129.000
Tadla	20.550	1.007.860	49	126.000
Doukkala	14.490	862.370	59,5	112.000
Moulouya	3.640	143.930	39,5	17.000
Total	**64.040**	**2.978.100**	**46,5**	**384.000**
1990 - 1991				
Gharb	27.940	937.930	33,6	126.000
Tadla	21.420	993.370	46,4	122.000
Doukkala	16.600	960.610	57,9	133.000
Moulouya	3.260	144.180	44,2	17.000
Total	**69.220**	**3.036.090**	**43,9**	**398.000**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A.14 - Evolution des cultures de la canne à sucre et de la production de sucre correspondante

	Superf. (hectares)		Rendement	Production	Production de sucre
	Plantée	Récoltée	(tonnes/ha)	(tonnes)	(tonnes)
1989					
Gharb	15.310	14.260	65,7	936.680	87.400
Moulouya	1.140	1.020	48,3	49.250	6.400
Total	**16.450**	**15.280**	**64,5**	**985.930**	**93.800**
1990					
Gharb	16.000	13.850	69,5	962.480	97.000
Moulouya	1.100	1.000	46,7	46.730	6.000
Total	**17.100**	**14.850**	**68**	**1.009.210**	**103.000**
1991					
Gharb	19.660	13.810	70	966.340	92.000
Moulouya	1.060	960	63,9	61.380	9.000
Total	**20.720**	**14.770**	**69,6**	**1.027.720**	**101.000**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A.15 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements de coton brut

En hectares, en quintaux et en quintaux à l'hectare	1989 - 1990			1990 - 1991		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tadla	11.500	128.000	11,1	7.400	137.000	18,5
Doukkala	1.100	20.000	18,2	1.200	16.000	13,3
Gharb	1.700	35.000	20,6	1.700	27.000	15,9
Haouz	1.900	39.000	20,5	1.800	41.500	22,8
Moulouya	100	2.000	20	–	–	–
Total	**16.300**	**224.000**	**13,7**	**12.100**	**221.000**	**18,3**

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A.16 - Oléiculture (1)

En tonnes	1988 - 1989	1989 - 1990	1990 - 1991*
Production d'olives	600.000	390.000	500.000
Production d'huile	70.000	40.000	50.000

(*) Chiffres provisoires.

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.17 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des oléagineux

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1989-1990			1990-1991		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tournesol	160	1.676	10,5	145	1.020	-
Arachide	24	147	6,1	18	205	11,4
Total	184	1.823	9,9	163	1.225	7,5

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 18 - Production de vins

En milliers d'hectolitres	1989	1990	1991
Meknès	368	220	260
Kénitra	43	26	38
Casablanca	60	38	46
Oujda	31	16	33
Total	502	300	377

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A.19 - Elevage
- Recensement du cheptel -

En milliers de têtes	1989(1)	1990(1)	1991(2)
Bovins	3.324	3.346	3.438
Ovins	13.761	13.515	16.268
Caprins	5.281	5.335	4.981
Total	22.366	22.196	24.687

(1) Il s'agit du recensement effectué en octobre - novembre
(2) Il s'agit du recensement effectué en mars - avril.

- Production de viande rouge

En milliers de tonnes	1989	1990	1991
Bovins	115	120	116
Ovins	80	75	66
Caprins	21	25	20
Total	216	220	202

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A.20 - Pêches maritimes

En tonnes	1989	1990	1991
Production	518.000	551.000	585.000
- pêche hauturière	108.000	126.000	142.000
- pêche côtière	410.000	425.000	443.000
Consommation de produits frais	155.000	172.000	150.000
Transformation	255.000	253.000	293.000
Exportations	176.000	186.800	217.400
- Poisson frais et congelé	50.300	65.000	51.900
- Crustacés et mollusques	62.400	61.500	97.300
- Conserves	59.700	54.400	57.300
- Sous-produits	3.400	5.900	10.900

Source : Ministère des pêches maritimes et de la marine marchande

A. 21 - Evolution de la production et des exportations des principaux produits miniers

En milliers de tonnes	Production				Exportations			
	1988	1989*	1990*	1991**	1988	1989	1990*	1991**
Anthracite	636,7	504,3	526	550,8	8,9	2,3	–	–
Pétrole brut	19,9	13	15	11,7	–	–	–	–
Indice d'extraction (1) (base 100 en 1986)	114,7	86,2	100,6	88,5	–	–	–	–
Phosphates secs	25.014	18.067	21.364	17.970	14.260	12.426	11.672	9.143
Barytine	321,6	403,2	363,6	433,3	391,5	388,3	373,4	424,2
Minerai de fer	156,4	176,1	149,5	96,7	88,2	84,7	67,6	50,6
Minerai de plomb	100	93,6	95,8	102,4	38,2	29,3	29,1	17,9
Manganèse chimique	30	33,7	49,5	59,3	47,7	43,2	42,5	42,9
Minerai de cuivre	38	41,8	39,7	38,9	38,4	39,5	38,3	37,1
Fluorine	100,5	105	86,5	74,6	89,6	108,3	81,5	86,8
Minerai de zinc	21,4	34,8	40,1	70,8	21,6	28,8	40,5	38,1

(1) Cet indice ne concerne que les produits miniers. Les substances à usage énergétique telles que l'anthracite et le pétrole sont comprises dans l'indice de l'énergie.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'énergie et des mines

A. 22 - Evolution des valeurs des principales productions minières
(carreau-mine)(1)

En millions de dirhams	1988	1989	1990*	1991**	En % du total 1991
Phosphates	5.156,5	4.018,1	4.939,4	4.424,3	80,3
Minerai de plomb	326,5	316,9	325,2	260,5	4,7
Minerai de cuivre	226,4	218,7	198,8	196	3,6
Eaux minérales	121	166,1	173,3	136,4	2,5
Minerai de zinc	60	65,2	106,6	145,3	2,6
Fluorine	78,9	95	80,1	66	1,2
Manganèse chimique	41,1	44,9	46,4	101,7	1,9
Barytine	88,4	68,5	43,6	62,8	1,1
Minerai de fer	12,7	21,6	18,4	22,2	0,4
Divers (2)	90,5	79	88,8	93	1,7
Total	6.202	5.094	6.020,6	5.508,2	100

(1) Le prix carreau-mine est égal au prix F.O.B. de la tonne de minerai, diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.
(2) A l'exclusion du plomb métal et de l'argent métal et non compris l'anthracite, le pétrole et le gaz naturel, ces substances étant comptabilisées dans la production du secteur "énergie".
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'énergie et des mines

A. 23 - Evolution des indices de la production d'énergie

Base 100 en 1987	1988*	1989*	1990*	1991**	Variations en % 1991/1990
Indice général	108,3	115,5	122,7	123,2	0,4
- Charbon	100,4	79,5	92,9	86,8	4,7
- Pétrole raffiné	110,5	117,8	125,9	123,4	– 2
- Electricité	104,1	112,9	118,6	125,7	6

(*) Chiffres rectifiés
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

A. 24 - Evolution de la production d'énergie

	Unités	1988	1989	1990*	1991**	Variations en % 1991/1990
Production d'anthracite	1.000 t	636,7	504,3	526	550,8	4,7
Production de pétrole brut	1.000 t	19,9	13	15	11,7	– 22
Production de gaz naturel	million m³	83,3	61,6	57	36,5	– 36
Production nette d'énergie électrique	Mkwh	8.326	8.507	9.371	9.909	5,7
- origine hydraulique	Mkwh	915	1.036	1.092	1.133	3,8
- origine thermique	Mkwh	7.411	7.471	8.279	8.776	6

(*) Chiffres rectifiés
(**) Chiffres provisoires

Source : Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 25 - Evolution de la balance énergétique

En milliers de "tonnes équivalent pétrole" (T.E.P.)	1988*		1989*		1990*		1991**	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Consommation								
- Charbon	1.029	17,6	1.135	18,1	1.096	16,9	1.198	18,1
- Produits pétroliers (1)	4.514	77,2	4.798	76,4	5.030	77,3	5.057	76,5
- Gaz naturel	63	1	47	0,7	43	0,7	28	0,4
- Electricité hydraulique	243	4,2	301	4,8	317	4,9	329	5
Total	**5.849**	**100**	**6.281**	**100**	**6.486**	**100**	**6.612**	**100**
Dont fournis localement:								
- Anthracite	324	50	275	43,3	287	43,4	275	42,8
- Pétrole et gaz naturel	82	12,6	59	9,3	57	8,6	39	6
- Electricité hydraulique	243	37,4	301	47,4	317	48	329	51,2
Total	**649**	**100**	**635**	**100**	**661**	**100**	**643**	**100**
Déficit énergétique	**5.200**		**5.646**		**5.825**		**5.969**	
- En pourcentage de la consommation globale		88,9		89,9		89,8		90,3

(*) Chiffres rectifiés.
(**) *Chiffres provisoires.*
(1) A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (bitumes, lubrifiants).

Source : Ministère de l'énergie et des mines

A. 26 - Evolution de la consommation d'énergie

	1988*	1989*	1990*	1991**	Variations en % 1991/1990
Produits pétroliers					
- Produits blancs (1 000 m³)	2.609	2.668	2.930	2.966	1,2
. Essence ordinaire	135	131	127	125	- 1,6
. Essence super	363	381	400	407	1,8
. Pétrole lampant	63	59	60	57	- 5
. Carburéacteur	271	267	313	231	- 26,2
. Gazole	1.777	1.830	2.030	2.146	5,7
- Produits noirs (1.000 t)					
. Fuel-oil (1)	1.874	2.036	2.011	1.984	- 1,3
- Gaz liquéfiés (1.000 t)	497	547	593	634	6,9
. Butane	459	502	543	580	6,8
. Propane	38	45	50	54	8
Electricité (millions kwh)	7.516	7.642	8.519	9.000	5,6
Charbon (1.000 t) (1)	1.646	1.795	1.738	1.889	8,7
. Anthracite	579	491	512	491	- 4,1
. Charbon importé	1.067	1.304	1.226	1.398	14

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.
(1) Y compris les besoins des centrales thermiques.

Sources : Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

A. 27 - Evolution des indices de la production industrielle

(Base 100 en 1987)	Pondération	1989	1990	1991	Variations en % 1991/1990
Ensemble des industries de transformation (*sauf bâtiment et travaux publics*)	**1.000**	**110,2**	**120 ***	**122,9**	**2,4**
Industries alimentaires	101	104,1	106,2	110,2	3,8
. Autres produits des industries alimentaires	110	113,1	126,7	121	- 4,5
. Boissons et tabacs	58	112,7	120,3	129,5	7,7
. Produits textiles et bonneterie	140	102,4	109,6*	113,5	3,6
. Habillement à l'exclusion des chaussures	62	102,9	102,2	95,1	- 6,9
. Cuir, articles et chaussures en cuir	26	113,7	111,4	124,6	11,8
. Bois et articles en bois	17	110,9	110,1	119,3	8,4
. Papier et carton	52	111,3	122,4	119,1	- 2,7
. Transformation des minéraux des carrières	91	130,1	153,2	171,7	12,1
. Produits de l'industrie métallique de base	44	133,3	132,1	141	6,7
. Ouvrages en métaux	50	110,9	117,8	125,9	6,9
. Machines et matériel d'équipement	18	90,3	98,2	103,4	5,3
. Matériel de transport	38	118,7	128,4	131,8	2,6
. Matériel électrique et électronique	39	107,1	116,3	110,2	- 5,2
. Matériel de bureau, de mesure, optique, horlogerie	2	133,4	149,8	175,4	17,1
. Produits de la chimie et parachimie	127	100,7	122*	118,5	- 2,9
. Articles en caoutchouc et plastique	24	108	116,6	121,5	4,2
. Autres industries manufacturières	1	156,8	140,5	142	1,1

(*) *Chiffres rectifiés.*
Source : Ministère du plan

A. 28 - Evolution des entrées de touristes

	1987	1988	1989	1990	1991	Variations en % 1991/1990
I/ *Tourisme de séjour*	**2.247.809**	**2.841.211**	**3.468.429**	**4.024.186**	**4.162.239**	**3,4**
A. Touristes de nationalité étrangère	**1.566.254**	**1.978.420**	**2.515.251**	**2.978.356**	**3.190.381**	**7,1**
Europe	**1.355.805**	**1.335.196**	**1.267.330**	**1.184.110**	**847.664**	**- 28,4**
. Français	444.663	485.002	466.662	451.817	290.630	- 35,7
. Espagnols	367.153	329.531	292.849	210.802	193.207	- 8,3
. Britanniques	145.961	108.791	93.598	89.467	58.473	- 34,6
. Allemands	172.418	168.254	159.823	161.186	108.462	- 32,7
. Autres	225.610	243.618	254.398	270.838	196.892	- 27,3
Pays arabes	**68.525**	**492.561**	**1.065.216**	**1.605.501**	**2.210.838**	**37,7**
. Maghreb	24.155	445.459	1.011.358	1.562.570	2.174.473	39,2
Pays d'Amérique	**84.358**	**91.074**	**116.456**	**115.408**	**69.085**	**- 40,1**
. Etats-Unis	58.629	66.564	84.560	83.816	48.034	- 42,7
Autres pays	**57.566**	**59.589**	**66.249**	**73.337**	**62.794**	**- 14,4**
B. Marocains résidant à l'étranger	**681.555**	**862.791**	**953.178**	**1.045.830**	**971.858**	**- 7,1**
II/ Tourisme de croisière	**94.046**	**77.592**	**97.406**	**113.585**	**48.728**	**- 57,1**
Total	**2.341.855**	**2.918.803**	**3.565.835**	**4.137.771**	**4.210.967**	**1,8**

Source : Ministère du tourisme

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 29 - Evolution de l'indice du coût de la vie (210 articles)
(Base 100 : mai 1972 - avril 1973)

	1990		1991												Variations en %	
	Moy. annuelle	Déc	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy annuelle	Déc. 91 / Déc. 90	1991* / 1990*
Alimentation	432,7	441,2	442,8	450,8	465,6	472,5	461,6	461,5	469,2	482,9	488,8	486,4	479,4	478,3	470	- 8,4	+ 8,6
Habillement	342,4	356,7	358,8	359,7	361,1	361,3	365	366,4	368,7	369,5	370,2	370,8	372,1	377,5	366,8	- 5,8	+ 7,1
Habitation	351,9	369,1	369,9	373,7	374,7	377,8	378,4	382,2	382,8	384,5	385,1	386,4	387,4	387,9	380,9	- 5,1	+ 8,2
Entretien, hygiène et soins	330,4	340,9	341,2	341,7	344,1	345,4	348,3	353,6	353,8	357	360,9	361,1	361,8	361,9	352,6	- 6,2	+ 6,7
Transports, loisirs et divers	499,7	520,1	520,9	519,3	523,9	531,3	537,4	538,9	539,5	543,6	546,6	552,5	552,3	552,3	538,2	+ 6,2	+ 7,7
Indice général	**420,9**	**433,4**	**434,7**	**439,3**	**448,5**	**454,1**	**449,9**	**451,1**	**455,7**	**464,3**	**468,4**	**468,4**	**464,9**	**464,8**	**455,3**	**+ 7,2**	**- 8,2**

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente*	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Alimentation	+ 9,3	+ 0,7	- 0,4	+ 2	- 7,1	+ 8,6
Habillement	+ 5,1	+ 4,6	- 5,1	+ 4,3	- 6,1	+ 7,1
Habitation	+ 7,4	+ 4,1	- 3,7	+ 4	- 5,4	+ 8,2
Entretien, hygiène et soins	+ 7,5	+ 5,6	- 3,9	+ 5,2	- 6,2	+ 6,7
Transports, loisirs et divers	+ 9,4	+ 6,6	- 5,4	+ 4,8	- 6,7	+ 7,7
Indice général	**+ 8,8**	**+ 2,8**	**- 2,3**	**+ 3,1**	**- 6,7**	**+ 8,2**

(*) Moyenne annuelle.

Source : Ministère du plan

A. 30 - Evolution de l'indice des prix de gros (231 articles)
(Base 100 = 1977)

	1990		1991												Variations en %	
	Moy. annuelle	Déc	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 91 / Déc. 90	1991* / 1990*
Secteur agricole	**264.8**	**278.5**	**280.8**	**284**	**293.4**	**293**	**290.2**	**285.5**	**283.1**	**297.1**	**294**	**289.3**	**287.9**	**289.2**	**289**	**- 3.8**	**- 9.1**
Céréales et légumineuses sèches	246.4	263.3	280	292,7	275,3	265,7	258	249	252.4	256.1	254	253,3	254.6	259,4	262.5	- 1,5	- 6.5
Cultures industrielles et oléagineuses	217,4	239	244.5	243,5	243,1	247,9	247,6	247,8	248,7	249	249,3	249	252,5	251,4	247.9	- 5,2	- 14
Cultures maraîchères	317	327.6	319.2	316,8	311,3	313	322,6	329,4	336,1	343.7	345.7	344,4	343,8	340,7	330.6	- 4	- 4,3
Produits de l'arboriculture et viticulture	290,5	310,5	309.9	314,2	334,5	335	333,7	330.7	346,2	350	337,3	311,8	300,2	294,4	324.8	- 5,2	- 11.8
Produits de l'élevage	202	208,9	198.8	200.3	221,7	237,8	223,4	229,8	202,3	244,8	233,7	235	228,4	232,7	224,1	- 11,4	- 10.9
Produits de la sylviculture	335,9	344,8	345,7	345,9	342,8	343,5	344,6	344,8	348,3	350,9	354,4	354,9	355,6	355,6	348.9	- 3.1	- 3,9
Produits de la pêche	390.6	400,4	415.6	416,7	490	453,8	464,7	410,2	413.8	433	443,2	425,4	432,9	439	436.5	- 9,6	- 11,8
Secteur industriel	**286.6**	**294**	**294.5**	**295.9**	**298.4**	**299**	**299.2**	**299**	**301.1**	**302.6**	**303.3**	**303**	**304**	**304.4**	**300.4**	**- 3.5**	**+ 4.8**
Energie	356.3	376,5	376,5	376,5	376,5	376,5	376,5	376,5	376,5	376,5	378,2	381,5	382,2	382,6	378	- 1,6	- 6,1
Industries alimentaires	258,9	263,3	264	266,6	271	272,6	271,7	271,3	274,1	277,1	277,4	275,5	277,2	277,5	273	+ 5.4	+ 5,4
Habillement et textiles	211,2	209,5	209,5	209,5	209,4	207,4	207,4	207,4	207,4	207,4	207,3	207,3	207,2	207,2	207,9	- 1,1	- 1.6
Industries métallurgiques	353,5	366,1	368,1	367,6	368	368,1	369,6	369,9	374,8	373,8	372,5	372,5	372,9	373,5	370,9	+ 2	- 4,9
Autres industries légères	296,7	305,1	304,4	306,5	309,9	310,7	312	312,1	312,4	314,6	317,8	318,4	319,4	320,1	313,2	+ 4,9	+ 5.6
Ensemble	**278**	**287.9**	**289.1**	**291.2**	**296.4**	**296,6**	**295.6**	**293.7**	**294**	**300.4**	**299.6**	**297.6**	**297.6**	**298.4**	**295.9**	**+ 3.6**	**+ 6.4**

(*) Moyenne annuelle.

Source : Ministère du plan

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 31 - Balance du commerce extérieur

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1989		1990		1991*	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations C.A.F.	13.848	46.594	16.145	57.023	16.285	59.720
Exportations F.O.B.	18.135	28.271	18.924	34.858	16.958	37.283
Solde	+ 4.287	– 18.323	+ 2.779	– 22.165	+ 673	– 22.437
Couverture en %	–	60,7	–	61,1	–	62,4

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 32 - Importations C.A.F.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1990			1991*		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons et tabacs	**1.978**	**4.801**	**8,4**	**2.411**	**5.146**	**8,6**
Energie et lubrifiants	**7.524**	**9.652**	**16,9**	**7.290**	**8.631**	**14,4**
. Huile brute de pétrole	5.838	8.142	14,3	5.048	6.580	11
Produits bruts	**3.852**	**6.886**	**12,1**	**3.346**	**7.023**	**11,8**
. d'origine animale et végétale	914	3.585	6,3	922	3.886	6,5
. d'origine minérale	2.938	3.301	5,8	2.424	3.137	5,3
Demi-produits	**2.487**	**13.753**	**24,1**	**2.905**	**15.238**	**25,5**
Produits finis	**304**	**21.931**	**38,5**	**333**	**23.682**	**39,7**
. biens d'équipement	192	15.301	26,9	208	16.236	27,2
- agricoles	(13)	(554)	(1)	(16)	(752)	(1,3)
- industriels	(179)	(14.747)	(25,9)	(192)	(15.484)	(25,9)
. biens de consommation	112	6.630	11,6	125	7.446	12,5
Total	**16.145**	**57.023**	**100**	**16.285**	**59.720**	**100**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 33 - Importations par principaux produits

En millions de dirhams	1987	1988	1989	1990	1991*
Alimentation, boissons et tabacs	**3 980**	**4.175,4**	**4.992**	**4.801,1**	**5.145,5**
Blé	1.446,4	1.414,6	1.817,9	1.409,6	1.314,2
Sucre	376,5	558,3	672,6	666,5	592,7
Produits laitiers	292,7	350,3	564,3	622,9	611,4
Thé	476,9	586,9	619,4	584,7	526,1
Café	244,3	250	211,4	187,1	183,1
Tabacs	392,5	324,2	460,4	360,1	673,6
Autres produits	750,7	691,1	646	970,2	1.244,4
Energie et lubrifiants	**6.169,6**	**5.155,7**	**7.156,8**	**9.652,2**	**8.631,2**
Huile brute de pétrole	5.331,5	4.379,8	6.093,8	8.141,6	6.579,5
Autres produits	838,1	775,9	1.063	1.510,6	2.051,7

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1987	1988	1989	1990	1991*
Produits bruts	**5.453,8**	**6.407,5**	**5.332**	**6.885,5**	**7.023,4**
Huiles végétales brutes et graines oléagineuses	665,2	663,4	900,5	657,3	851,9
Bois bruts	916,2	1.145,1	1.234,3	1.506,1	1.342,9
Fibres textiles artificielles et synthétiques	529,7	534,1	605,3	636,9	669,9
Soufre brut	2.085,4	2.748,2	1.046,7	2.373,6	2.191,1
Autres produits	1.257,3	1.316,7	1.545,2	1.711,6	1.967,6
Demi-produits	**8.194**	**10.323**	**12.135,3**	**13.752,8**	**15.237,7**
Fils, barres, palplanches, profilés en fer ou en acier	331,5	397,6	503	579,2	907
Plât, tôles, feuillards en fer ou en acier	751,1	880,1	1.074,2	1.211,8	1.015,9
Produits chimiques, engrais, matières colorantes, désinfectants	2.161,1	2.861,5	2.903,1	4.858	3.776
Matières plastiques artificielles	794,8	1.053,8	1.132,3	1.417,9	1.433,2
Fils de fibres synthétiques et artificiels pour tissage	437,8	483,3	606,8	652,4	710,5
Papier et cartons	551,2	676,7	759,7	853,9	1.016,5
Fer et acier en blooms et ébauches	–	908,1	1.254,6	1.107	1.142,4
Autres produits	3.166,5	3.061,9	3.901,6	3.072,6	5.236,2
Biens d'équipement	**7.363,3**	**8.751,6**	**11.960,1**	**15.301,2**	**16.235,9**
Agricoles	494,6	408,9	461,9	553,9	751,5
Industriels	6.868,7	8.342,7	11.498,2	14.747,3	15.484,4
Biens de consommation	**4.110**	**4.319,3**	**5.018,2**	**6.630,1**	**7.446,1**
Voitures de tourisme	534,8	464	624,2	932,8	1.118,2
Parties et pièces détachées pour voitures de tourisme	219,6	254,2	284,2	332,5	343,1
Tissus de fibres et de coton	771,6	883,3	935	1.348,8	1.495,3
Appareils récepteurs de radio et de télévision	308,2	280,3	286,6	246,9	205,5
Médicaments	365,6	387,8	452,1	598,3	645,2
Autres produits	1.910,2	2.049,7	2.436,1	3.170,8	3.638,8
Total	**35.270,7**	**39.132,5**	**46.594,4**	**57.022,9**	**59.719,8**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 34 - Exportations F.O.B.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1990			1991*		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons et tabacs	**1.116**	**8.636**	**24,8**	**1.427**	**10.412**	**27,9**
Energie et lubrifiants	**614**	**1.250**	**3,6**	**481**	**936**	**2,5**
Produits bruts	**13.306**	**6.151**	**17,6**	**11.256**	**5.248**	**14,1**
. d'origine animale et végétale	179	1.485	4,2	130	1.134	3,1
. d'origine minérale	13.127	4.666	13,4	11.126	4.114	11
Demi-produits	**3.792**	**8.768**	**25,2**	**3.681**	**9.458**	**25,4**
Produits finis	**96**	**10.053**	**28,8**	**113**	**11.229**	**30,1**
. biens d'équipement	13	1.258	3,6	24	1.525	4,1
. biens de consommation	83	8.795	25,2	89	9.704	26
Total	**18.924**	**34.858**	**100**	**16.958**	**37.283**	**100**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 35 - Exportations par principaux produits

En millions de dirhams	1987	1988	1989	1990	1991*
Alimentation, boissons et tabacs	**6.345,7**	**7.527,8**	**7.260,6**	**8.635,7**	**10.411,9**
Agrumes	1.454,1	1.609,7	1.168,3	1.396,5	1.819
Primeurs	867,1	779,1	731,9	870,1	1.173,4
Poissons en conserve	784,6	904,4	1.002,2	1.168,9	1.347,1
Poissons frais	904,4	881,8	1.018	1.389	1.205,1
Crustacés,mollusques et coquillages	1.288,3	1.612,2	1.563,1	1.756,9	2.729,4
Conserves de légumes et de fruits	616,9	666,6	817,5	1.046,9	1.086,7
Jus de fruits et de légumes	84	367,9	401	412,8	284,6
Autres produits	346,3	706,1	558,6	594,6	766,6
Energie et lubrifiants	**641,7**	**612,9**	**732,7**	**1.250,2**	**936,4**
Produits bruts d'origine animale et végétale	**823,5**	**1.129,9**	**1.323,1**	**1.484,8**	**1.133,9**
Pâte à papier	333,5	505,7	499,8	411,3	287,7
Plantes et parties de plantes	108,7	91,8	95,1	117,3	115,9
Agar-agar	61,8	78,8	95,1	101,4	109,9
Fleurs et boutons de fleurs	47	56,2	76,9	109,5	113,9
Autres produits	272,5	397,4	556,2	745,3	506,5
Produits d'origine minérale	**3.783,1**	**5.135,7**	**5.252,3**	**4.666**	**4.114**
Phosphates	3.080,3	4.154,1	4.148	3.600	3.015,6
Minerai de plomb	122,6	159,8	125,2	131	52,2
Minerai de cuivre	206,5	287,1	284,7	254,1	234,7
Sulfate de barium	65,8	112	114	126,6	165,1
Autres produits	307,9	422,7	580,4	554,3	646,4
Demi-produits	**5.601,7**	**8.642,2**	**5.940,4**	**8.768,1**	**9.457,9**
Acide phosphorique	3.583,9	4.672,2	1.454	2.868	3.716
Engrais naturels et chimiques	890	2.637,5	2.653,2	3.387	3.316,1
Plomb métal	251,9	321,2	351	396,6	274,7
Fils de fibres et de coton	358,1	350,7	415,7	545,1	502,4
Autres produits	517,8	660,6	1.066,5	1.571,4	1.648,7
Biens d'équipement	**297,2**	**359**	**986,1**	**1.257,8**	**1.525,4**
Biens de consommation	**5.897,1**	**6.343**	**6.775,4**	**8.795**	**9.703,8**
Vêtements confectionnés	2.346,5	2.443,3	2.557,4	3.636,9	4.187,4
Articles de bonneterie	1.088,7	1.190,2	1.387,1	1.914,8	2.164,6
Tapis	542,1	556	517	454,9	370,5
Chaussures	367,1	475,7	530,8	646,5	707,3
Autres produits	1.552,7	1.677,8	1.783,1	2.141,9	2.274
Total	**23.390**	**29.750,5**	**28.270,6**	**34.857,6**	**37.283,3**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 36 - Répartition géographique des échanges

En millions de dirhams	Importations C.A.F.		Exportations F.O.B		Soldes	
	1990	1991*	1990	1991*	1990	1991*
Communauté économique européenne	**30.873**	**33.304**	**22.672**	**23.248**	**– 8.201**	**– 10.056**
France	13.058	14.449	10.996	11.855	– 2.062	– 2.594
Espagne	4.775	4.940	3.196	3.283	– 1.579	– 1.657
Allemagne fédérale	3.615	3.529	1.851	1.819	– 1.764	– 1.710
Italie	3.870	4.153	2.413	2.309	– 1.457	– 1.844
Grande-Bretagne	2.003	2.065	1.134	1.022	– 869	– 1.043
Pays-Bas	1.242	1.536	1.121	922	– 121	– 614
U.E. Belgo-luxembourgeoise	1.507	1.721	1.355	1.273	– 152	– 448
Portugal	414	376	281	355	– 133	– 21
Autres pays de la C.E.E.	389	535	325	410	– 64	– 125
Autres pays partenaires	**26.150**	**26.416**	**12.186**	**14.035**	**– 13.964**	**– 12.381**
Pays Arabes	8.577	7.658	3.200	4.065	– 5.377	– 3.593
Etats-Unis	3.578	3.485	667	937	– 2.911	– 2.548
Union Soviétique	1.513	1.276	67	7	– 1.446	– 1.269
Japon	1.025	1.282	1.349	1.949	+ 324	+ 667
Inde	93	125	1.595	2.609	+ 1.502	+ 2.484
Canada	1.350	1.967	120	215	– 1.230	– 1.752
Suède	1.261	1.202	171	186	– 1.090	– 1.016
Brésil	1.024	1.408	177	199	– 847	– 1.209
Chine	917	1.238	178	282	– 739	– 956
Suisse	875	845	193	184	– 682	– 661
Divers	5.937	5.930	4.469	3.402	– 1.468	– 2.528
Total	**57.023**	**59.720**	**34.858**	**37.283**	**– 22.165**	**– 22.437**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 37 - Balance des paiements avec l'étranger

En millions de dirhams	1990*			1991		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
A. Biens et services	**52.659,7**	**73.506**	**– 20.846,3**	**54.993,3**	**78.400,2**	**– 23.406,9**
Marchandises FOB	34.703,5	51.774,7	– 17.071,2	37.245,5	54.443,1	– 17.197,6
Frais de transports et d'assurances sur expéditions internationales	1.826,2	5.166,1	– 3.339,9	1.834,4	5.393,4	– 3.559
Autres transports	491,2	824,5	– 333,3	723,5	497,9	+ 225,6
Voyages	10.548,3	1.539,2	+ 9.009,1	8.822,2	1.680,5	+ 7.141,7
Revenus des investissements	682,5	8.803,9	– 8.121,4	1.733,3	11.444,9	– 9.711,6
Transactions gouvernementales	1.139,2	4.163,1	– 3.023,9	1.092,5	3.591,2	– 2.498,7
Autres services	3.268,8	1.234,5	+ 2.034,3	3.541,9	1.349,2	+ 2.192,7
B. Paiements de transferts	**19.645**	**519,7**	**+ 19.125,3**	**20.512,2**	**745,2**	**+ 19.767**
Privés	17.864,3	176,1	+ 17.688,2	18.988	249,4	+ 18.738,6
Publics	1.780,7	343,6	+ 1.437,1	1.524,2	495,8	+ 1.028,4

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1990*			1991		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
Compte courant (A+B)	**72.304,7**	**74.025,7**	**– 1.721**	**75.505,5**	**79.145,4**	**– 3.639,9**
C. Capitaux non monétaires	**23.654,1**	**7.121,7**	**+ 16.532,4**	**21.910,2**	**9.970,5**	**+ 11.939,7**
Privés	4.208,5	645,6	+ 3.562,9	4.001,2	1.321,3	+ 2.679,9
Publics	19.445,6	6.476,1	+ 12.969,5	17.909	8.649,2	+ 9.259,8
D. Facilités du F.M.I.	**554**	**1.841,6**	**– 1.287,6**	**–**	**1.494,1**	**– 1.494,1**
Total	**96.512,8**	**82.989**	**+ 13.523,8**	**97.415,7**	**90.610**	**+ 6.805,7**

(*) Chiffres rectifiés.

Source : Office des changes

A. 38 - Prévisions de dépenses du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1990*	Loi de finances 1991
Dépenses de fonctionnement	**30.347**	**33.120**
Pouvoirs publics	278	278
Personnel des ministères	21.873	23.045
Matériel des ministères	5.868	6.389
Charges communes	2.078	2.412
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	250	996
Dépenses de la dette	**22.433**	**24.604**
Dépenses d'investissement	**12.675**	**12.900**
Budget général	**65.455**	**70.624**

(*) Loi de finances rectificative

Source : Ministère des finances

A. 39 - Prévisions de recettes du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1990*	Loi de finances 1991
Impôts directs	13.840	12.900
Droits de douane	9.792	11.685
Impôts indirects	17.855	16.334
Enregistrement et timbre	2.130	2.445
Domaines	200	192
Monopoles et exploitations	1.866	2.596
Produits divers	2.121	1.958
Recettes en atténuation de dépenses	13	54
Recettes exceptionnelles	400	1.000
Recettes d'emprunt	17.950	20.890
Fonds de concours	—	—
Recettes d'ordre	50	50
Total	**66.217**	**70.104**

(*) Loi de finances rectificative

Source : Ministère des finances

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 40 - Evolution des ressources et des charges du Trésor

En millions de dirhams	Situation à fin 1990*	Situation à fin 1991**
I. Ressources ordinaires	**50.955**	**55.164**
Impôts directs	11.810	13.407
Droits de douane	10.026	11.465
Impôts indirects	16.413	17.945
Enregistrement et timbre	2.463	2.594
Monopoles et exploitations	1.575	2.255
Domaines	155	103
Autres recettes	2.184	1.987
Contributions O.C.P.	600	600
Produits pétroliers	3.640	4.744
Contribution libératoire	2.089	64
II. Charges	**58.502**	**62.452**
Dépenses ordinaires	**43.010**	**47.347**
Intérêts de la dette publique	13.200	13.358
. intérieure	(5.384)	(5.443)
. extérieure (avant rééchelonnement)	(7.816)	(7.915)
Fonctionnement	28.789	32.797
Subventions des prix à la consommation	1.021	1.192
Solde ordinaire	**+ 7.945**	**+ 7.817**
Dépenses d'investissement	**15.492**	**15.105**
Déficit budgétaire	**– 7.547**	**– 7.288**
III. Variation des arriérés	**– 1.904**	**– 739**
Besoin de financement (I-II + III)	**– 9.451**	**– 8.027**
Financement net	**9.451**	**8.027**
Financement extérieur	**9.538**	**5.625**
Dons	6.265	4.993
Emprunts extérieurs nets (après rééchelonnement)	3.273	632
F.M.I.	**– 1.288**	**– 1.494**
Financement intérieur	**1.201**	**3.896**
Emprunts intérieurs	2.830	1.085
Financement monétaire	– 1.629	2.811
Dont : (Bank Al-Maghrib)	(453)	(760)
(Banques)	(– 2.436)	(1.418)
(Dépôts au Trésor et au C.C.P)	(354)	(633)

(*) Situation définitive.
(**) Situation provisoire.

Source : Ministère des finances

bomaroc.com

Copie téléchargée sur.bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.41 - Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

En millions de dirhams	Fin décembre 1990			Fin décembre 1991		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	M.DH	M.DH	%	M.DH	M.DH	%
Monnaie fiduciaire	**29.543**	**4.729**	**19,1**	**34.269**	**4.726**	**16**
Monnaie scripturale	**61.116**	**9.906**	**19,3**	**69.411**	**8.295**	**13,6**
Dépôts :						
- à Bank Al-Maghrib	1.108	91	8,9	1.184	76	6,9
- dans les banques	54.171	9.461	21,2	61.757	7.586	14
- au C.C.P. et au Trésor ...	5.837	354	6,5	6.470	633	10,8
A. *Disponibilités monétaires* .	**90.659**	**14.635**	**19,3**	**103.680**	**13.021**	**14,4**
B. Quasi-monnaie	**24.143**	**3.314**	**15,9**	**30.383**	**6.240**	**25,8**
Masse monétaire (A+B)	**114.802**	**17.949**	**18,5**	**134.063**	**19.261**	**16,8**

A. 42 - Evolution des contreparties de la masse monétaire

En millions de dirhams	Fin décembre 1990			Fin décembre 1991		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	M.DH	M.DH	%	M.DH	M.DH	%
Avoirs extérieurs nets	**21.061**	**13.519**	**179,2**	**27.873**	**6.812**	**32,3**
. Bank Al-Maghrib	16.599	12.648	320,1	24.435	7.836	47,2
. Banques de dépôts	4.462	871	24,3	3.438	1.024	22,9
Créances sur le trésor	**48.556**	**1.629**	**3,2**	**51.367**	**2.811**	**5,8**
. Créances propres de Bank Al Maghrib	10.702	153	1,4	11.462	760	7,1
. Banques (portefeuille d'effets publics)	31.963	2.454	7,1	33.375	1.412	4,4
. Dépôts auprès des comptables publics	5.891	372	6,7	6.530	639	10,8
. (dont banques)	(51)	(18)	(50)	(60)	(6)	(11,1)
Crédits à l'économie	**43.874**	**4.452**	**11,3**	**59.235**	**15.361**	**35**
. Bank Al-Maghrib	9.779	156	1,6	10.735	956	9,8
. Banques de dépôts	34.095	4.296	14,4	48.500	11.405	42,2
Total des contreparties	**113.491**	**16.342**	**16,8**	**138.475**	**24.984**	**22**
Divers (ajustement)	1.311			4.412		

En pourcentage de la masse monétaire	1989	1990	1991
Monnaie fiduciaire	25,6	25,8	25,5
Monnaie scripturale	52,9	53,2	51,8
Quasi-monnaie	21,5	21	22,7

Source : Bank Al-Maghrib.

En pourcentage du total des contreparties	1989	1990	1991
Avoirs extérieurs nets	7,8	18,6	20,1
Créances sur le Trésor	51,6	42,8	37,1
Crédits à l'économie	40,6	38,6	42,8

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 43 - Evolution des disponibilités monétaires et quasi-monétaires des entreprises et des particuliers

En millions de dirhams	1990	1991											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie fiduciaire	29.543	30.240	30.535	30.661	30.952	30.607	32.664	33.721	34.531	34.038	33.702	33.655	34.269
Monnaie scripturale	61.116	61.657	61.911	63.217	63.503	64.226	65.460	67.180	66.934	66.042	65.815	66.402	69.411
Total des disponibilités monétaires	**90.659**	**91.897**	**92.446**	**93.878**	**94.455**	**94.833**	**98.124**	**100.901**	**101.465**	**100.080**	**99.517**	**100.057**	**103.680**
Quasi-monnaie	24.143	24.341	24.756	25.352	25.678	26.076	25.985	26.013	26.541	27.534	28.405	28.934	30.383
Total des disponibilités monétaires et quasi-monétaires	**114.802**	**116.238**	**117.202**	**119.230**	**120.133**	**120.909**	**124.109**	**126.914**	**128.006**	**127.614**	**127.922**	**128.991**	**134.063**

Source : Bank Al-Maghrib

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 44 - Evolution de la circulation fiduciaire

En millions de dirhams	1990	1991										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Billets en circulation	30.400	31.066	31.250	31.586	31.860	31.419	33.665	34.705	35.651	35.120	34.639	34.576	35.159
Monnaies divisionnaires	438	442	439	442	447	447	449	455	462	468	470	473	474
Total	**30.838**	**31.508**	**31.689**	**32.028**	**32.307**	**31.866**	**34.114**	**35.160**	**36.113**	**35.588**	**35.109**	**35.049**	**35.633**
à déduire : Encaisses des banques et des comptables publics	−1.295	−1.268	−1.154	−1.367	−1.355	−1.259	−1.450	−1.439	−1.582	−1.550	−1.407	−1.394	−1.364
Total	**29.543**	**30.240**	**30.535**	**30.661**	**30.952**	**30.607**	**32.664**	**33.721**	**34.531**	**34.038**	**33.702**	**33.655**	**34.269**

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 45 - Evolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie

En millions de dirhams	1990	1991										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie scripturale													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	1.108	1.073	1.524	1.722	1.541	1.654	1.653	1.629	1.405	1.330	1.258	1.309	1.184
Dépôts à vue dans les banques de dépôts	54.171	54.397	54.012	54.754	55.721	55.967	56.982	58.825	59.034	58.718	58.823	58.550	61.757
Total des dépôts à vue du système bancaire	**55.279**	**55.470**	**55.536**	**56.476**	**57.262**	**57.621**	**58.635**	**60.454**	**60.439**	**60.048**	**60.081**	**59.859**	**62.941**
Dépôts aux Chèques postaux	1.420	1.426	1.392	1.595	1.493	1.493	1.584	1.483	1.619	1.747	1.549	1.539	1.777
Dépôts au Trésor	4.417	4.761	4.983	5.146	4.748	5.112	5.241	5.243	4.876	4.247	4.185	5.004	4.693
Total	**5.837**	**6.187**	**6.375**	**6.741**	**6.241**	**6.605**	**6.825**	**6.726**	**6.495**	**5.994**	**5.734**	**6.543**	**6.470**
Quasi-monnaie													
Dépôts à terme	24.143	24.341	24.756	25.352	25.678	26.076	25.985	26.013	26.541	27.534	28.405	28.934	30.383
Total	**24.143**	**24.341**	**24.756**	**25.352**	**25.678**	**26.076**	**25.985**	**26.013**	**26.541**	**27.534**	**28.405**	**28.934**	**30.383**
Total général	**85.259**	**85.998**	**86.667**	**88.569**	**89.181**	**90.302**	**91.445**	**93.193**	**93.475**	**93.576**	**94.220**	**95.336**	**99.794**

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 46 - Evolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts

En millions de dirhams	1990	1991										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Comptes de chèques	28.143	28.490	29.060	29.402	29.912	30.194	31.098	31.497	30.472	30.207	30.229	30.407	31.057
Comptes courants	13.825	13.648	12.798	12.805	12.685	12.828	12.756	13.826	14.611	14.593	14.423	13.718	15.618
Comptes sur carnets	9.454	9.716	9.884	10.042	10.301	10.332	10.434	10.647	10.816	11.001	11.333	11.425	11.555
Autres dépôts	2.749	2.543	2.270	2.505	2.823	2.613	2.694	2.855	3.135	2.917	2.838	3.000	3.527
Total	**54.171**	**54.397**	**54.012**	**54.754**	**55.721**	**55.967**	**56.982**	**58.825**	**59.034**	**58.718**	**58.823**	**58.550**	**61.757**

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 47 - Evolution des contreparties des disponibilités monétaires et quasi-monétaires

En millions de dirhams	1990	1991											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Avoirs extérieurs nets (1)													
Institut d'émission	16.599	16.259	18.309	21.487	20.859	20.119	19.721	22.510	21.966	21.591	22.256	21.947	24.435
Banques de dépôts (1) ...	4.462	4.207	3.892	3.816	3.484	3.457	3.523	3.780	3.732	3.578	3.270	3.100	3.438
Total	**21.061**	**20.466**	**22.201**	**25.303**	**24.343**	**23.576**	**23.244**	**26.290**	**25.698**	**25.169**	**25.526**	**25.047**	**27.873**
Créances sur le Trésor													
Créances nettes de l'Institut d'émission ..	10.702	11.686	11.784	12.132	12.429	12.732	12.746	13.198	13.159	12.867	12.510	10.601	11.462
Portefeuille d'effets publics du système bancaire	31.963	34.221	32.026	29.751	30.481	30.217	32.052	31.774	33.300	34.040	31.593	34.237	33.375
Dépôts des banques au Trésor	54	44	51	76	44	54	43	41	65	63	93	37	60
Créances des entreprises et des particuliers	5.837	6.187	6.375	6.741	6.241	6.605	6.825	6.726	6.495	5.994	5.734	6.543	6.470
Total	**48.556**	**52.138**	**50.236**	**48.700**	**49.195**	**49.608**	**51.666**	**51.739**	**53.019**	**52.964**	**49.930**	**51.418**	**51.367**
Crédits à l'économie (2)													
Institut d'émission	9.779	9.724	9.554	9.954	8.919	9.492	9.798	9.210	9.605	9.507	10.926	11.076	10.735
Banques de dépôts	34.095	36.838	37.512	37.622	40.102	40.882	42.128	43.418	43.139	44.270	45.336	45.642	48.500
Total	**43.874**	**46.562**	**47.066**	**47.576**	**49.021**	**50.374**	**51.926**	**52.628**	**52.744**	**53.777**	**56.262**	**56.718**	**59.235**
Total des contreparties.	**113.491**	**119.166**	**119.503**	**121.579**	**122.559**	**123.558**	**126.836**	**130.657**	**131.461**	**131.910**	**131.718**	**133.183**	**138.475**
Balance des éléments divers	+ 1.311	– 2.928	– 2.301	– 2.349	– 2.426	– 2.649	– 2.727	– 3.743	– 3.455	– 4.296	– 3.796	– 4.192	– 4.412
Total des disponibilités monétaires et quasi-monétaires	**114.802**	**116.238**	**117.202**	**119.230**	**120.133**	**120.909**	**124.109**	**126.914**	**128.006**	**127.614**	**127.922**	**128.991**	**134.063**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Non compris les créances nées sur l'étranger.

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 48 - Evolution des avoirs extérieurs (1)

En millions de dirhams	1990	1991											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Réserves internationales													
Avoirs en or de l'Institut d'émission	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125
Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'émission	16.369	16.039	18.122	20.972	20.322	19.683	18.657	21.714	21.166	20.685	21.386	21.360	23.828
Disponibilités en D.T.S	11	19	10	311	310	186	801	630	564	679	682	1.220	1.199
Souscription tranche de réserve F.M.I.	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390
Souscription F.M.A.	236	235	237	248	248	247	252	249	249	246	248	244	240
Total	**17.131**	**16.808**	**18.884**	**22.046**	**21.395**	**20.631**	**20.225**	**23.108**	**22.494**	**22.125**	**22.831**	**23.339**	**25.782**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1990	1991										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Autres avoirs extérieurs													
Devises inconvertibles de l'Institut d'émission	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts ..	6.281	5.990	5.689	5.806	5.603	5.566	5.760	6.076	6.008	5.769	5.442	5.287	5.617
Total	**6.299**	**6.008**	**5.707**	**5.824**	**5.621**	**5.584**	**5.778**	**6.094**	**6.026**	**5.787**	**5.460**	**5.305**	**5.635**
Total des avoirs bruts	**23.430**	**22.816**	**24.591**	**27.870**	**27.016**	**26.215**	**26.003**	**29.202**	**28.520**	**27.912**	**28.291**	**28.644**	**31.417**
Engagements extérieurs													
Recours aux organismes internationaux	193	193	193	193	193	202	193	193	193	203	193	193	193
Autres engagements de l'Institut d'émission	357	374	400	384	361	328	329	423	353	349	400	1.217	1.172
Engagements des banques de dépôts	1.819	1.783	1.797	1.990	2.119	2.109	2.237	2.296	2.276	2.191	2.172	2.187	2.179
Total	**2.369**	**2.350**	**2.390**	**2.567**	**2.673**	**2.639**	**2.759**	**2.912**	**2.822**	**2.743**	**2.765**	**3.597**	**3.544**
Total des avoirs extérieurs nets	**21.061**	**20.466**	**22.201**	**25.303**	**24.343**	**23.576**	**23.244**	**26.290**	**25.698**	**25.169**	**25.526**	**25.047**	**27.873**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

Source : Bank Al-Maghrib

A. 49 - Evolution des créances sur le Trésor

En millions de dirhams	1990	1991										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Créances propres de l'Institut d'émission													
- Avances à l'Etat	9.946	9.946	9.946	10.652	10.652	10.652	10.652	10.652	10.652	10.652	10.652	10.652	10.652
- Bons du Trésor (échange monétaire et monnaies divisionnaires)	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
- Traites douanières et obligations cautionnées	1.072	2.143	2.157	1.850	2.151	2.436	2.382	2.900	2.817	2.627	2.138	301	1.028
- Avances sur bons C.N.C.A.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	135	–	135
- C.C.P. de Bank Al-Maghrib	27	28	32	27	26	27	31	27	59	28	27	27	24
Total brut	**11.184**	**12.256**	**12.274**	**12.668**	**12.968**	**13.254**	**13.204**	**13.718**	**13.667**	**13.446**	**13.091**	**11.119**	**11.978**
- à déduire : Compte courant du Trésor et encaisses des comptables publics	– 482	– 570	– 490	– 536	– 539	– 522	– 458	– 520	– 508	– 579	– 581	– 518	– 516
Total net	**10.702**	**11.686**	**11.784**	**12.132**	**12.429**	**12.732**	**12.746**	**13.198**	**13.159**	**12.867**	**12.510**	**10.601**	**11.462**
Effets publics													
- Institut d'émission	2.251	4.764	3.670	960	2.100	2.257	5.187	6.159	5.110	5.624	3.721	7.758	5.151
- Banques de dépôts	29.712	29.457	28.356	28.891	28.081	27.960	26.865	27.615	28.190	28.416	27.872	26.479	28.224
Total	**31.963**	**34.221**	**32.026**	**29.751**	**30.481**	**30.217**	**32.052**	**31.774**	**33.300**	**34.040**	**31.593**	**34.237**	**33.375**

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1990	1991										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Dépôts des banques au Trésor	**54**	**44**	**51**	**76**	**44**	**54**	**43**	**41**	**65**	**63**	**93**	**37**	**60**
Créances des entreprises et des particuliers - (Contrevaleur des dépôts aux chèques postaux et au Trésor)	**5.837**	**6.187**	**6.375**	**6.741**	**6.241**	**6.605**	**6.825**	**6.726**	**6.495**	**5.994**	**5.734**	**6.543**	**6.470**
Total des créances nettes sur le Trésor	**48.556**	**52.138**	**50.236**	**48.700**	**49.195**	**49.608**	**51.666**	**51.739**	**53.019**	**52.964**	**49.930**	**51.418**	**51.367**

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 50 - Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1)

En millions de dirhams	1990	1991										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Institut d'émission													
Escompte	2.118	2.372	2.635	2.578	2.097	2.379	2.504	2.135	2.327	2.286	2.356	3.696	3.195
Avances	6.814	6.831	6.510	6.495	6.489	6.596	6.694	6.713	6.735	6.774	6.804	6.823	6.844
Effets en cours de recouvrement	847	521	409	881	333	517	600	362	543	447	1.766	557	696
Total	**9.779**	**9.724**	**9.554**	**9.954**	**8.919**	**9.492**	**9.798**	**9.210**	**9.605**	**9.507**	**10.926**	**11.076**	**10.735**
Banques de dépôts													
Crédits à court terme	24.856	27.498	28.063	28.066	30.428	30.963	32.055	33.152	32.497	33.433	34.189	34.294	36.800
Crédits à moyen terme .	7.091	7.183	7.264	7.370	7.452	7.672	7.795	7.933	8.175	8.309	8.559	8.733	9.032
Crédits à long terme	2.148	2.157	2.185	2.186	2.222	2.247	2.278	2.333	2.467	2.528	2.588	2.615	2.668
Total	**34.095**	**36.838**	**37.512**	**37.622**	**40.102**	**40.882**	**42.128**	**43.418**	**43.139**	**44.270**	**45.336**	**45.642**	**48.500**
Total des crédits à l'économie	**43.874**	**46.562**	**47.066**	**47.576**	**49.021**	**50.374**	**51.926**	**52.628**	**52.744**	**53.777**	**56.262**	**56.718**	**59.235**

(1) Non compris les créances nées sur l'étranger, incluses dans les avoirs extérieurs.

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 51 - Emplois et ressources des banques de dépôts
(Banques inscrites et Crédit populaire)

En millions de dirhams	Fin déc. 89	Fin juin 90	Fin déc. 90	Fin juin 91	Fin déc. 91
EMPLOIS					
1. Avoirs liquides	**5.233**	**5.924**	**7.828**	**9.421**	**12.405**
Valeurs en caisse	825	986	1.016	1.092	945
Bank Al-Maghrib	136	518	291	170	134
Réserve monétaire et comptes bloqués	4.272	4.420	6.521	8.159	11.326
2. Créances sur le Trésor	**34.308**	**35.403**	**31.967**	**32.095**	**33.385**
Dépôts et assimilés	36	32	54	43	60
Bons du Trésor	34.272	35.371	31.913	32.052	33.325
3. Crédits à l'économie	**35.563**	**37.241**	**40.730**	**48.177**	**54.218**
Court terme (1)	28.748	29.628	31.491	38.104	42.518
Moyen terme	5.065	5.759	7.091	7.795	9.032
Long terme	1.750	1.854	2.148	2.278	2.668
4. Concours aux organismes financiers spécialisés	**377**	**476**	**269**	**611**	**988**
5. Titres en portefeuille	**8.564**	**9.020**	**9.721**	**9.198**	**8.121**
Participations	1.297	1.500	1.660	1.826	2.024
Autres titres	7.267	7.520	8.061	7.372	6.097
6. Avoirs extérieurs (2)	**912**	**1.183**	**1.521**	**1.778**	**1.623**
Monnaies	185	254	259	246	229
Banques et correspondants à l'étranger	727	929	1.262	1.532	1.394
7. Immobilisations	**2.618**	**2.692**	**2.990**	**3.136**	**3.569**
8. Emplois divers nets	–	–	–	–	
Total	**87.575**	**91.939**	**95.026**	**104.416**	**114.309**
RESSOURCES					
1. Dépôts à vue	**44.710**	**48.219**	**54.171**	**56.982**	**61.757**
Comptes de chèques	23.329	27.366	28.143	31.098	31.057
Comptes courants	11.403	10.056	13.825	12.756	15.618
Comptes sur carnets	7.629	8.398	9.454	10.434	11.555
Autres dépôts	2.349	2.399	2.749	2.694	3.527
2. Dépôts à terme	**20.829**	**21.617**	**24.143**	**25.985**	**30.383**
Comptes et bons à échéance fixe	20.829	21.617	24.143	25.985	30.383
3. Concours de l'Institut d'émission	**12.492**	**12.738**	**5.862**	**8.659**	**8.398**
- Avances	8.464	9.003	2.202	5.622	5.100
- Escompte	4.028	3.735	3.660	3.037	3.298
4. Concours des organismes financiers spécialisés	–	**13**	**30**	**180**	**21**
5. Engagements extérieurs	**1.027**	**1.228**	**1.819**	**2.237**	**2.179**
Comptes en devises (à vue et à terme)	645	818	1.507	1.803	1.844
Banques et correspondants à l'étranger	382	410	312	434	335
6. Provisions	**580**	**785**	**847**	**1.015**	**1.204**
7. Capital et réserves	**5.449**	**6.000**	**6.491**	**7.670**	**8.376**
8. Ressources diverses nettes	**2.488**	**1.339**	**1.663**	**1.688**	**1.991**
Total	**87.575**	**91.939**	**95.026**	**104.416**	**114.309**
(1) Y compris les créances nées sur l'étranger	3.786	4.097	4.756	3.976	3.986

(2) A l'exclusion des créances nées sur l'étranger.

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 52 - Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés

En millions de dirhams	Fin Déc.1989	Fin* Déc.1990	Fin Déc.1991
EMPLOIS			
1. Encaisses et valeurs à recouvrer	**117**	**164**	**283**
2. Créances sur le Trésor	**5.421**	**5.881**	**6.567**
Dépôts à vue et assimilés	282	261	381
Bons et obligations d'Etat	5.139	5.620	6.186
3. Créances sur les banques	**357**	**430**	**616**
Dépôts à vue	133	184	369
Dépôts à terme et prêts	224	246	247
4. Crédits à l'économie	**23.117**	**27.357**	**31.092**
Court terme	3.754	4.756	5.372
dont : Billets de Trésorerie	(825)	(912)	(30)
Moyen et long terme	19.363	22.601	25.720
5. Crédits aux collectivités publiques	**162**	**42**	**1**
6. *Titres en portefeuille*	**3.291**	**3.317**	**3.433**
Participations	825	872	1.015
Autres titres	2.466	2.445	2.418
7. Immobilisations	**796**	**1.168**	**1.378**
8. Emplois divers nets	**1.608**	**1.908**	**2.150**
Total	**34.869**	**40.267**	**45.520**
RESSOURCES			
1. Fonds propres	**3.978**	**4.713**	**5.271**
Capital et dotations	1.465	1.523	1.657
Réserves	1.071	1.151	1.216
Provisions	1.172	1.774	2.117
Autres	270	265	281
2. Concours de l'Etat	**274**	**143**	**216**
3. Emprunts extérieurs (à plus d'un an)	**9.641**	**11.643**	**12.917**
4. Emprunts intérieurs	**7.853**	**8.701**	**9.152**
Obligations et bons	7.476	8.432	8.164
Obligations	2.166	2.352	2.924
Bons	5.310	6.080	5.240
Prêts et avances des banques	377	269	988
5. Dépôts	**12.978**	**15.014**	**17.410**
Dépôts collectés (1)	2.602	3.596	4.674
Dépôts à vue	1.990	2.857	3.867
Dépôts à terme	612	739	807
Autres dépots	10.376	11.418	12.736
6. Concours de l'Institut d'émission	**145**	**53**	**554**
Escompte	-	3	12
Avances	145	50	542
7. Ressources diverses nettes	–	–	–
Total	**34.869**	**40.267**	**45.520**

(*) Chiffres rectifiés.

(1) Dépôts collectés par la Banque nationale pour le développement économique, le Crédit immobilier et hôtelier et la Caisse nationale de crédit agricole.

Source : Bank Al-Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 53 - Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts

En millions de dirhams	1990	1991											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Crédits de trésorerie	**19.758**	**22.435**	**23.346**	**23.220**	**25.100**	**25.528**	**26.623**	**26.978**	**26.738**	**27.521**	**28.204**	**29.459**	**30.316**
Facilités de caisse	11.521	13.862	14.668	14.516	15.670	15.762	16.882	16.789	16.693	17.126	16.986	18.110	17.861
Créances commerciales sur le Maroc	4.468	4.183	4.195	4.162	4.522	4.841	4.686	4.762	4.566	4.392	5.076	5.064	5.849
Avances sur marchandises et warrants	1.993	2.187	2.352	2.472	2.562	2.468	2.655	2.944	3.196	3.394	3.307	3.438	3.183
Escompte de chèques ...	231	610	579	443	547	552	524	614	512	588	667	678	1.295
Divers	1.545	1.593	1.552	1.627	1.799	1.905	1.876	1.869	1.771	2.021	2.168	2.169	2.128
Autres crédits	**21.241**	**21.349**	**21.340**	**21.542**	**21.564**	**21.838**	**22.165**	**22.850**	**23.196**	**23.363**	**23.262**	**23.351**	**24.890**
Crédits à l'équipement ...	5.828	5.880	5.999	6.112	6.183	6.392	6.505	6.622	6.773	6874	7.070	7.210	7.457
Crédits à l'exportation ...	7.207	6.946	6.672	6.579	6.246	6.284	6.256	6.599	6.472	6.357	6.059	5.950	6.444
Crédits à l'habitat	3.182	3.235	3.244	3.245	3.276	3.363	3.412	3.494	3.626	3.711	3.794	3.831	3.937
Crédits à la consommation	1.524	1.513	1.506	1.522	1.520	1.562	1.630	1.694	1.717	1.716	1.759	1.778	1.877
Concours aux établissements financiers spécialisés	269	424	497	464	578	599	611	690	688	648	652	526	988
Créances douteuses et contentieuses	2.110	2.215	2.260	2.320	2.397	2.419	2.449	2.469	2.489	2.530	2.496	2.556	2.739
Divers	1.121	1.136	1.162	1.300	1.364	1.219	1.302	1.282	1.431	1.527	1.432	1.500	1.448
Total*	**40.999**	**43.784**	**44.686**	**44.762**	**46.664**	**47.366**	**48.788**	**49.828**	**49.934**	**50.884**	**51.466**	**52.810**	**55.206**
*dont :													
Crédits à court terme ..	31.760	34.444	35.237	35.206	36.990	37.447	38.715	39.562	39.292	40.047	40.319	41.462	43.506
Crédits à moyen terme .	7.091	7.183	7.264	7.370	7.452	7.672	7.795	7.933	8.175	8.309	8.559	8.733	9.032
Crédits à long terme	2.148	2.157	2.185	2.186	2.222	2.247	2.278	2.333	2.467	2.528	2.588	2.615	2.668

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 54 - Evolution des recours des banques à l'Institut d'émission

En millions de dirhams	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1989												
- Recours sur effets publics	4.150	3.120	4.845	5.721	6.347	7.919	9.608	9.925	12.203	12.317	12.300	8.448
- Recours sur effets privés	3.818	3.948	4.165	3.801	3.665	3.713	4.052	4.314	4.336	3.462	3.212	3.900
- Recours sur effets à moyen terme	–	–	–	–	60	68	80	95	114	141	98	144
Total(1)	**7.968**	**7.068**	**9.010**	**9.522**	**10.072**	**11.700**	**13.740**	**14.334**	**16.653**	**15.920**	**15.610**	**12.492**
Moyenne quotidienne des recours	8.168	7.853	8.189	8.790	9.784	10.834	12.643	14.455	13.952	16.015	15.880	12.065
1990												
- Recours sur effets publics	8.150	7.502	8.156	8.817	7.000	8.410	7.000	7.002	6.534	5.410	4.461	2.202
- Recours sur effets privés	3.404	3.753	3.558	3.470	3.591	4.001	3.349	3.224	3.754	2.748	3.249	3.075
- Recours sur effets à moyen terme	180	135	85	140	292	327	404	425	590	527	590	585
Total(1)	**11.734**	**11.390**	**11.799**	**12.427**	**10.883**	**12.738**	**10.753**	**10.651**	**10.878**	**8.685**	**8.300**	**5.862**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Moyenne quotidienne des recours	12.108	11.637	11.661	11.460	11.798	11.156	14.976	14.589	14.269	9.911	8.643	6.910
1991												
- Recours sur effets publics	4.670	3.646	768	2.400	2.257	5.187	4.159	5.079	5.574	3.650	7.633	5.100
- Recours sur effets privés	3.570	4.028	3.664	3.031	3.231	3.203	2.721	2.952	2.742	2.761	3.525	2.649
- Recours sur effets à moyen terme	511	353	291	257	304	269	304	426	424	414	573	649
Total(1)	**8.751**	**8.027**	**4.723**	**5.688**	**5.792**	**8.659**	**7.184**	**8.457**	**8.740**	**6.825**	**11.731**	**8.398**
Moyenne quotidienne des recours	7.984	9.259	7.120	5.846	5.823	6.313	7.226	8.540	8.684	9.467	10.334	9.925

(1) Recours en fin de mois - chiffres extraits des statistiques monétaires.

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 55 - Taux d'intérêt créditeurs
(taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Au 31.12.91	Mai 1992
1. Dépôts chez les banques et organismes financiers spécialisés		
A. Comptes à vue :		
Comptes ordinaires	non rémunérés	non rémunérés
Compagnies d'assurances, réassurances, organismes de prévoyance	5	5
Comptes auprès de la Caisse nationale de crédit agricole	5 (maximum)	5 (maximum)
B. Comptes sur carnets		
Caisse nationale de crédit agricole	9 (maximum)	9 (maximum)
Banques et autres organismes	8,5 (minimum)	8,5 (minimum)
C. Dépôts en dirhams convertibles (à vue et à terme)	Taux libre	Taux libre
D. Comptes à terme et bons de caisse		
à 3 mois	8,5 (minimum)	Taux libre
au-delà de 3 mois	Taux libre	Taux libre
2. Caisse d'épargne nationale	9	9
3. Bons et obligations émis par les Organismes financiers spécialisés		
Bons à 1 an émis par la Caisse nationale de crédit agricole	4,25	4,25
Bons à 5 ans	Taux libre	Taux libre
Obligations à 15 ans	11	de 11 à 12
4. Billets de trésorerie	Taux libre	Taux libre

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 55 (suite) - Taux d'intérêt créditeurs
(taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Au 31.12.91	Mai 1992
5. Bons et obligations émis par le Trésor		
A. Bons sur formules émis dans le public		
- à 6 mois	9,5	9,5
- à 1 an	11	11
- à 3 ans	12	12
- à 5 ans	13	13
B. Bons en comptes courants (réservés aux banques, aux organismes financiers et à certaines entreprises)		
1. Souscriptions obligatoires (plancher d'effets publics)	4,25	4,25
2. Souscriptions libres (marché monétaire)	Taux du marché	Taux du marché
C. Bons à 10 ans "réserve d'investissement"	8	8
D. Obligations d'Etat, ou garanties par l'Etat :		
- à 5 ans		11.5
- à 8 ans		de 11,5 à 12
- à 15 ans	11	de 11 à 12

Source : Bank Al-Maghrib

A. 56 - Taux de refinancement de Bank Al-Maghrib
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Au 31.12.91	Mai 1992
1. Facilités aux banques de dépôts		
Créances nées et crédits de préfinancement des exportations	7	8
Crédits à moyen terme réescomptables (PME)	7	8
Avances sur le marché monétaire (sur effets publics ou privés)	Taux variable	Taux variable
Avances spéciales	18	18
2. Concours à l'Etat		
En dehors des avances conventionnelles et statutaire, Bank Al-Maghrib accorde au Trésor d'autres concours aux conditions suivantes :		
Avances sur bons C.N.C.A.	8,5	8,5
Avances sur traites douanières		
Avances sur obligations cautionnées		

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 57 - Taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Au 31.12.1991	Mai 1992
A. Crédits à court terme		
Tous crédits (1)	Taux libre	Taux libre
sauf :		
- Créances nées et crédits de préfinancement des exportations	9	10
- Crédits avalisés par la Caisse marocaine des marchés	11	11
- Warrants céréales (SCAM-CMA)	8	8
B. Crédits à moyen terme		
Tous crédits (1)	Taux libre	Taux libre
Sauf :		
- Jeunes promoteurs	9	9
- Mobilisables (PME)	12	12
C. Crédits à long terme		
Tous crédits (1)	Taux libre	Taux libre

(1) Les taux d'intérêt débiteurs appliqués par les banques et les organismes financiers spécialisés ne doivent pas excéder de plus du tiers le taux de référence tel que communiqué par Bank Al-Maghrib.Ce dernier correspond au taux moyen pondéré des dépôts à six mois et un an au cours du mois précédent.

Source : Bank Al-Maghrib

A. 58 - Cours, exprimés en dirhams, des principales devises cotées par Bank Al-Maghrib (1)
- Cours du virement -

	Fin déc. 1990		Fin mars 1991		Fin juin 1991		Fin sept. 1991		Fin déc. 1991	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	1,57698	1,58172	1,52735	1,53655	1,51335	1,52245	1,53779	1,54705	1,56861	1,57805
1 dollar E.U.	8,0213	8,0644	8,8739	8,9458	9,2896	9,3638	8,7046	8,7756	8,1159	8,1838
1 livre sterling	15,457	15,532	15,393	15,514	15,066	15,184	15,247	15,367	15,185	15,306
1 mark allemand	5,3551	5,3813	5,1728	5,2138	5,1248	5,1654	5,2360	5,2775	5,3541	5,3965
1 florin hollandais	4,7474	4,7706	4,5893	4,6256	4,5497	4,5856	4,6453	4,6820	4,7528	4,7903
100 francs belges	25,930	26,053	25,147	25,342	24,899	25,091	25,414	25,611	26,005	26,207
1 franc suisse	6,2931	6,2940	6,0806	6,1290	5,9553	6,0027	6,0030	6,0510	5,9908	6,0389
1 000 lires italiennes	7,1096	7,1443	6,9537	7,0085	6,8899	6,9442	6,9981	7,0533	7,0749	7,1307
100 shillings autrichiens	76,057	76,413	73,546	74,112	72,807	73,367	74,415	74,987	76,093	76,677
100 pesetas espagnoles	8,3980	8,4378	8,3559	8,4204	8,1734	8,2366	8,2662	8,3302	8,4005	8,4656
100 yens japonais	5,9087	5,9386	6,3250	6,3748	6,7279	6,7799	6,5542	6,6054	6,5084	6,5596

(1) Bank Al-Maghrib cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes : dollar canadien, couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, escudo portugais, mark finlandais, dinar tunisien, dinar koweitien, rial saoudien, dirham des Emirats Arabes Unis, Ouguiya mauritanienne et Unité Monétaire Européenne (E.C.U.).

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Dahir n° 1-92-171 du 23 rebia II 1413 (21 octobre 1992) habilitant le Premier ministre à charger les membres du gouvernement d'assurer l'intérim de leurs collègues absents ou empêchés.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 24,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. – Le Premier ministre est habilité à charger les membres du gouvernement d'assurer l'intérim de leurs collègues absents ou empêchés d'exercer leurs fonctions.

ART. 2. – Le présent dahir est publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 23 rebia II 1413 (21 octobre 1992).

Pour contreseing :

Le Premier ministre,

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Décret n° 2-92-783 du 11 rebia II 1413 (9 octobre 1992) portant délégation de pouvoir au secrétaire général du gouvernement.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution, notamment son article 63,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Délégation de pouvoir est donnée au secrétaire général du gouvernement à l'effet de prendre tous actes concernant l'exécution du budget de la Chambre des représentants jusqu'à l'ouverture de la première session parlementaire qui suivra les prochaines élections législatives.

ART. 2. – Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 rebia II 1413 (9 octobre 1992).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :

Le secrétaire général du gouvernement,

ABBAS EL KISSI.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 4174 du 1er joumada I 1413 (28 octobre 1992).

Décret n° 2-91-267 du 15 rebia II 1413 (13 octobre 1992) modifiant et complétant l'arrêté du 12 rebia II 1372 (30 décembre 1952) réglementant l'établissement et l'usage des stations privées de radiocommunications.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 27 rebia II 1343 (25 novembre 1924) relatif au monopole de l'Etat en matière de télégraphie et de téléphonie avec ou sans fil, tel que modifié et complété par le dahir du 9 ramadan 1368 (6 juillet 1949), notamment ses articles 3 et 4 ;

Vu l'arrêté du 12 rebia II 1372 (30 décembre 1952) réglementant l'établissement et l'usage des stations privées de radiocommunications, tel qu'il a été modifié et complété ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 10 safar 1413 (10 août 1992),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Les dispositions de l'article premier de l'arrêté susvisé du 12 rebia II 1372 (30 décembre 1952) sont modifiées et complétées comme suit :

« *Article premier.* – Pour l'application du présent arrêté, les « expressions ci-après sont définies comme suit :

« *a*) .....

« *b*) .....

« *c*) .....

« *d*) Service de radiodiffusion : service de radiocommunication « dont les émissions sont destinées à être reçues directement par le « public en général. Ce service peut comprendre des émissions sonores « ou des émissions de télévision.

« *e*) Service de radiodiffusion par satellite : service de « radiocommunication dans lequel des signaux émis ou retransmis « par des stations spatiales sont destinés à être reçus directement par « le public en général.

« *f*) Station spatiale : station située sur un objet qui se trouve « au-delà de la partie principale de l'atmosphère terrestre ou qui est « destinée à aller au-delà de cette partie.

« *g*) Station terrienne : station située soit sur la face de la terre, « soit dans la partie principale de l'atmosphère terrestre, et destinée « à communiquer :

« – avec une ou plusieurs stations spatiales ou,

« – avec une ou plusieurs stations de même nature, à l'aide « d'un ou plusieurs satellites réflecteurs ou autres objets « spatiaux. »

ART. 2. – L'arrêté précité du 12 rebia II 1372 (30 décembre 1952) est complété par le titre II *bis* suivant :

« **Titre II *bis***

« *Stations terriennes de réception*
« *des signaux de radiodiffusion émis par satellite*

« *Article 14* bis. – L'installation des stations terriennes, « individuelles ou communautaires, de réception, à titre privé, des « signaux de radiodiffusion émis par satellite est subordonnée à une « déclaration administrative effectuée auprès de l'autorité « gouvernementale chargée de l'information.

« Les modalités selon lesquelles cette déclaration doit être « effectuée sont fixées par arrêté de l'autorité gouvernementale « précitée. »

« *Article 14* ter. – Les constructeurs, importateurs ou revendeurs « des stations visées à l'article 14 *bis* ci-dessus sont tenus de « déposer, avant la commercialisation de celles-ci, une demande « d'homologation auprès de l'autorité gouvernementale chargée des « postes et télécommunications pour chaque type de matériel importé « ou fabriqué.

« L'homologation ne pourra être accordée que si les « spécifications techniques du matériel importé ou fabriqué sont « conformes à celles arrêtées par instructions de l'autorité « gouvernementale précitée. »

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

« *Article 14* quater. – Outre la déclaration prévue à l'article 14 *bis* « ci-dessus, les stations terriennes de réception communautaire de « signaux de radiodiffusion émis par satellite ne peuvent être installées « qu'après avis technique de l'autorité gouvernementale chargée des « postes et télécommunications.

« Les modalités d'application du présent article sont fixées par « arrêté de l'autorité gouvernementale précitée. »

« *Article 14* quinquies. – Les stations visées à l'article 14 *bis* « ci-dessus ne peuvent être utilisées que pour la réception des émissions « de radiodiffusion. »

« *Article 14* sexies. – Les stations terriennes de réception de « signaux de radiodiffusion émis par satellite ne doivent être la cause « d'aucune gêne pour les stations voisines. »

ART. 3. – Tout détenteur de station terrienne de réception des signaux de télévision par satellite, à la date de publication du présent décret au « Bulletin officiel », doit faire une déclaration au ministre chargé de l'information pour régulariser sa situation dans un délai ne pouvant excéder trois mois à compter de la date précitée.

ART. 4. – Le ministre de l'intérieur et de l'information et le ministre des postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 15 rebia II 1413 (13 octobre 1992).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :

Le ministre de l'intérieur et de l'information,

DRISS BASRI.

Le ministre des postes et télécommunications,

ABDESLAM AHIZOUNE.

Décret-loi n° 2-91-388 du 15 rebia II 1413 (13 octobre 1992) instituant une taxe à l'installation des stations terriennes de réception, à titre privé, des signaux de radiodiffusion par satellite.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution, notamment son article 54 ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 10 safar 1413 (10 août 1992),

et accord de la commission des finances, du plan et du développement régional de la Chambre des représentants,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Il est institué une taxe due à l'occasion de l'installation des stations terriennes, à usage individuel ou collectif, de réception, à titre privé, des signaux de radiodiffusion émis par satellite.

ART. 2. – Le taux de la taxe prévue à l'article premier ci-dessus est fixé à 5.000 dirhams par station de réception individuelle.

Lorsque la station de réception est destinée à une réception collective, le taux de la taxe est fixé à 1.000 dirhams par utilisateur avec un minimum de perception de 5.000 dirhams.

Toutefois, les établissements hôteliers ne sont passibles de la taxe qu'au taux de 5.000 dirhams par station y installée quel que soit le nombre de ses utilisateurs.

ART. 3. – Sont exonérées de la taxe les stations de réceptions terriennes installées dans les demeures royales, les ambassades, les services culturels étrangers et les stations de télévision.

ART. 4. – La taxe est due par la ou les personnes qui acquièrent ou possèdent une station de réception terrienne.

Le montant de la taxe doit être versé à la caisse du percepteur compétent à raison du lieu d'installation de la station dans un délai d'un mois suivant celui de la date de son acquisition lorsqu'il s'agit de nouveaux acquéreurs et dans un délai de trois mois courant à compter de la date d'entrée en vigueur du présent décret-loi en ce qui concerne les possesseurs desdites stations.

Le récépissé du versement doit être joint à la déclaration administrative de l'installation ou de la possession de la station de réception terrienne prévue par la réglementation en vigueur.

ART. 5. – Lorsque le versement de la taxe n'est pas effectué dans les délais prévus à l'article précédent, le redevable doit acquitter, en même temps que le montant de la taxe dû, une pénalité égale à 10% de ce montant et une majoration de 3% pour le premier mois de retard et de 2% par mois ou fraction de mois de retard supplémentaire écoulé entre la date d'exigibilité et celle du paiement.

ART. 6. – Le défaut de la déclaration visée au dernier alinéa de l'article 4 ci-dessus est puni d'une amende égale à deux fois la valeur du matériel non déclaré.

Le recouvrement de la taxe et de l'amende est effectué conformément à la législation en vigueur notamment le dahir du 20 joumada I 1354 (21 août 1935) portant règlement sur les poursuites en matière d'impôts directs, taxes assimilées et autres créances recouvrées par les agents du Trésor.

ART. 7. – Le présent décret-loi sera publié au *Bulletin officiel* et soumis à la ratification de la Chambre des représentants.

Fait à Rabat, le 15 rebia II 1413 (13 octobre 1992).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :

Le ministre de l'intérieur,

DRISS BASRI.

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Arrêté du ministre de l'intérieur et de l'information n° 1608-92 du 15 rebia II 1413 (13 octobre 1992) relatif à la déclaration d'installation des stations terriennes de réception, à titre privé, des signaux de radiodiffusion par satellite.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INFORMATION,

Vu l'arrêté du 12 rebia II 1372 (30 décembre 1952) réglementant l'établissement et l'usage des stations privées de radiocommunications, tel que modifié et complété par le décret n° 2-91-267 du 15 rebia II 1413 (13 octobre 1992),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – La déclaration d'installation des stations terriennes de réception, à titre privé, des signaux de radiodiffusion par satellite doit être établie sur l'imprimé dont le modèle est annexé au présent arrêté.

Cet imprimé est mis à la disposition des intéressés dans les services de la perception compétente à raison du lieu d'installation de la station.

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 15 rebia II 1413 (13 octobre 1992).

DRISS BASRI.

*

* *

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Information

DECLARATION

POUR L'UTILISATION, **A TITRE PRIVE**, DE STATIONS DE RECEPTION
DES SIGNAUX DE RADIODIFFUSION PAR SATELLITE

☐ 1ère INSTALLATION ☐ INSTALLATION EXISTANTE ☐ MODIFICATION (1)

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom & Prénom ou Raison Sociale de l'Utilisateur : .....
Adresse Personnelle : ..... *Tél. :* .....
Profession : ..... *CIN :* .....
Adresse Professionnelle : ..... *Tél. :* .....

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Type de Réception : ☐ *Individuelle* ☐ *Hôtel ou Assimilé*
☐ *Communautaire* (*Nombre de Bénéficiaires :*) (2)

Adresse de la Station : .....
Date d'acquisition : .....

BANDES DE FREQUENCES ☐ *2,5 - 2,690 GHz* ☐ *3,7 - 4,2 GHz* ☐ *10,7 - 12,75 GHz*

APPAREILS PREVUS	*Marque*	*Type*	*Catégorie (3)*

VENDEUR ET/OU INSTALLATEUR (4)

Nom & Prénom : .....
Cachet Commercial :

TAXE A L'INSTALLATION (5)

Payée le.....
Montant : .....
N° du Reçu : .....
Cachet et signature du Percepteur :

BENEFICIAIRE

Je soussigné, certifie sur l'honneur, que la station, objet de la présente, sera exploitée conformément aux indications ci-dessus et aux conditions techniques et d'exploitation applicables à ce type de liaison.

Fait à....., le..... SIGNATURE :

(1) Préciser s'il s'agit : ☐ d'une cession ☐ d'un changement d'adresse ☐ d'un nouvel utilisateur
(2) Joindre à la présente déclaration la liste complète des utilisateurs avec le n° de leur domicile et celui de leur C.I.N.
(3) Catégorie "1" : Stations terriennes de moins d'un mètre de diamètre d'antenne.
Catégorie "2" : Stations terriennes de 1 à 2 mètres de diamètre d'antenne.
Catégorie "3" : Stations terriennes de 2 à 3 mètres de diamètre d'antenne.
Catégorie "4" : Stations terriennes de plus de 3 mètres de diamètres d'antenne.
Catégorie "5" : Stations ayant des dimensions autres que celles indiquées ci-dessus.
(4) s'il y a lieu.
(5) Le paiement de la taxe se fait à la Caisse du Percepteur compétent à raison du lieu d'installation de la station.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-92-737 du 15 rebia II 1413 (13 octobre 1992) autorisant la Compagnie nationale Royal Air Maroc (R.A.M.) à procéder à la création d'une filiale dénommée National marketing company Amadeus Maroc.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu l'article 8 de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé promulguée par le dahir n° 1-90-01 du 15 ramadan 1410 (11 avril 1990),

Exposé des motifs :

Le marché national des agences de voyages, a connu une croissance soutenue du taux d'automatisation. En outre, l'expérience montre que les systèmes de distribution sont devenus, de nos jours, une des armes de concurrence commerciale entre compagnies ; à telle enseigne qu'un recul par rapport aux autres, tel une position défavorable des vols sur les écrans de réservation, se traduit par un préjudice économique très important.

Aussi, le marché national ne pourrait rester en marge des développements technologiques réalisés dans ce domaine.

Pour promouvoir le développement de ce secteur au Maroc, la Compagnie nationale Royal Air Maroc envisage de créer, en association avec Amadeus Global Travel Distribution, une société anonyme de droit privé marocain ayant pour objet la distribution des produits Amadeus auprès des agences de voyages au Maroc, ainsi que la formation du personnel de celles-ci.

Compte tenu des conclusions favorables de l'étude de faisabilité de ce projet et de ses implications socio-économiques positives, il résulte que la concrétisation d'un tel projet permettrait d'améliorer la qualité des services et la rentabilité des agences de voyages et des autres intermédiaires du tourisme marocains.

Sur proposition du ministre chargé de la mise en œuvre des transferts des entreprises publiques au secteur privé,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – La Compagnie marocaine Royal Air Maroc (R.A.M.) est autorisée à participer à hauteur de 95%, avec Amadeus Global Travel Distribution (A.G.T.D.) au capital d'une société anonyme de droit privé marocain ayant pour objet la distribution des produits Amadeus auprès des agences de voyage marocaines.

ART. 2. – Le ministre des transports et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 15 rebia II 1413 (13 octobre 1992).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :

Le ministre des transports,
RACHIDI EL GHAZOUANI.

Le ministre des finances,
MOHAMED BERRADA.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et du ministre des finances n° 1366-92 du 16 rebia I 1413 (14 septembre 1992) abrogeant l'arrêté n° 1242-91 du 14 rebia I 1412 (24 septembre 1991) fixant les prix subventionnés de rétrocession des semences certifiées aux agriculteurs par les établissements de commercialisation des semences.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,
LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 joumada I 1389 (24 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants, tel qu'il a été complété par le dahir portant loi n° 1-76-742 du 5 chaoual 1379 (19 septembre 1977) notamment son article 7 (2e alinéa) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 815-91 du 19 kaada 1411 (3 juin 1991) fixant les prix d'achat à la production et de vente à l'utilisation des semences certifiées de blé dur, blé tendre, orge et triticale,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – L'arrêté n° 1242-91 du 14 rebia I 1412 (24 septembre 1991) fixant les prix subventionnés de rétrocession des semences certifiées aux agriculteurs par les établissements de commercialisation des semences est abrogé.

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 16 rebia I 1413 (14 septembre 1992).

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,
OTHMANE DEMNATI.

Le ministre des finances,
MOHAMED BERRADA.

Arrêté du ministre des finances n° 1382-92 du 8 rebia II 1413 (6 octobre 1992) fixant la valeur de reprise des titres de l'emprunt marocain 4,50% de 1952 à capital garanti.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le dahir du 29 hija 1371 (20 septembre 1952) autorisant le gouvernement à émettre les emprunts à long terme, notamment son article 4 ;

Vu les articles 4 et 5 de l'arrêté du 26 septembre 1952 fixant les conditions d'émission d'un emprunt 4,50% à capital garanti, réservé aux sociétés d'assurances et de capitalisation ;

Vu les cours pratiqués pour la pièce d'or française de vingt francs sur le marché libre des matières d'or de Paris au cours des cent bourses précédant le 13 hija 1412 (15 juin 1992),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Entre le 1er juillet et le 31 décembre 1992, la valeur de reprise de l'obligation de l'emprunt 4,50% 1952 à capital garanti, admise en paiement des droits de mutation, est fixée à cent trente-huit mille cent vingt-deux dirhams cinquante centimes (138.122,50 DH).

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 rebia II 1413 (6 octobre 1992).

MOHAMED BERRADA.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre des finances n° 1552-92 du 14 rebia II 1413 (12 octobre 1992) fixant, pour la récolte 1992, les modalités d'application du décret royal n° 490-67 du 30 joumada I 1387 (5 septembre 1967) fixant les conditions d'octroi de la garantie de l'Etat aux avances consenties par les établissements de crédit sur les céréales, légumineuses et graines oléagineuses données en gage.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal n° 490-67 du 30 joumada I 1387 (5 septembre 1967) fixant les conditions d'octroi de la garantie de l'Etat aux avances consenties par les établissements de crédit sur les céréales, légumineuses et graines oléagineuses données en gage, tel qu'il a été modifié ;

Après avis conforme du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – L'Etat garantit à concurrence de vingt pour cent (20%) le remboursement des avances consenties à la COMAPRA sur les graines oléagineuses de la récolte 1992.

Cette garantie portera sur le montant total des avances qui seront consenties au cours de la campagne 1992/1993.

ART. 2. – Pour bénéficier de ladite garantie les avances ne devront pas dépasser par quintal donné en gage les montants indiqués ci-après :

– Graines de tournesol ..... 4.400,00 DH/t
– Graines de colza ..... 4.100,00 DH/t

ART. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 14 rebia II 1413 (12 octobre 1992).

MOHAMED BERRADA.

Arrêté du ministre des finances n° 1557-92 du 18 rebia II 1413 (16 octobre 1992) modifiant l'arrêté n° 1187-92 du 25 safar 1413 (25 août 1992) fixant les conditions et modalités de l'émission par le Fonds d'équipement communal de trois tranches d'obligations à quinze ans d'un montant global de quatre cent cinquante millions de dirhams (450.000.000 DH).

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu l'arrêté du ministre des finances n° 1187-92 du 25 safar 1413 (25 août 1992) fixant les conditions et modalités de l'émission par le Fonds d'équipement communal de trois tranches d'obligations à quinze (15) ans d'un montant global de quatre cent cinquante millions de dirhams (450.000.000 DH),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Les dispositions des articles 1, 2 et 3 de l'arrêté n° 1187-92 du 25 safar 1413 (25 août 1992) susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

« *Article premier.* – Dans le cadres de la garantie .....
« ..... selon le calendrier suivant :

« *Tranches*	*Souscription*	*Jouissance*
« 150.000.000 DH	26 au 28 août 1992	31 août 1992
« 150.000.000 DH	13 au 15 octobre 1992	16 octobre 1992
« 150.000.000 DH	16 au 18 novembre 1992	19 novembre 1992 »

« *Article 2.* – Ces obligations qui seront émises au pair,
« par coupures de cent cinquante mille dirhams (150.000 DH),
« ..... »

(La suite sans modification.)

« *Article 3.* – L'amortissement des obligations .....
« ....., la première tombant le :

« 31 août 1993 ..... pour la première tranche
« 16 octobre 1993 ..... pour la deuxième tranche
« 19 novembre 1993 ..... pour la troisième tranche. »

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 18 rebia II 1413 (16 octobre 1992).

MOHAMED BERRADA.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES PARTICULIERS

Arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et sociales n° 1412-92 du 10 rebia II 1413 (8 octobre 1992) fixant les tarifs d'intervention du silo à fond plat du port de Nador.

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES,

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-334-71 du 18 hija 1391 (4 février 1972) fixant la liste des produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 1er joumada I 1392 (13 juin 1972) classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-92-664 du 26 safar 1413 (26 août 1992) portant délégation d'attributions et de pouvoirs au ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et sociales ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – A partir du 5 joumada I 1413 (1er novembre 1992) les tarifs d'intervention du silo à fond plat du port de Nador géré par l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses (O.N.I.C.L.) sont fixés comme suit :

- Montant des prestations (déchargement des navires, ensilage, désensilage et chargement en vrac du camion) ..... 3,17 DH/q
- Taux de majoration en heures supplémentaires + 100%.
- Taxes de magasinage :
  - Première décade en franchise,
  - du 11e au 15e jour ..... 0,12 DH/q
  - du 16e au 20e jour ..... 0,24 DH/q
  - du 21e au 25e jour ..... 0,36 DH/q, applicable à la quantité réelle avec un minimum correspondant à la moitié de la capacité de la case occupée (40.000 quintaux),
  - du 26e au 30e jour ..... 0,48 DH/q, applicable à la quantité réelle avec un minimum correspondant aux trois-quart de la capacité de la case occupée (60.000 quintaux),
  - au-delà du 30e jour ..... 0,73 DH/q applicable à la totalité de la capacité de la case occupée (80.000 quintaux).

ART. 2. – Sont abrogées toutes les dispositions antérieures relatives au même objet notamment l'arrêté n° 1818-89 du 21 joumada I 1410 (21 décembre 1989).

ART. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 10 rebia II 1413 (8 octobre 1992).

MOHAMED MEDAGHRI ALAOUI.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.